

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un peuple - Un but - Une foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU PLAN



MINISTERE DU TOURISME ET
DES TRANSPORTS AERIENS



Rapport des Enquêtes Nationales sur l'Offre et la Demande Touristiques au Sénégal



OCTOBRE 2016



The World Bank



EQUIPE DE DIRECTION

Directeur Général	Aboubacar Sedikh BEYE
Directeur Général Adjoint	Babacar NDIR
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale Président du Comité Technique	Mbaye FAYE
Chef de la Division des Statistiques Economiques P.I.	Fahd Abdel Aziz Moussa NDIAYE
Chef du Bureau des Statistiques Sectorielles	Bocar KA
Distribution	El Hadji Malick GUEYE

EQUIPE DE REDACTION

Equipe de rédaction	Bocar KA Djibril DOUMBOUYA Ousmane DIOUF Papa Samba FALL Mamadou Lamine PAYE NdeyeYakhara NDOYE SECK
Equipe de lecture	Adama SECK (DSECN) Oumar DIOP (MTTA) Mady DANSOKHO (ENSAE) Abdoulaye DIOP (MTTA) Khadim SOURANG (DSECN) Mouhamed NDIAYE (DSECN) Rokhaya NIANG (DMIS) Madaniou DIEME (CEPOD) Mamadou BAH (DMIS)

TABLE DES MATIERES

EQUIPE DE DIRECTION	2
EQUIPE DE REDACTION	3
TABLE DES MATIERES	4
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES GRAPHIQUES	8
ANNEXE	10
SIGLES ET ABREVIATIONS	11
GLOSSAIRE	12
AVANT PROPOS	14
INTRODUCTION GENERALE	15
I. Contexte et justifications	15
II. Approches méthodologiques	16
II.1 Enquête sur la demande touristique	16
II.1.1 Objectifs spécifiques	16
II.1.2 Champs de l'enquête	16
II.1.3 Phase de collecte	17
II.2. Enquête sur l'offre touristique	17
II.2.1 Objectifs spécifiques	17
II.2.2 Champs de l'enquête	18
II.2.3 Phase de collecte	18
II.2.4 Traitement et saisie des données	19
PARTIE I.ANALYSE DE LA DEMANDE TOURISTIQUE	20
CHAPITRE I.1 PROFIL DES TOURISTES ET CARACTERISTIQUES GENERALES DU VOYAGE 21	
I.1.1 Portrait des touristes en partance du Sénégal	22
I.1.1.1 Nationalités des touristes ayant séjourné au Sénégal	22
I.1.1.2 Pays de résidence des touristes ayant séjournés au Sénégal	22
I.1.1.3 Répartition par sexe et par âge des touristes	24
I.1.2 Description du voyage	24
I.1.2.1 Motif du voyage	24
I.1.2.2 Durée moyenne de séjour des touristes	25
I.1.2.3 Moyens de transports utilisés pour entrer au Sénégal	27
I.1.2.4 Canal de réservation du moyen de transport	27
I.1.2.5 Nombre moyen de touristes dans les groupes de voyage	28
I.1.3 Hébergement	30

I.1.3.1 Mode d'hébergement utilisé.....	30
I.1.3.2 Canal de réservation du moyen d'hébergement	31
I.1.4 Appréciation des services proposés au Sénégal	33
I.1.4.1 Appréciation de l'accueil	33
I.1.4.2 Appréciation de l'hébergement	33
I.1.4.3 Appréciation de la restauration et de l'hygiène	34
I.1.4.4 Appréciation des services de transport	34
I.1.4.5 Appréciation des services de sécurité	35
I.1.4.6 Appréciation générale.....	35
I.1.5 Perception du coût de la destination Sénégal et l'intention de revenir	36
I.1.5.1 Coût de la destination Sénégal.....	36
I.1.5.2 Intention de revenir au Sénégal.....	38
CHAPITRE I.2 NATURE ET STRUCTURE DES DEPENSES EFFECTUEES PAR LES TOURISTES.....	39
I.2.1 Dépenses des touristes.....	40
I.2.1.1 Structure des dépenses selon la saison touristique	41
I.2.1.2 Structure des dépenses selon la tranche d'âge et le sexe.....	42
I.2.1.3 Structure des dépenses selon la nationalité	42
I.2.1.4 Structure des dépenses selon le pays de résidence.....	43
I.2.1.5 Structure des dépenses selon le motif du voyage	43
Conclusion partielle	44
PARTIE I. ANALYSE DE L'OFFRE TOURISTIQUE	45
CHAPITRE II.1 CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE TOURISTIQUE AU SENEGAL	47
II.1.1 Formalisation et organisation des structures touristiques	47
II.1.1.1 Forme juridique des industries touristiques	47
II.1.1.2 Tenue de comptabilité	47
II.1.1.3 Immatriculation au RNEA (NINEA)	49
II.1.2 Caractéristiques sociodémographiques des propriétaires et dirigeants d'entreprises du secteur	50
II.1.2.1 Genre des propriétaires et dirigeants des entreprises touristiques	50
II.1.2.2 Age des propriétaires et dirigeants des entreprises touristiques	50
II.1.2.3 Nationalités des propriétaires des entreprises touristiques	51
II.1.2.4 Niveau d'instruction des propriétaires des entreprises touristiques	52
II.1.3 Structures d'hébergement	55
II.1.3.1 Localisation des réceptifs touristiques	55
II.1.3.2 Catégorisation des réceptifs hôteliers	56
II.1.3.3 Capacités d'accueil des structures d'hébergement (nombre de lits et de chambres)	56

II.1.3.4 Services et équipements proposés	57
II.1.3.5 Comportement des structures d'hébergement en basse saison.....	58
II.1.4 Restauration touristique.....	60
II.1.4.1 Répartition des restaurants touristiques par région	60
II.1.4.2 Capacités et fréquentation des restaurants	60
II.1.5 Agences de voyage et activités assimilées	63
II.1.5.1 Billetterie et autres activités d'agences de voyage.....	63
II.1.5.2 Composition du parc automobile des agences de location de véhicules	64
II.1.6 Activités créatives, artistiques et de spectacle	66
II.1.6.1 Régime juridique des unités artisanales.....	66
II.1.6.2 Répartition des unités artisanales.....	66
CHAPITRE II.2 ANALYSE ECONOMIQUE DE L'OFFRE TOURISTIQUE AU SENEGAL... 67	67
II.2.1 Recettes générées par les établissements touristiques	68
II.2.1.1 Recettes générées par les structures d'hébergement	68
II.2.1.2 Recettes générées par les autres types de structures.....	69
II.2.2 Investissements.....	70
II.2.2.1 Domaines d'investissement.....	70
II.2.2.2 Sources de financement des investissements	71
II.2.3 Emploi	73
II.2.3.1 Profil de l'emploi selon le sexe et le statut dans l'entreprise	73
II.2.3.2 Analyse de l'emploi selon l'activité et le statut dans l'entreprise	73
II.2.4 Accès aux TIC	76
CHAPITRE II.3 ANALYSE DES DIFFICULTES DES ENTREPRISES DU SECTEUR	
TOURISTIQUE.....	77
II.3.1 Analyse des difficultés liées à l'activité touristique	78
II.3.1.1 Ecoles de formation en tourisme	78
II.3.1.2 Réceptifs hôteliers.....	79
II.3.1.3 Restaurants touristiques	79
II.3.1.4 Agences de voyage et activités assimilées (billetterie).....	80
II.3.1.5 Unités artisanales.....	80
II.3.2 Autres difficultés rencontrées dans le secteur.....	81
Conclusion partielle	82
CONCLUSION GENERALE	86
ANNEXE	88

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I.1.1 : Répartition des pays de résidence des touristes selon le lieu d'enquête et la nationalité (en %).....	23
Tableau I.1.2 : Répartition par la nationalité et par âge selon le motif de voyage (en %).....	25
Tableau I.1.3 : Répartition de la répartition du Canal de réservation du transport selon le pays de résidence	28
Tableau I.1.4 : Répartition des types de logement par lieu d'enquête et nationalité (en %).....	30
Tableau I.1.5 : Répartition du mode de réservation de l'hébergement selon le type d'hébergement marchand (%).....	31
Tableau I.1.6 : Satisfaction globale (en %).....	36
Tableau I.1.7 : Perception des touristes de passage aux aéroports sur le coût de la destination Sénégal (en %)	37
Tableau I.1.8 : Perception des touristes de passage aux postes frontières sur le coût de la destination Sénégal (en %)	38
Tableau II.1.1 : Répartition des structures d'hébergement selon leur comportement en basse saison	58
Tableau II.2.1 : Répartition du chiffre d'affaires moyen des structures d'hébergement par catégorie	68

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique I.1.1 : Répartition des touristes selon la nationalité.....	22
Graphique I.1.2 : Répartition des touristes enquêtés selon le pays de résidence.....	23
Graphique I.1.3 : Répartition des touristes selon le sexe et le lieu d'enquête.....	24
Graphique I.1.4 : Durée moyenne de séjour selon la nationalité.....	25
Graphique I.1.5 : Durée moyenne de séjour selon la structure d'hébergement.....	26
Graphique I.1.6 : Durée moyenne de séjour des touristes par nationalité et par motif de voyage.....	26
Graphique I.1.7 : Répartition des moyens de transport utilisés par les touristes.....	27
Graphique I.1.8 : Répartition des touristes selon le canal de réservation du moyen de transport.....	27
Graphique I.1.9 : Nombre moyen de touristes dans les groupes de voyage selon la nationalité.....	28
Graphique I.1.10 : Appréciation de l'accueil.....	33
Graphique I.1.11 : Appréciation de l'hébergement selon le type de structure.....	34
Graphique I.1.12 : Appréciation de la restauration et de l'hygiène.....	34
Graphique I.1.13 : Appréciation des services de transport.....	35
Graphique I.1.14 : Appréciation du service de sécurité.....	35
Graphique I.1.15 : Coût de la destination Sénégal selon la saison de voyage.....	37
Graphique I.1.16 : Répartition des touristes ayant l'intention de revenir au Sénégal.....	38
Graphique I.2.1 : Dépense moyenne journalière des touristes (en FCFA).....	41
Graphique II.1.1 : Répartition des entreprises en fonction du régime juridique.....	47
Graphique II.1.2 : Répartition des industries touristiques en fonction de la tenue de la comptabilité.....	48
Graphique II.1.3 : Répartition des entreprises touristiques selon le type de comptabilité tenue.....	48
Graphique II.1.4 : Répartition des entreprises touristiques en fonction l'immatriculation au RNEA.....	49
Graphique II.1.5 : Répartition des Chefs d'entreprises selon le genre.....	50
Graphique II.1.6 : Répartition des dirigeants des entreprises par tranche d'âges.....	51
Graphique II.1.7 : Répartition des propriétaires des entreprises par tranche d'âges.....	51
Graphique II.1.8 : Répartition des propriétaires d'entreprises selon la nationalité et le type d'activités.....	52
Graphique II.1.9 : Répartition des propriétaires d'entreprises selon le niveau d'instruction.....	53
Graphique II.1.10 : Répartition des réceptifs touristiques par région.....	55
Graphique II.1.11 : Répartition des réceptifs selon le classement.....	56
Graphique II.1.12 : Répartition du nombre moyen de chambres et de lits selon le classement du réceptif.....	57
Graphique II.1.13 : Part des structures d'hébergement dans les services offerts.....	57
Graphique II.1.14 : Répartition des restaurants enquêtés selon la région.....	60
Graphique II.1.15 : Capacité et fréquentation des restaurants selon la région.....	61
Graphique II.1.16 : Répartition des agences de voyage selon le type d'activité.....	63
Graphique II.1.17 : Répartition des agences de voyage exerçant l'activité de billetterie par région.....	63
Graphique II.1.18 : Caractérisation du parc automobile des agences de location de véhicule.....	64
Graphique II.1.19 : Répartition des artisans selon le régime juridique.....	66
Graphique II.1.20 : Répartition des artisans selon le type d'activité.....	66
Graphique II.2.1 : Poids des pôles touristiques dans les recettes par catégorie.....	69
Graphique II.2.2 : Evolution du chiffre d'affaires des structures d'hébergement par catégorie entre 2013 et 2014.....	69
Graphique II.2.3 : Chiffre d'affaires moyen des autres types d'établissements touristiques (en FCFA).....	70
Graphique II.2.4 : Evolution du chiffre d'affaires des structures d'hébergement par catégorie entre 2013 et 2014.....	70
Graphique II.2.5 : Sources de financement des investissements des industries touristiques.....	71
Graphique II.2.6 : Catégorie des travailleurs suivant le sexe.....	73
Graphique II.2.7 : Nombre moyen d'employés par statut dans les structures d'hébergement.....	74
Graphique II.2.8 : Nombre moyen d'employés par statut dans les autres entreprises touristiques.....	74
Graphique II.2.9 : Taux d'utilisation des TIC (en %).....	76

Graphique II.3.1 : Difficultés éprouvées par les écoles de formation en tourisme	78
Graphique II.3.2 : Difficultés éprouvées par les réceptifs hôteliers	79
Graphique II.3.3 : Difficultés éprouvées par les restaurants touristiques	80
Graphique II.3.4 : Difficultés éprouvées par les agences de voyage	80
Graphique II.3.5 : Analyse de difficultés éprouvées par les unités artisanales	81

ANNEXE

Annexe 1 : Répartition des touristes selon le groupe d'âge, le lieu d'enquête et la saisonnalité	88
Annexe 2 : Répartition des touristes selon le motif de voyage et la nationalité.....	88
Annexe 3 : Répartition des touristes selon le motif de voyage, le lieu d'enquête et le sexe	88
Annexe 4 : Répartition de la durée de voyage par nationalité (%)	88
Annexe 5 : Type de structures d'hébergement fréquentées par les touristes	89
Annexe 6 : Motif de voyage des touristes selon le lieu d'enquête.....	89
Annexe 7 : Réservation du moyen d'hébergement.....	89
Annexe 8 : Satisfaction de la restauration selon le type de logement.....	89
Annexe 9 : Satisfaction de l'hygiène selon la nationalité.....	89
Annexe 10 : Satisfaction du transport selon la nationalité.....	90
Annexe 11 : Satisfaction de l'hébergement selon le type d'hébergement:.....	90
Annexe 12 : Structure des dépenses des touristes selon la nationalité	91
Annexe 13 : Structure des dépenses des touristes selon le pays de résidence	92
Annexe 14 : Structure des dépenses des touristes selon le motif du voyage	93
Annexe 15 : Structures des dépenses des touristes selon la nationalité	93
Annexe 16 : Structures des dépenses des touristes selon le pays de résidence.....	94

SIGLES ET ABREVIATIONS

Sigles ou acronymes	Significations
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
CST	Compte Satellite du Tourisme
CEPOD	Centre d'Etudes et de Politiques pour le Développement
CUCI	Centre Unique de Collecte d'Information
DMIS	Direction du Management de l'Information Statistique
DSECN	Direction des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale
ENDTS	Enquête Nationale sur la Demande Touristique du Sénégal
ENOTS	Enquête Nationale de l'Offre Touristique au Sénégal
MTTA	Ministère du Tourisme et des Transports Aériens
ENSAE	Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique
NINEA	Numéro d'Identification National des Entreprises et Associations
OMT	Organisation Mondiale du Tourisme
PSE	Plan Sénégal Emergent
RNEA	Répertoire National des Entreprises et Associations
RDM	Reste Du Monde
SRSD	Service Régional de la Statistique et de la Démographie
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

GLOSSAIRE

- **Compte Satellite du Tourisme (CST)** : C'est la principale référence internationale pour la mesure du rôle économique du tourisme. Le CST désigne un ensemble de définitions et de classifications consignées dans des tableaux et organisées de façon logique et cohérente. Il permet de quantifier la dimension économique du tourisme tant du point de vue de la demande que du point de vue de l'offre. En d'autres termes, le CST a pour objectif essentiel de fournir des informations analytiques aussi détaillées que possible sur le tourisme sous tous ses aspects : en particulier, la composition de la consommation des visiteurs et leurs impacts sur les activités productives. Il permet donc de mesurer de façon résumée l'importance quantitative du tourisme dans la formation du Produit Intérieur Brut, ainsi que les recettes fiscales pour l'État et l'emploi total générés par l'industrie touristique (définition OMT).
- **Agence de voyage** : Une agence de voyage en tant qu'entreprise commerciale compose et vend des offres de voyage à ses clients. Elle joue le rôle d'intermédiaire de services entre les clients et les différents prestataires sur le marché du tourisme ;
- **Basse saison touristique** : Elle va du mois de juin au mois d'octobre de la même année ;
- **Haute saison touristique** : La haute saison touristique va du mois de novembre de l'année n-1 au mois d'avril de l'année n ;
- **Dépense totale touristique** : Elle regroupe l'ensemble des dépenses effectuées par les touristes non-résidents ou pour leur propre compte avant et pendant leur séjour au Sénégal ;
- **Durée du séjour** : Pour être considéré comme une activité touristique, le séjour d'un voyageur dans un lieu qu'il visite doit être d'une durée inférieure à douze mois consécutifs. lorsqu'un visiteur séjourne à un endroit pendant plus d'un an, cet endroit devient partie intégrante de son environnement habituel et l'intéressé cesse d'y être considéré comme un visiteur ;
- **Industrie touristique** : Idéalement, le producteur caractéristique devrait être une unité de production homogène, c'est-à-dire une unité de production qui exerce une seule activité productive ;
- **Motif de la visite** : Dans le langage courant, les touristes sont des individus qui voyagent pour leur plaisir, pour la détente et les vacances. Cependant, les définitions de visiteurs et de touristes retenues par le CST sont bien plus larges et englobent tous les individus qui voyagent ou visitent un endroit pour un motif autre que celui "d'exercer une activité rémunérée dans le lieu visité" ;
- **Produits caractéristiques du tourisme** : Produits pour lesquels on considère

que, dans la plupart des pays, ils seraient susceptibles de cesser d'exister en quantité significative ou dont la consommation diminuerait de façon significative en cas d'absence de visiteurs, et pour lesquels il semble possible d'obtenir des données statistiques ;

- **Produits connexes au tourisme** : Il s'agit d'une catégorie résiduelle qui comprend ceux qui sont identifiés comme spécifiques du tourisme dans un pays donné, mais qui ne peuvent pas être considérés comme tels à l'échelle mondiale ;
- **Nuitées** : C'est le Nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement: deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent pour six nuitées, de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit ;
- **Tourisme** : Le tourisme est défini comme l'ensemble des activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité.
- **Touriste** : On appelle touriste "toute personne qui a passé au moins une nuit au Sénégal, pour une période consécutive inférieure à douze mois et dont le motif principal de la visite est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le lieu visité".

AVANT PROPOS

Le tourisme est un secteur important de l'économie sénégalaise, en raison des revenus qu'il génère et des emplois qu'il crée. Toutefois, les statistiques qui appréhendent la nature, l'évolution et les impacts du tourisme sur le tissu économique et social du Sénégal s'appuient principalement sur les statistiques des arrivées et des nuitées ainsi que sur celles de la Balance des paiements. Cette situation ne permet pas de disposer d'informations couvrant le secteur touristique de manière suffisamment détaillée pour mesurer sa contribution dans l'économie sénégalaise.

Dans cette perspective, l'ANSD, en collaboration avec le Ministère du Tourisme et des Transports Aériens, réalise le premier Compte Satellite du Tourisme (CST) au Sénégal. C'est ce qui justifie la réalisation des enquêtes spécifiques sur l'offre et la demande touristiques, qui ont permis d'appréhender les informations sur les recettes générées par les entreprises du secteur touristique ainsi que la dépense moyenne journalière des touristes ayant séjourné au Sénégal.

Le présent rapport d'enquête, qui restitue l'essentiel des informations qui ne sont pas analysées dans le CST, contribue à une meilleure connaissance et une réelle prise en compte du secteur.

Nous exprimons notre reconnaissance à la Banque Mondiale pour son soutien financier à la réalisation de ce projet.

Nous adressons aussi nos très sincères remerciements aux touristes et aux responsables d'entreprises interviewés pour le temps précieux qu'ils nous ont consacré.

Aux agents de collecte, nous adressons également nos félicitations pour la qualité de leurs prestations marquant un acte civique.

Nous adressons nos félicitations à toute l'équipe chargée de la coordination technique et de la réalisation des enquêtes pour sa détermination et son dévouement dans la réalisation de ces enquêtes.

Aboubacar Sedikh BEYE

Directeur Général de l'Agence Nationale
de la Statistique et de la Démographie

INTRODUCTION GENERALE

I. Contexte et justifications

Le secteur du tourisme occupe une place prépondérante dans l'économie mondiale. Cette importance stratégique résulte de la capacité du secteur à générer des emplois¹ (1 emploi sur 11 dans le monde en 2014) dans un contexte où le chômage constitue une préoccupation majeure. Le tourisme génère aussi des revenus importants (9% du PIB mondial en 2014) et fait partie des principaux secteurs pourvoyeurs de devises (30% des exportations mondiales de services en 2014).

Les derniers chiffres de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) viennent confirmer le dynamisme du secteur. En effet, selon l'OMT, les arrivées de touristes internationaux ont grimpé de 4,4% en 2014 par rapport à 2013, atteignant le chiffre record de 1133 millions. L'Afrique a enregistré un taux de croissance de 2,0% du nombre d'arrivées, soit 56 millions de touristes en 2014, représentant 5,0% des arrivées mondiales.

Face à cette demande de plus en plus croissante et diversifiée, les pays dotés de fortes potentialités touristiques mettent en place des politiques d'amélioration constantes de la qualité de leurs offres touristiques traditionnelles. Par ailleurs, de nouvelles offres touristiques se développent en rapport avec l'émergence de nouveaux marchés émetteurs qui comptent une classe moyenne de plus en plus importante.

C'est dans ce contexte international marqué par le dynamisme du secteur touristique que le Sénégal, à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE), accorde une place importante au tourisme. Le pays ambitionne d'accueillir trois (03) millions de touristes par an à l'horizon 2023. Pour l'atteinte de cet objectif, il est prévu le développement de nouveaux pôles touristiques intégrés et la requalification des sites existants ciblés autour des filières balnéaires, l'éco-tourisme, la culture, la découverte des sites religieux et d'affaires.

Pour une meilleure réalisation de politiques sectorielles, il est nécessaire de disposer de statistiques qui doivent permettre d'appréhender la nature, l'évolution et les impacts du tourisme sur le tissu économique et social du Sénégal. En effet, la production des statistiques du tourisme, actuellement constituée de données sur les arrivées des touristes et des nuitées dans les réceptifs ainsi que celles de la Balance des paiements relatives au poste « voyage », ne permet pas de disposer de toute l'information pertinente nécessaire à un meilleur suivi et à l'évaluation de la politique sectorielle

¹ OMT, Faits saillants du tourisme, édition 2015.

définie. Eu égard à cette situation, l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), en collaboration avec le Ministère du Tourisme et des Transports Aériens (MTTA), a entrepris l'élaboration du premier Compte Satellite du Tourisme (CST). C'est dans ce cadre que trois enquêtes sur le secteur touristique ont été réalisées (enquête sur l'offre touristique, enquêtes sur la demande touristique² et enquête auprès des structures publiques intervenant dans le secteur du tourisme³).

L'objectif principal de ces enquêtes est de fournir les données nécessaires pour alimenter le CST.

Outre la présentation des objectifs spécifiques, le champ et la méthodologie de collecte, ce rapport relate les principaux résultats issus des enquêtes sur le tourisme.

II. Approches méthodologiques

II.1 Enquête sur la demande touristique

II.1.1 Objectifs spécifiques

L'enquête sur la demande touristique permet de déterminer :

- ✓ le profil des touristes ayant visité le Sénégal ;
- ✓ les motifs des choix des touristes par rapport à la destination Sénégal ;
- ✓ les niveaux de satisfaction de leur séjour au Sénégal ;
- ✓ la dépense moyenne journalière par touriste ;
- ✓ la structure des dépenses touristiques selon les rubriques (restauration, hébergement, transport, achat d'objets d'arts, etc.).

II.1.2 Champs de l'enquête

Il existe différentes catégories de tourisme : le tourisme récepteur représenté par les non-résidents qui séjournent dans le pays moins d'une année ; le tourisme interne constitué par les résidents qui se déplacent à l'intérieur du pays hors de leur environnement habituel et le tourisme émetteur qui regroupe les résidents qui partent en voyage en dehors de leur pays. Cette enquête concerne les touristes non-résidents au Sénégal.

La population enquêtée est constituée des touristes en fin de séjour au Sénégal. L'intérêt de cibler les touristes en partance vers leur pays de résidence est de disposer d'une information sur les dépenses effectuées durant leur séjour. Ils sont interrogés au niveau des points de passage (aériens et terrestres) au moment où ils s'apprêtent à quitter le pays. Le dispositif a couvert, en basse saison (août-septembre

² Une enquête demande en basse saison et une autre en haute saison touristique.

³ L'enquête auprès des structures publiques est exclusivement menée pour alimenter le CST et les résultats ne sont pas analysés dans ce rapport.

2015), l'Aéroport International Léopold Sédar Senghor de Dakar et les postes frontières terrestres de Keur Ayib (Kaolack), Karang (Fatick), Tanaff (Sédhiou), Salikegné (Kolda), Kounkané (Kolda), Mpack (Ziguinchor), Fonguélimbi (Kédougou), Moussala (Kédougou), Kidira (Tambacounda) et Rosso Sénégal (Saint-Louis). Pour la haute saison (décembre 2015 - février 2016), en plus de ces points de collecte, l'aéroport de Cap Skiring (Ziguinchor) a été retenu compte tenu de l'affluence du flux touristique.

Les touristes enquêtés sont choisis de manière aléatoire suivant un pas de dix (10) afin de disposer d'un échantillon représentatif et hétérogène.

Au total, 11 237 touristes ont été enquêtés dont 4944 en basse saison et 6293 en haute saison touristique.

II.1.3 Phase de collecte

La phase de collecte s'est étalée sur deux mois dont un (01) durant la basse saison touristique et un (01) mois pendant la période de la haute saison touristique. Cette approche est basée sur l'hypothèse selon laquelle les recettes touristiques en haute et en basse saison diffèrent. Ainsi, trente-cinq (35) agents ont été déployés en haute saison et vingt-neuf (29) en basse saison.

La collecte des données a été effectuée via une application développée sous Cspiro et déployée dans des ultra-portables, avec un système de remontée des données vers un serveur de l'ANSD. De plus, chaque agent était muni d'une clé internet afin d'assurer la remontée des données à partir des points de collecte et de permettre à l'équipe de coordination de suivre l'état d'avancement de la collecte. La supervision de l'enquête au niveau de l'aéroport de Dakar a été assurée par le Bureau des Statistiques Sectorielles de l'ANSD tandis que pour les autres régions, cette tâche a été menée par les Chefs de Services Régionaux de la Statistique et de la Démographie (SRSD) dans leur région respective.

II.2. Enquête sur l'offre touristique

II.2.1 Objectifs spécifiques

L'enquête sur l'offre touristique permet de déterminer :

- ✓ le poids des activités touristiques dans les branches concernées par les activités caractéristiques et /ou spécifiques du tourisme ;
- ✓ la structure financière des industries touristiques ;
- ✓ la contribution du secteur à la création d'emplois ;
- ✓ les recettes générées par les établissements touristiques ;
- ✓ la capacité d'offre touristique du pays.

II.2.2 Champs de l'enquête

L'enquête offre s'est déroulée sur l'ensemble du territoire national, suivant les six pôles touristiques⁴. Elle a concerné les industries touristiques comprenant tous les établissements dont l'activité productive est une activité caractéristique ou connexe du tourisme. On distingue principalement les activités d'hébergement touristique (hôtels et établissements assimilés), les activités de restauration, les transports (terrestres, aérien et par eau), les services de location de matériels de transports, les services culturels, les activités des agences de voyage, les services sportifs et autres services récréatifs.

L'enquête a couvert les unités économiques du secteur moderne comme informel. Ces unités ont été identifiées à travers les répertoires statistiques disponibles (RNEA, CUCI, Services Régionaux du Tourisme, Ministère du Tourisme et des Transports Aériens). Etant donné que la liste des unités, constituée à partir des répertoires disponibles, n'était pas à jour, les enquêteurs ont procédé à un ratissage pour prendre en compte des structures qui ne figurent pas sur la liste.

II.2.3 Phase de collecte

La collecte s'est déroulée au niveau des six pôles touristiques⁵ définis par le MTTA. Les Chefs de services régionaux du tourisme et ceux de la statistique et de la démographie ont assuré le suivi et la supervision dans leur région respective. Pour la collecte des données, vingt (20) agents enquêteurs et quatre (04) contrôleurs ont été recrutés au niveau des six (06) pôles touristiques. Elle a duré deux (02) mois, sous la coordination d'une équipe technique de l'ANSD.

L'enquête a été menée par interview directe avec les dirigeants des entreprises touristiques. Au total 1276 entreprises touristiques ont été enquêtées dont 541 structures d'hébergement, 315 restaurants touristiques, 116 agences de voyages, 237 unités artisanales, 17 écoles de formation en tourisme, 25 agences de location de véhicules, 14 structures récréatives et d'organisation de jeux de hasard, et 11 structures culturelles.

⁵ Il s'agit des pôles suivants : Dakar, Thiès-Diourbel, Sine-Saloum, Sénégal Oriental, pôle nord et pôle Casamance.

II.2.4 Traitement et saisie des données

Les équipes de supervision ont passé en revue l'ensemble des questionnaires remplis pour s'assurer de la complétude des documents, de l'exactitude des données et de la cohérence de quelques informations clés du questionnaire.

A la fin de l'opération de collecte, des agents ont été recrutés pour saisir les questionnaires sous une application développée avec le logiciel Cspro.



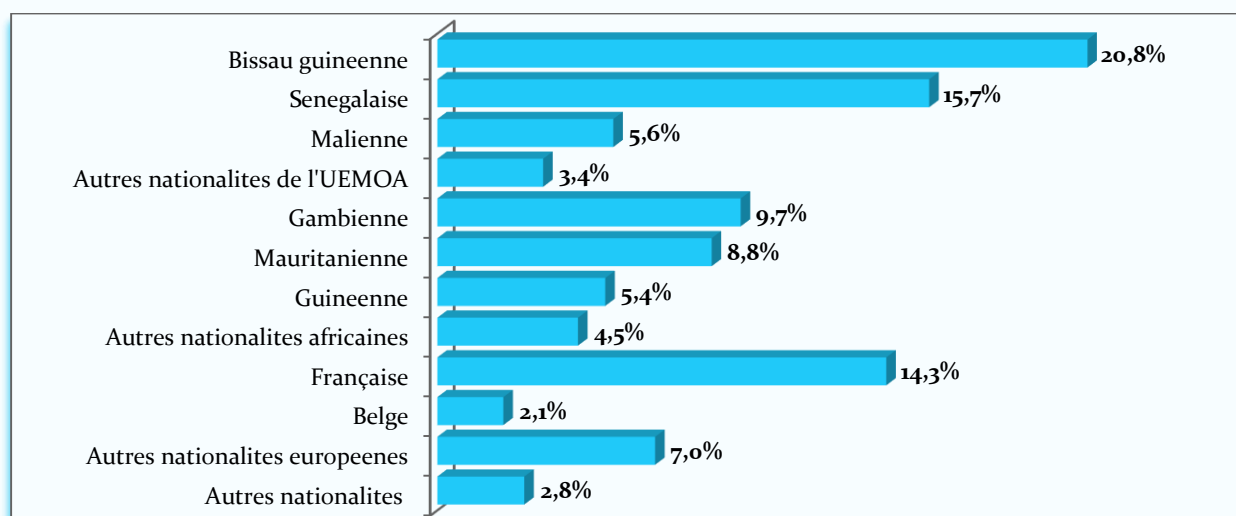
Ce chapitre présente les résultats de l'exploitation de l'Enquête Nationale sur la Demande Touristique au Sénégal (ENDTS). Il s'agit de décrire le profil des touristes, d'analyser les caractéristiques du voyage.

I.1.1 Portrait des touristes en partance du Sénégal

I.1.1.1 Nationalités des touristes ayant séjourné au Sénégal

La structure de la population des touristes suivant la nationalité fait ressortir la prédominance des citoyens des pays limitrophes (bissau guinéens, gambiens, mauritaniens, maliens et guinéens). Toutefois, les sénégalais de la diaspora, les français et les ressortissants des autres pays européens sont bien représentés avec des parts respectives de 15,7%, 14,3% et 7,0%.

Graphique I.1.1 : Répartition des touristes selon la nationalité



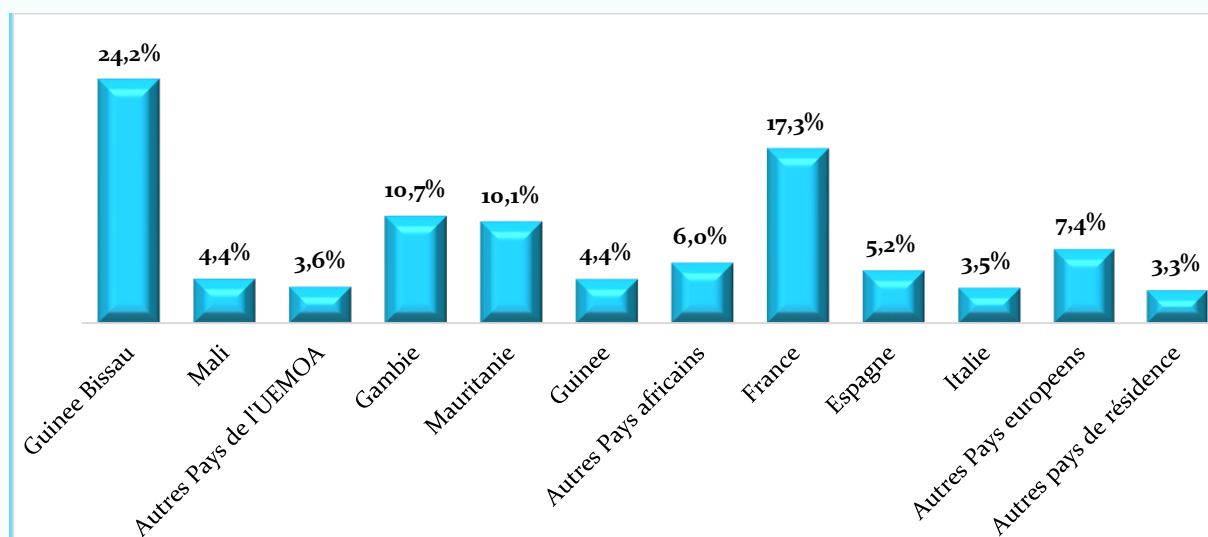
Source : ANSD

Selon la saison touristique, il apparait que les touristes européens et américains sont plus représentés en haute saison (28,8% du total) qu'en basse saison (16,5%). Pour les touristes de nationalité sénégalaise et les autres africains, la tendance est inversée. En effet, 18,5% des touristes enquêtés en basse saison sont de nationalité sénégalaise contre 13,5% en haute saison.

I.1.1.2 Pays de résidence des touristes ayant séjournés au Sénégal

La répartition des touristes selon le pays de résidence indique que la majorité des personnes sondées sont originaires de pays frontaliers et de la France. En effet, le graphique I.1 2 révèle que 24,2% des enquêtés résident en Guinée Bissau, 17,3% en France, 10,7% en Gambie et 10,1% viennent de la Mauritanie.

Graphique I.1.2 : Répartition des touristes enquêtés selon le pays de résidence



Source : ANSD

Par ailleurs, 77,3% des touristes voyageant par les aéroports, ne sont pas de nationalité sénégalaise. Ils résident majoritairement en France (41,4%) et dans les autres pays européens (16,0%). Quant aux sénégalais, ils viennent principalement de la France (31,1%), de l'Italie (26,0%) et de l'Espagne (17,0%).

S'agissant des touristes sénégalais interviewés au niveau des frontières terrestres, ils résident essentiellement en Mauritanie (26,5%), en Guinée Bissau (25,3%) et en Gambie (19,2%).

Tableau I.1.1 : Répartition des pays de résidence des touristes selon le lieu d'enquête et la nationalité (en %)

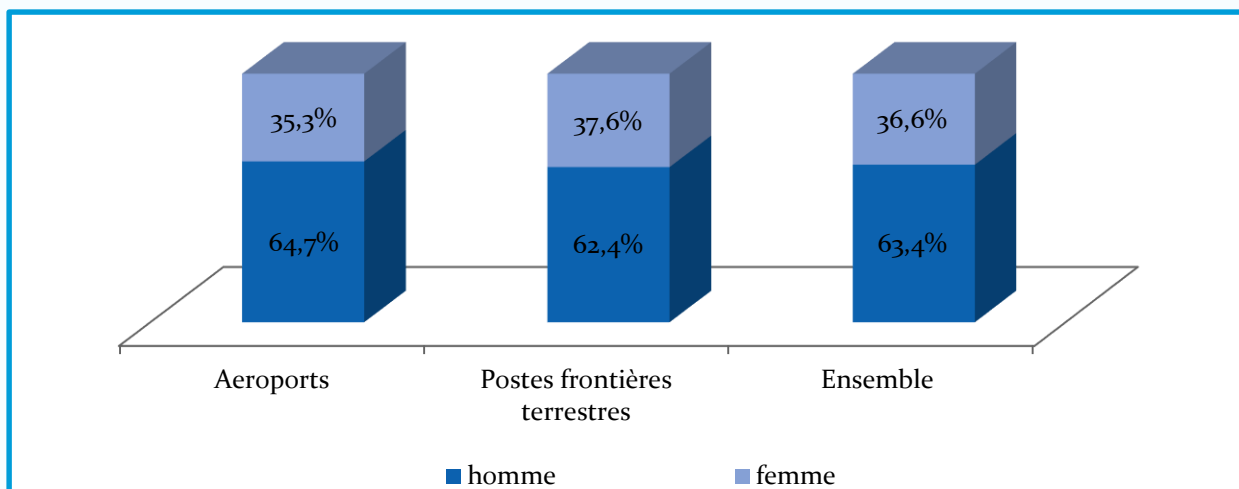
	Aéroports		Postes frontières terrestres		Ensemble	
	Nationalité sénégalaise	Nationalité étrangère	Nationalité sénégalaise	Nationalité étrangère	Nationalité sénégalaise	Nationalité étrangère
France	18,1	81,9	10,4	89,6	17,7	82,3
Belgique	8,2	91,8	23,1	76,9	8,8	91,2
Etats-Unis	19,2	80,8	7,7	92,3	18,5	81,5
Italie	74,1	25,9	50,0	50,0	73,1	26,9
Espagne	49,1	50,9	23,8	76,2	39,9	60,1
Guinée	7,0	93,0	6,8	93,2	6,9	93,1
Mali	5,3	94,7	3,0	97,0	3,2	96,8
Mauritanie	12,5	87,5	17,0	83,0	16,7	83,3
Nigeria	10,6	89,4	26,3	73,7	15,2	84,8
Côte d'Ivoire	14,6	85,4	21,4	78,6	15,4	84,6
Gambie	2,6	97,4	11,4	88,6	11,1	88,9
Guinée Bissau	6,7	93,3	6,4	93,6	6,4	93,6
Autres Pays de l'UEMOA	10,9	89,1	14,0	86,0	11,7	88,3
Pays maghrébins	16,7	83,3	55,8	44,2	35,8	64,2
Autres Pays africains	18,8	81,2	4,8	95,2	18,0	82,0
Autres Pays européens	11,0	89,0	2,5	97,5	8,3	91,7
Autres Pays américains	21,3	78,7	0,0	100,0	18,8	81,2
Pays asiatiques	11,8	88,2	0,0	100,0	9,8	90,2
Pays océaniques	0,0	100,0	0,0	100,0	0,0	100,0

Source : ANSD

I.1.1.3 Répartition par sexe et par âge des touristes

La population touristique enquêtée est constituée de 63,4% d'hommes et de 36,6% de femmes. Cette tendance est observée aussi bien au niveau des postes frontières terrestres qu'aériens.

Graphique I.1.3 : Répartition des touristes selon le sexe et le lieu d'enquête



Source : ANSD

En majorité, l'âge des touristes interrogés se situe entre 35 et 59 ans (53,4%). Une proportion relativement importante de touristes de nationalités européennes et américaines (23,7% de français, 21,9% de belges et 22,2% d'américains) sont du troisième âge.

I.1.2 Description du voyage

L'analyse de cette partie portera sur la durée moyenne de séjour, le motif de voyage, les moyens de transports utilisés pour entrer au Sénégal, les canaux de réservation et la structure des groupes de voyage.

I.1.2.1 Motif du voyage

Les motifs de voyage des touristes pour la destination Sénégal sont principalement les visites à des parents ou amis (39,9%), les affaires et motifs professionnels (23,8%), les détente et vacances (19,8%). Par ailleurs, la présence des touristes pour traitement médical (6,6%) n'est pas négligeable.

La majorité des sénégalais de la diaspora viennent rendre visite à des parents ou amis (67,6%). Toutefois, ceux dont le déplacement est motivé par les vacances et les affaires représentent respectivement 14,7% et 10,5%.

Par ailleurs, les principaux motifs avancés par les touristes de nationalité française sont les vacances et loisirs (57,6%), les visites à des parents ou amis (22,5%) et les affaires et motifs professionnels (19,0%). Les belges viennent essentiellement pour les vacances et loisirs (70,9%).

Tableau I.1.2 : Répartition par la nationalité et par âge selon le principal motif de voyage (en %)

	Activités de loisirs	Détente et vacances	Visite à des parents, amis	Affaires et motifs professionnels	Traitement médical	Religion, pèlerinages	Autres motifs	Total
ENSEMBLE	4,3	19,8	39,9	23,8	6,6	2,3	3,3	100,0
NATIONALITE								
Bissau guinéenne	0,9	7,9	51,5	12,3	16,7	3,2	7,4	100,0
Sénégalaise	1,1	14,7	67,6	10,5	1,9	2,5	1,7	100,0
Française	9,7	47,9	22,5	19,0	0,1	0,4	0,4	100,0
Gambienne	2,7	11,1	52,2	19,7	4,2	6,0	4,1	100,0
Mauritanienne	1,3	9,7	41,6	24,1	16,7	3,2	3,5	100,0
Maliennne	0,8	8,7	20,6	66,5	1,6	0,4	1,4	100,0
Guinéenne	6,0	11,0	36,4	23,1	11,1	3,5	8,8	100,0
Belge	7,6	63,3	13,5	14,8	0,0	0,0	0,8	100,0
Autres nationalités européennes	16,8	39,2	14,4	28,6	0,1	0,3	0,6	100,0
Autres nationalités africaines	3,0	14,5	19,5	59,0	1,6	1,0	1,4	100,0
Autres nationalités de l'UEMOA	3,2	11,7	21,5	58,8	1,3	1,9	1,6	100,0
Autres nationalités du RDM	5,1	27,0	15,1	50,2	1,0	1,0	0,6	100,0
AGE								
-18 ans	4,0	39,8	37,5	8,0	2,3	4,0	4,5	100,0
18-34 ans	4,3	18,6	43,0	22,3	6,0	2,3	3,4	100,0
35-59 ans	3,6	17,6	39,5	27,0	6,8	2,2	3,4	100,0
60 ans et +	8,5	36,0	28,7	13,3	8,1	2,9	2,5	100,0

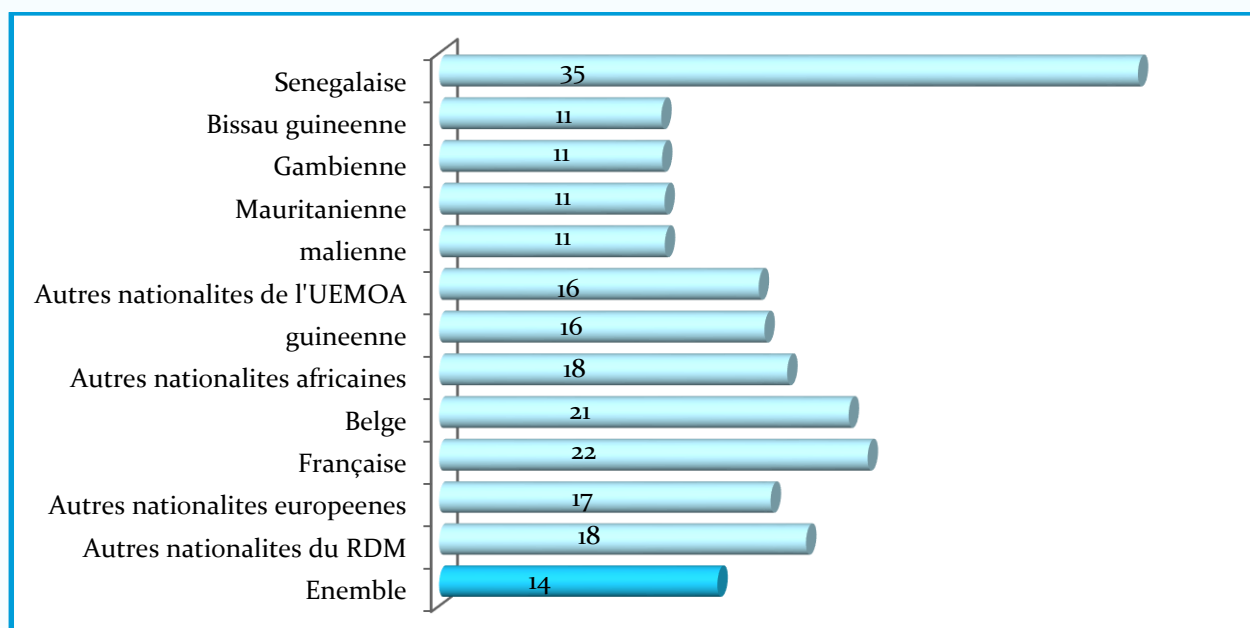
Source : ANSD

I.1.2.2 Durée moyenne de séjour des touristes

La durée de séjour du touriste est déterminée par le nombre de nuits passées au Sénégal. En moyenne, elle est de 14 nuits au Sénégal.

Les touristes de nationalité sénégalaise, française et belge restent plus longtemps au Sénégal avec respectivement 35 nuits, 22 nuits et 21 nuits en moyenne.

Graphique I.1.4 : Durée moyenne de séjour selon la nationalité

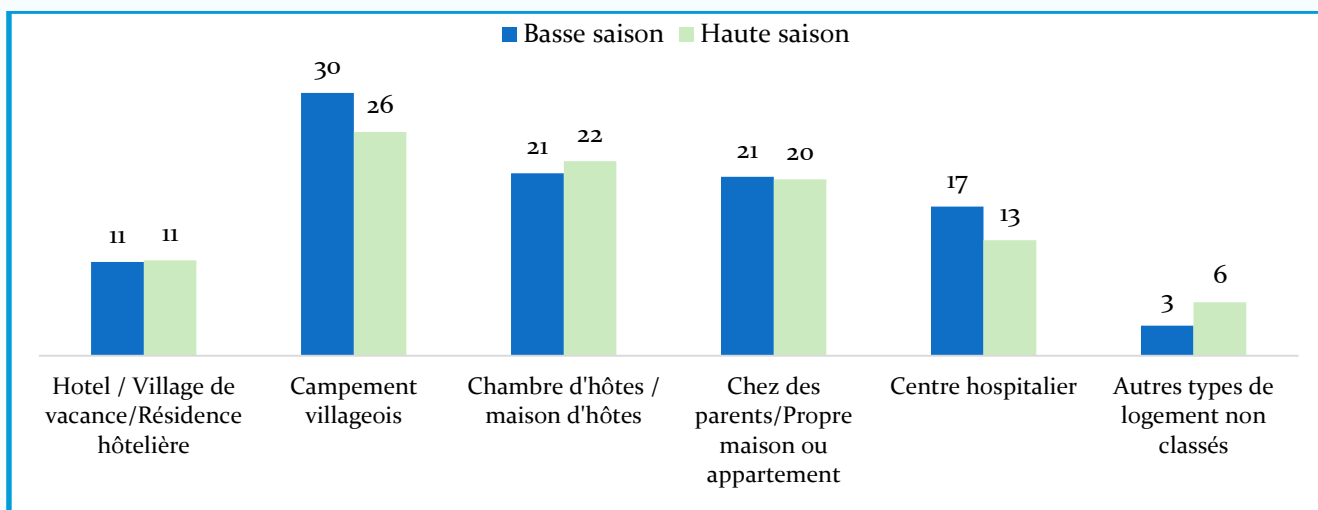


Source : ANSD

La distribution selon la saison touristique indique que le nombre moyen de nuits passées dans les structures d'hébergement est légèrement plus important en basse saison (19 nuits) qu'en haute saison (17 nuits).

En basse saison, les structures d'hébergement où les touristes passent plus de temps sont les campements (26 nuits), les chambres/maisons d'hôtes (21 nuits) et chez les parents amis ou propres appartements (20 nuits). Cependant, durant la haute saison, les touristes ont tendance à occuper plus leurs propres appartements (41 nuits), les logements à la campagne (28 nuits) et les résidences (27 nuits).

Graphique I.1.5 : Durée moyenne de séjour selon la structure d'hébergement

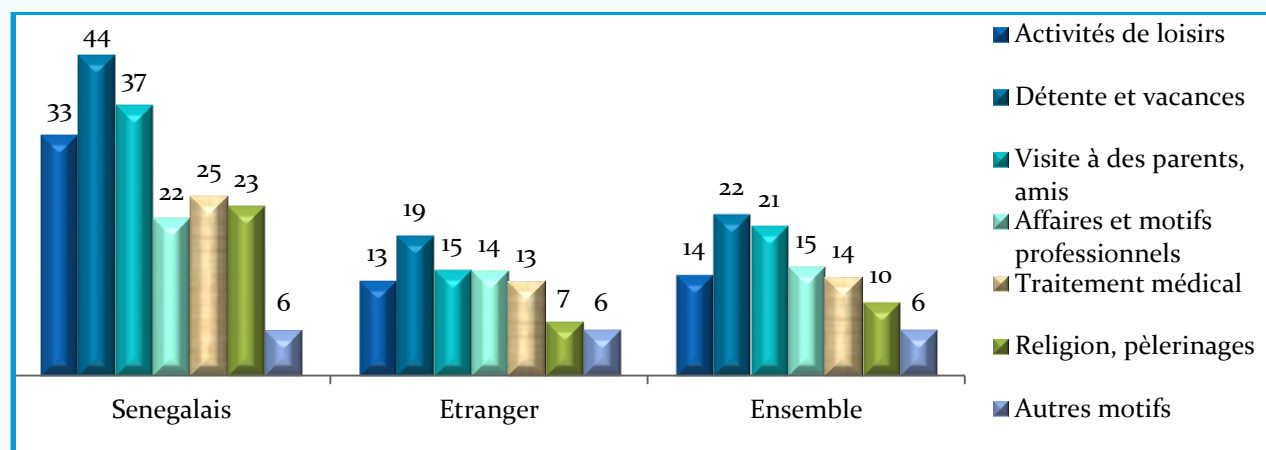


Source : ANSD

Les touristes de nationalité sénégalaise, qui passent plus de temps au Sénégal, sont ceux qui viennent pour les motifs suivants : détente et vacances (44 nuits), visites à des parents (37 nuits) et activités de loisirs (33 nuits).

S'agissant des touristes de nationalité étrangère, la durée de séjour la plus importante concerne ceux qui viennent pour des raisons de détente et vacances (19 nuitées), visites à des parents et amis (15 nuits), affaires et motifs professionnels (14 nuits).

Graphique I.1.6 : Durée moyenne de séjour des touristes par nationalité et par motif de voyage

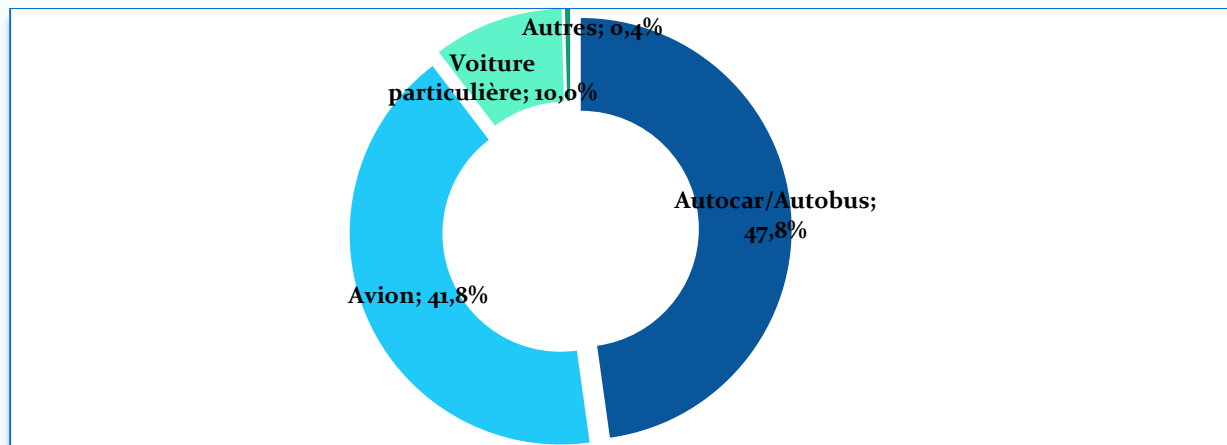


Source : ANSD

I.1.2.3 Moyens de transports utilisés pour entrer au Sénégal

Les principaux moyens de transport empruntés par les touristes pour entrer au Sénégal sont l'autocar/autobus (47,8%) et l'avion (41,8%). Cependant, 10,0% des touristes ont utilisé des voitures particulières. Par ailleurs, il a été noté une très faible proportion d'utilisateurs d'autres moyens de déplacement.

Graphique I.1.7 : Répartition des moyens de transport utilisés par les touristes

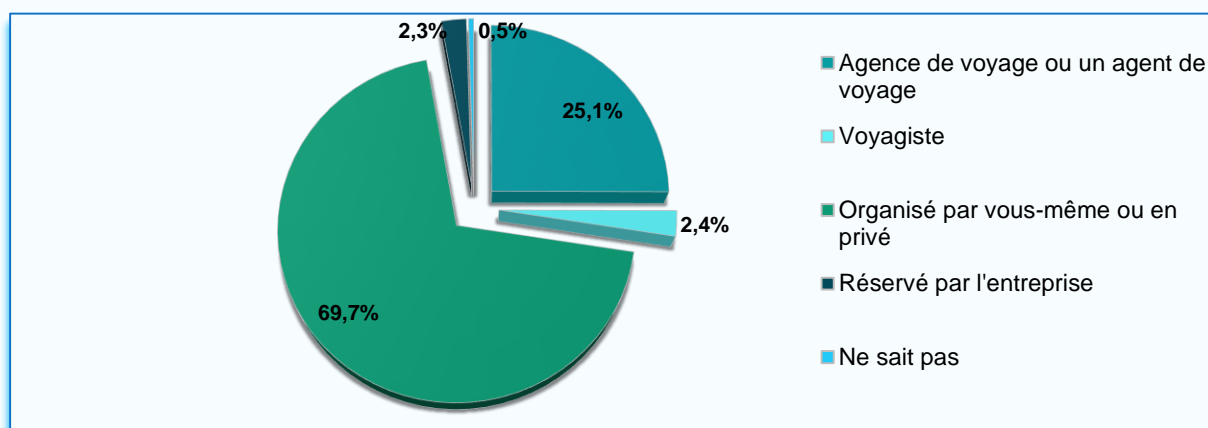


Source : ANSD

I.1.2.4 Canal de réservation du moyen de transport

La majorité des touristes interrogés (69,7%) réservent eux même leur moyen de transport et 25,1% ont recourt aux agences de voyage.

Graphique I.1.8 : Répartition des touristes selon le canal de réservation du moyen de transport



Source : ANSD

La quasi-totalité des touristes (plus de 90%) des pays limitrophes réservent eux-mêmes leur moyen de transport. Plus de la moitié des touristes maghrébins et espagnols en font de même. Pour les touristes français, en termes de proportion, il y en a autant qui réservent eux-mêmes que ceux qui passent par les agences de voyages. L'essentiel des réservations des américains, des autres européens, des océaniques et des asiatiques sont assurées par les agences de voyages. Aussi, une proportion non négligeable des réservations des touristes (plus de 11%) résidents en Côte d'Ivoire, au Nigéria, dans les autres pays de l'UEMOA émanent des entreprises.

Tableau I.1.3 : Répartition de la répartition du Canal de réservation du transport selon le pays de résidence

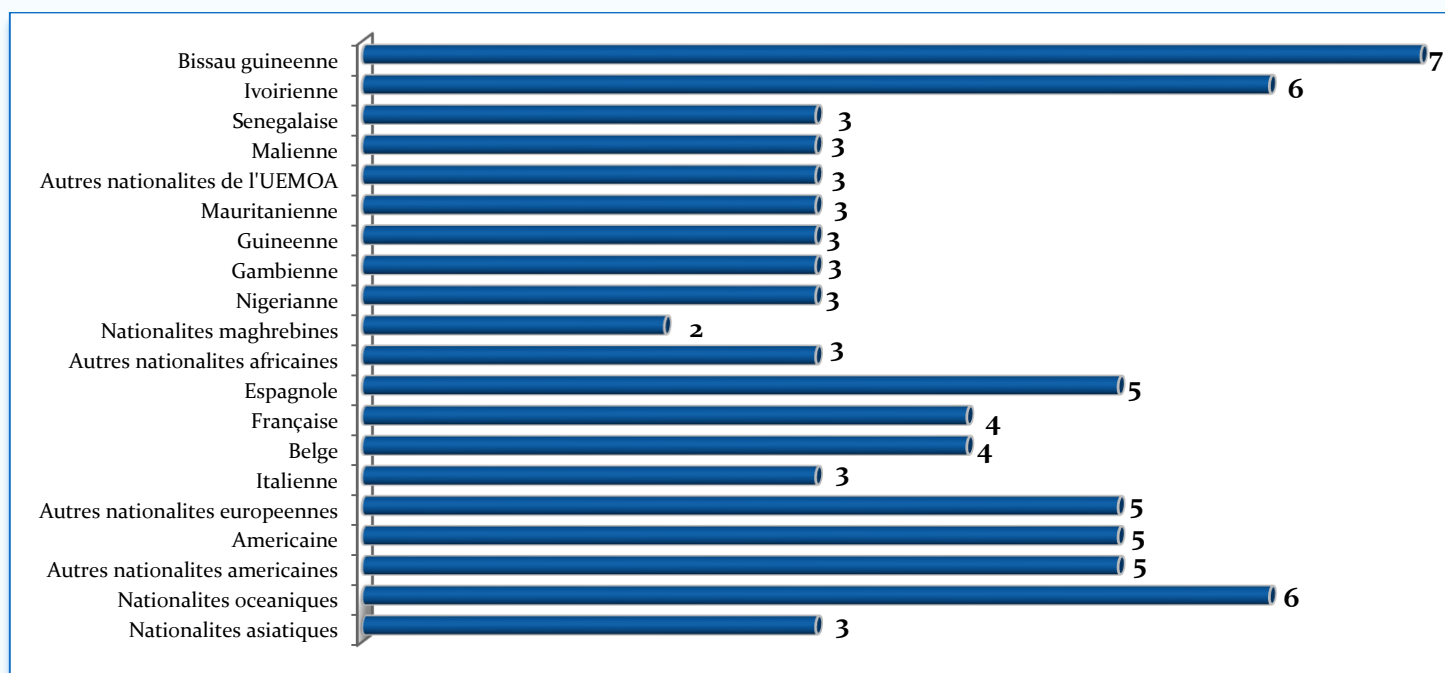
Pays de résidence	Réservé par une agence de voyage ou un agent de voyage	Voyagiste	Organisé par vous-même ou en privé	L'entreprise a fait la réservation	Total
Guinée Bissau	1,0	1,0	98,0	0,0	100,0
Mali	8,0	1,0	90,0	2,0	100,0
Côte d'Ivoire	55,0	2,0	31,0	13,0	100,0
Autres Pays de l'UEMOA	53,0	1,0	35,0	11,0	100,0
Guinée	17,0	3,0	78,0	2,0	100,0
Mauritanie	3,0	3,0	93,0	0,0	100,0
Gambie	3,0	1,0	96,0	0,0	100,0
Nigeria	39,0	0,0	49,0	12,0	100,0
Pays maghrébins	34,0	3,0	56,0	7,0	100,0
Autres Pays africains	63,0	4,0	22,0	12,0	100,0
France	46,0	5,0	47,0	3,0	100,0
Belgique	59,0	2,0	37,0	2,0	100,0
Italie	73,0	2,0	23,0	1,0	100,0
Espagne	39,0	3,0	55,0	2,0	100,0
Autres Pays européens	53,0	2,0	41,0	4,0	100,0
Etats-Unis	55,0	4,0	35,0	6,0	100,0
Autres Pays américains	49,0	6,0	39,0	6,0	100,0
Pays asiatiques	66,0	5,0	19,0	10,0	100,0
Pays océaniques	80,0	0,0	20,0	0,0	100,0

Source : ANSD

I.1.2.5 Nombre moyen de touristes dans les groupes de voyage

La majorité des touristes viennent en individuel (64,2%). Cependant, une proportion non négligeable (35,8%) voyageant en groupe a été observée. Un groupe de touristes est composé en moyenne de quatre (04) personnes.

Graphique I.1.9 : Nombre moyen de touristes dans les groupes de voyage selon la nationalité



Source : ANSD



Hébergement des touristes



I.1.3 Hébergement

I.1.3.1 Mode d'hébergement utilisé

Le tableau I.1.4 permet d'analyser le type d'hébergement utilisé principalement par les citoyens des pays limitrophes du Sénégal. Les résultats traduisent une fréquentation importante de logement non marchand, particulièrement l'hébergement chez les amis ou parents. Quel que soit le lieu d'enquête, 75% des touristes sénégalais logent chez des parents et amis et 25% dans leur propre maison.

Les structures marchandes telles que les hôtels/motels/auberges sont plus fréquentées par les touristes qui voyagent par voie aérienne. En outre, les touristes de nationalités mauritaniennes, gambiennes, bissau guinéennes et maliennes comptent respectivement 40,6%, 39,7%, 36,8% et 34,8% d'adeptes de ce type d'habitation.

Tableau I.1.4 : Répartition des types de logement par lieu d'enquête et nationalité (en %)

Lieu d'enquête	Types de logement	Nationalités							Ensemble
		Bissau guinéenne	Sénégalaise	Gambienne	Mauritanienne	Maliennne	Guinéenne	Autre nationalité	
Aéroports	Hôtel / Auberges / Village de vacance	36,8	3,0	43,1	40,6	34,8	23,3	51,2	38,8
	Campement villageois	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	2,6	1,8
	Résidence hôtelière	0,0	0,3	0,0	2,9	0,0	0,7	2,6	1,9
	Chambre d'hôtes / maison d'hôtes	0,0	0,8	3,4	2,9	2,9	2,1	3,9	3,1
	Propre maison / Appartement	0,0	14,3	1,7	5,8	1,4	3,4	3,9	6,2
	Centre hospitalier	0,0	0,1	0,0	1,4	1,4	0,7	0,2	0,2
	Chez des amis/parents/relations propre	63,2	81,4	51,7	46,4	59,4	69,9	35,5	47,8
	Autres types de logement non classés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Postes frontières terrestres	Hôtel /Auberge/ Village de vacance	5,7	3,3	8,4	18,0	42,3	8,0	55,0	15,0
	Résidence hôtelière	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,8	0,1
	Chambre d'hôtes / maison d'hôtes	0,6	0,9	1,1	8	3,2	1,1	3,2	2,2
	Propre maison / Appartement	0,4	20,1	3,2	10	1,6	1,3	3,4	4,7
	Centre hospitalier	0,6	0,1	0,0	0,4	0,2	0,0	0,0	0,3
	Chez des amis/parents/relations/propre	92,1	75,3	86,8	61,9	40	87,3	32,8	75,6
	Autres types de logement non classés	0,6	0,3	0,5	1,6	12,8	2,2	4,7	2,2
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD

I.1.3.2 Canal de réservation du moyen d'hébergement

Les résultats de l'enquête révèlent que près de 9 touristes sur 10 ont réservé eux même l'hébergement. La répartition du mode d'hébergement selon la formule marchande confirme ce constat. Quel que soit le type d'hébergement souhaité, les touristes préfèrent, pour la majorité, s'occuper eux même de leur hébergement.

Tableau I.1.5 : Répartition du mode de réservation de l'hébergement selon le type d'hébergement marchand (%)

Type de logement	réservé par une agence de voyage ou un agent de voyage comme	organisé par vous-même ou en privé	ne sait pas, l'entreprise a fait la réservation	voyagiste
Hôtel / Auberge / Village de vacance	87,8	17,7	78,3	27,6
Campement villageois	1,5	1,1	0,6	5,2
Résidence hôtelière	1,4	0,8	2,5	0,0
Chambre d'hôtes / maison d'hôtes	2,2	2,6	3,1	3,4
Propre maison / Appartement	0,7	5,6	3,4	39,7
Centre hospitalier	0,1	0,3	0,0	0,0
Chez des amis/parents/relations/propres	6,3	70,6	9,9	24,1
Autres types de logement non classés	0,0	1,4	2,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD

Appréciation des services touristiques proposés au Sénégal

- **Accueil**
- **Hébergement**
- **Restauration**
- **Hygiène**
- **Transport**
- **Sécurité**

**Appréciation
Générale**



I.1.4 Appréciation des services proposés au Sénégal

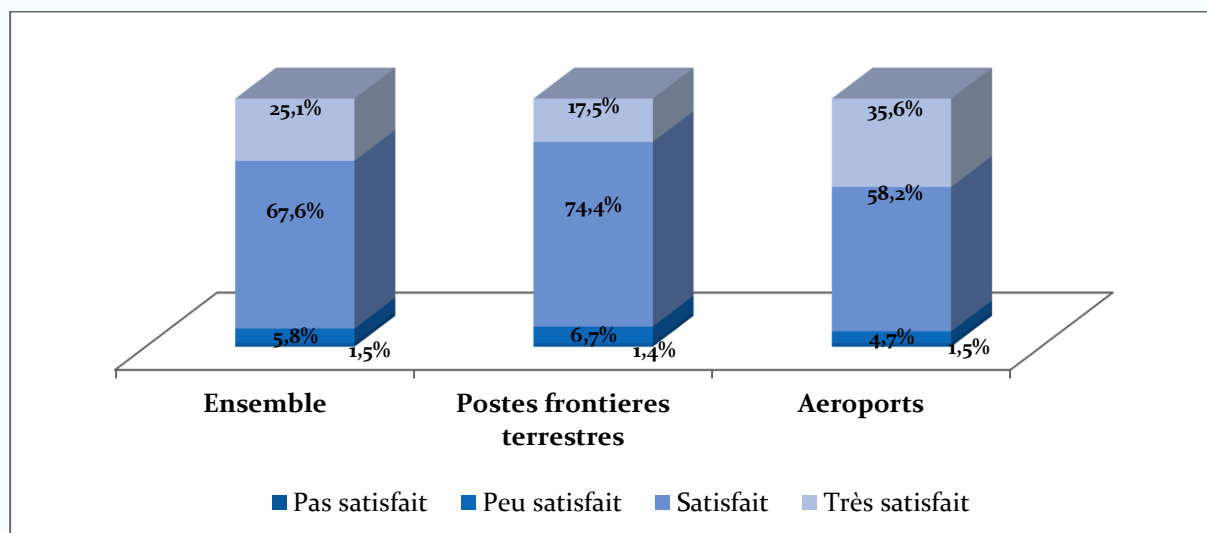
Cette partie met en exergue le niveau de satisfaction des touristes pour les services d'accueil, d'hébergement, de restauration et d'hygiène, de transport et de sécurité.

I.1.4.1 Appréciation de l'accueil

De manière globale, la qualité de l'accueil est bien notée par la plupart des touristes (92,7%). Ce qui confirme l'hospitalité réputée du Sénégal.

Toutefois, il faut relever que l'appréciation de l'accueil varie légèrement selon le lieu d'enquête. En effet, 8,1% des touristes interrogés au niveau des postes frontières terrestres se sont sentis mal accueillis contre 6,2% de touristes de passage aux aéroports qui ont eu la même impression. Parmi ceux-ci, 82,0% sont de nationalités étrangères.

Graphique I.1.10 : Appréciation de l'accueil

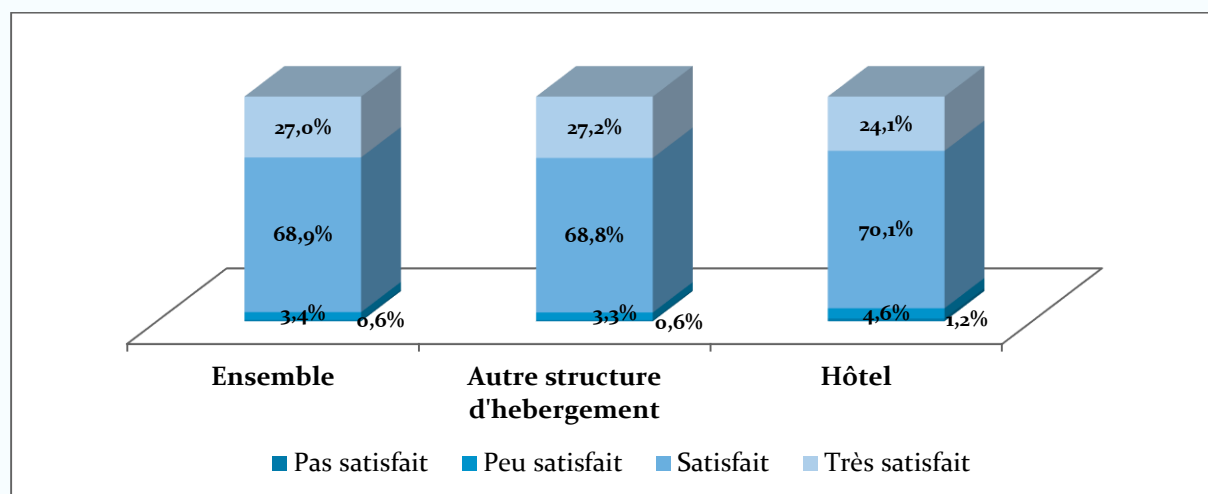


Source : ANSD

I.1.4.2 Appréciation de l'hébergement

La majorité des touristes (95,9%) ont jugé satisfaisant les services d'hébergement. Ce même constat est partagé par les touristes qui ont logé dans les hôtels (94,2%). La même tendance est notée pour ceux qui ont séjourné dans un établissement non hôtelier.

Graphique I.1.11 : Appréciation de l'hébergement selon le type de structure



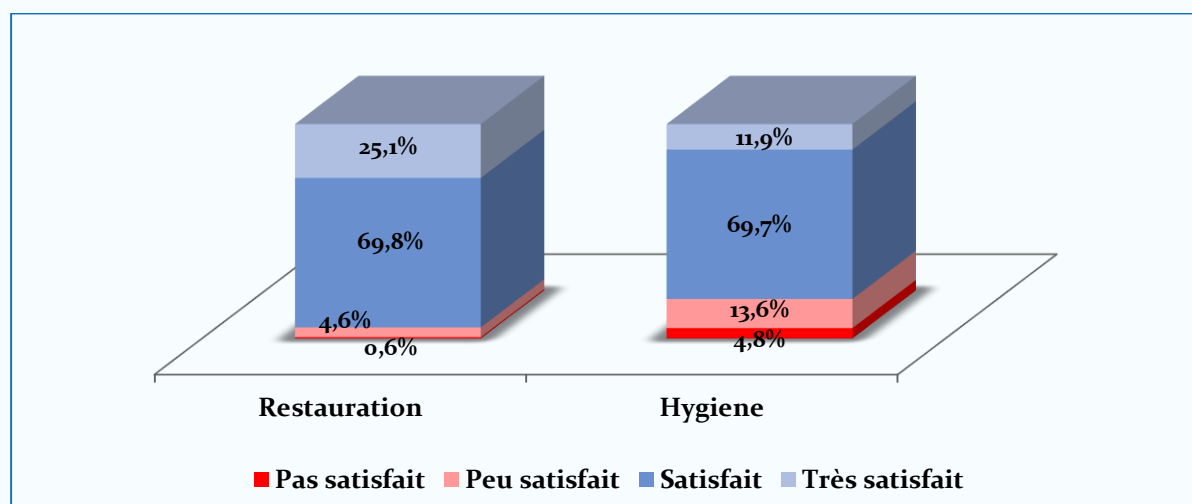
Source : ANSD

I.1.4.3 Appréciation de la restauration et de l'hygiène

Les touristes enquêtés ont, pour la plupart (94,9%), bien noté la restauration pendant leur séjour. Et ils sont même 25,1% à en être très satisfaits. Toutefois, il faut préciser qu'ils sont 5,2% à ne pas apprécier les repas et/ou les services de restauration. Le poids de ceux-ci varie d'une structure d'hébergement à l'autre. Il ressort que 33,7% de ces derniers logent dans des hôtels ou motels alors que 42,4% sont hébergés par des parents ou amis.

Concernant l'hygiène, 18,4% des personnes interrogées n'apprécient pas la propreté des lieux visités. Parmi ceux-ci, les trois quart sont des étrangers qui résident surtout en France.

Graphique I.1.12 : Appréciation de la restauration et de l'hygiène



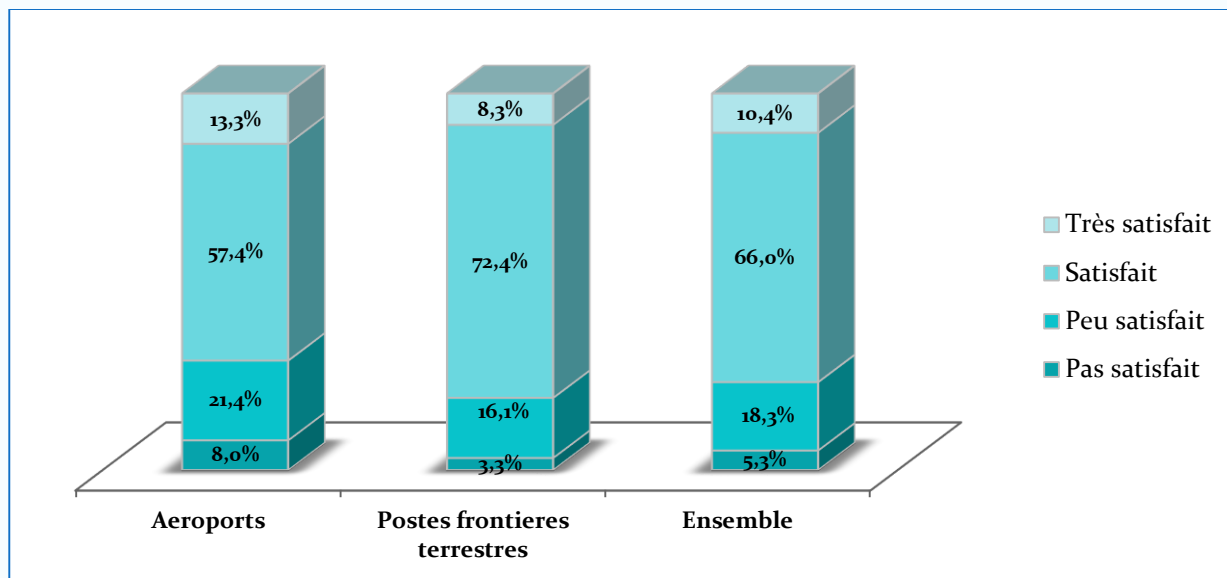
Source : ANSD

I.1.4.4 Appréciation des services de transport

L'enquête a montré que 72,4% des touristes sont satisfaits des services de transport. Une proportion non négligeable (23,6%) de touristes déclare, néanmoins, avoir un avis contraire sur la question.

Cet avis défavorable sur le transport est plus prononcé chez les touristes de passage aux aéroports (29,3%) contre 19,3% des touristes enquêtés au niveau des postes frontières terrestres.

Graphique I.1.13 : Appréciation des services de transport

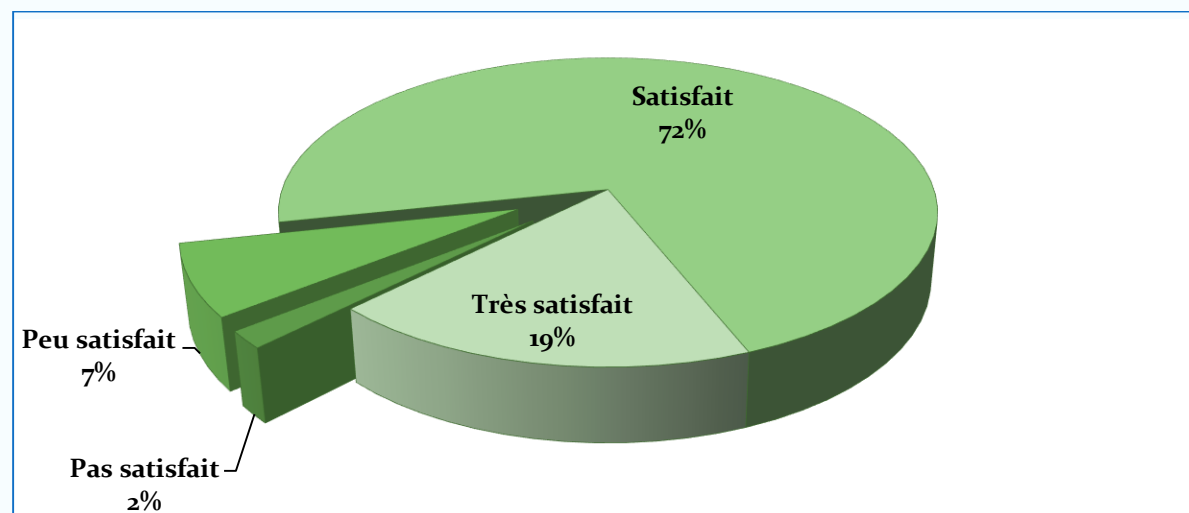


Source : ANSD

I.1.4.5 Appréciation des services de sécurité

L'illustration des données relatives à la sécurité révèle que 91,0% des répondants déclarent s'être sentis en sécurité pendant leur séjour. Ils sont même 19,0% à se sentir très en sécurité.

Graphique I.1.14 : Appréciation du service de sécurité



Source : ANSD

I.1.4.6 Appréciation générale

L'exploitation des résultats du tableau I.1.6 illustre la bonne opinion qu'ont les touristes de leur séjour au Sénégal. En effet, 95,6% des répondants déclarent être satisfaits. Ils sont même 24,1% à être très satisfaits.

L'appréciation générale des touristes est sensiblement similaire suivant le genre et le lieu de passage.

Tableau I.1.6 : Satisfaction globale (en %)

	Pas satisfait	Peu satisfait	Satisfait	Très satisfait	Total
SEXE					
Ensemble	0,3	4,0	71,5	24,1	100,0
Homme	0,5	4,5	71,0	24,0	100,0
Femme	0,1	3,2	72,5	24,1	100,0
NATIONALITE					
Sénégalaise	0,5	3,9	60,4	35,3	100,0
Etrangère	0,3	4,1	73,6	22,0	100,0
PAYS DE RESIDENCE					
Guinée Bissau	0,0	2,6	86,3	11,0	100,0
France	0,4	4,3	63,5	31,8	100,0
Gambie	0,0	3,2	62,2	34,7	100,0
Mauritanie	0,1	1,8	75,4	22,7	100,0
Espagne	0,2	4,1	63,9	31,9	100,0
Autres Pays européens	0,2	3,0	64,4	32,3	100,0
Mali	3,2	16,1	71,8	8,9	100,0
Guinée	0,2	6,1	72,0	21,7	100,0
Italie	1,0	4,8	57,1	37,0	100,0
Autres Pays africains	0,3	4,2	72,1	23,5	100,0
Reste Du Monde	0,0	4,4	60,5	35,1	100,0
Autres Pays de l'UEMOA	1,0	4,9	75,7	18,4	100,0
LIEU DE PASSAGE					
Aéroport de Dakar	0,4	4,2	65,1	30,3	100,0
Poste frontière	0,3	3,9	76,1	19,6	100,0

Source : ANSD

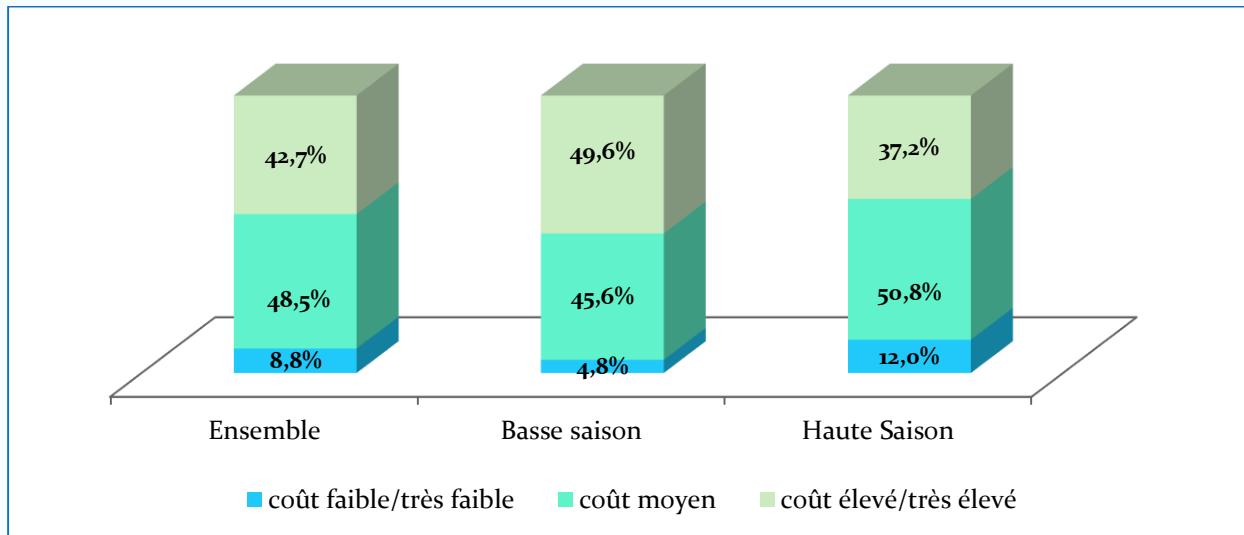
I.1.5 Perception du coût de la destination Sénégal et l'intention de revenir

Il convient d'analyser dans cette partie l'appréciation du coût de la destination Sénégal. Au-delà de cette analyse, il sera examiné l'intention des touristes de revenir au Sénégal.

I.1.5.1 Coût de la destination Sénégal

Le coût de la destination Sénégal est élevé selon 42,7% des touristes enquêtés. La proportion de touristes qui le pensent est plus importante en basse saison (49,6%) qu'en haute saison (37,2%).

Graphique I.1.15 : Coût de la destination Sénégal selon la saison de voyage



Source : ANSD

Toutefois, sur l'ensemble des touristes interrogés aux frontières aériennes, la moitié d'entre eux (50,4%) estime que le coût de la destination Sénégal est abordable.

Cependant, la majorité de ces touristes, provenant des pays d'Afrique, d'Espagne et d'Italie, pensent que le coût de la destination Sénégal demeure cher.

Tableau I.1.7 : Perception des touristes de passage aux aéroports sur le coût de la destination Sénégal (en %)

	Coût faible et très faible	Coût moyen	Coût élevé et très élevé	Total
AEROPORT	5,6	50,4	44,0	100,0
PAYS DE RESIDENCE				
Guinée Bissau	-	38,5	61,5	100,0
France	4,5	55,2	40,3	100,0
Gambie	6,5	38,7	54,8	100,0
Mauritanie	4,8	35,7	59,5	100,0
Espagne	5,3	47,6	47,0	100,0
Autres Pays européens	10,1	54,1	35,8	100,0
Mali	0,0	48,8	51,2	100,0
Guinée	2,4	34,1	63,4	100,0
Italie	5,4	48,4	46,2	100,0
Autres Pays africains	3,4	45,8	50,8	100,0
Reste Du Monde	9,0	53,4	37,5	100,0
Autres Pays de l'UEMOA	4,4	32,8	62,8	100,0

Source : ANSD

En ce qui concerne les voyageurs aux frontières terrestres, leur constat est le même que ceux rencontrés aux frontières aériennes avec une proportion de 56,9%. Par ailleurs, il est à noter que 24,1% de touristes résidant en Guinée Bissau et 14,6% en France considèrent le coût faible voire très faible.

Tableau I.1.8 : Perception des touristes de passage aux postes frontières sur le coût de la destination Sénégal (en %)

	Faible et très faible	Moyen	Elevé et très élevé	Total
POSTES FRONTIERES TERESTRES	12,6	56,9	30,5	100,0
PAYS DE RESIDENCE				
Guinée Bissau	24,1	55,3	20,6	100,0
France	14,6	58,4	27,0	100,0
Gambie	4,9	56,9	38,2	100,0
Mauritanie	2,6	61,4	36,0	100,0
Espagne	4,1	49,7	46,2	100,0
Autres Pays européens	4,8	70,8	24,4	100,0
Mali	1,3	37,3	61,3	100,0
Guinée	2,6	72,0	25,4	100,0
Italie	6,7	13,3	80,0	100,0
Autres Pays africains	4,2	62,5	33,3	100,0
Reste Du Monde	18,5	37,0	44,4	100,0
Autres Pays de l'UEMOA	0,0	44,9	55,1	100,0

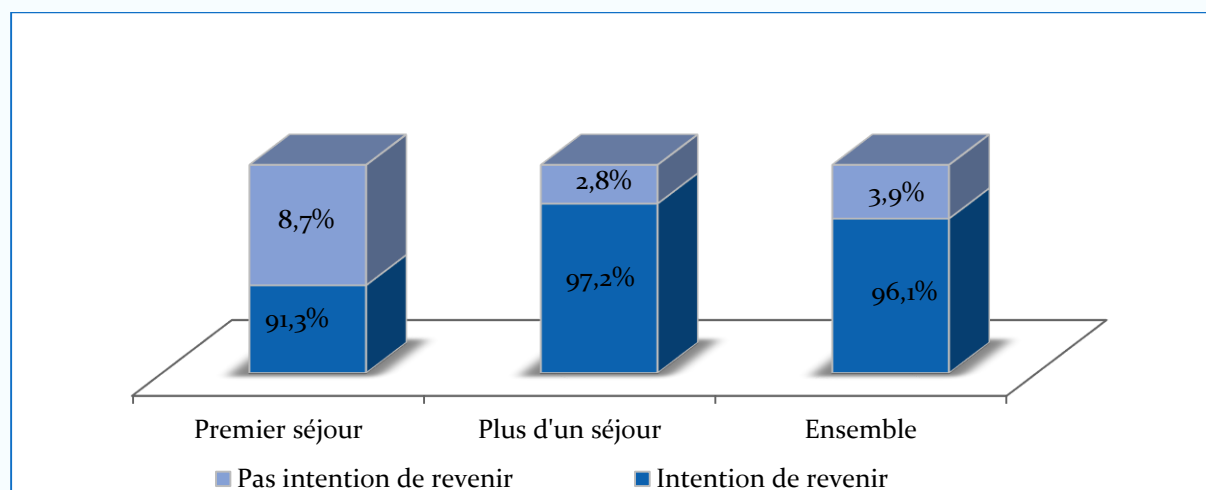
Source : ANSD

I.1.5.2 Intention de revenir au Sénégal

La presque-totalité des touristes (96,1%) ont exprimé leur intention de revenir au Sénégal. En particulier, c'est aussi le souhait de 91,3% des touristes qui sont à la fin de leur premier séjour. Il est à noter que les primo touristes représentent 19,1% des enquêtés.

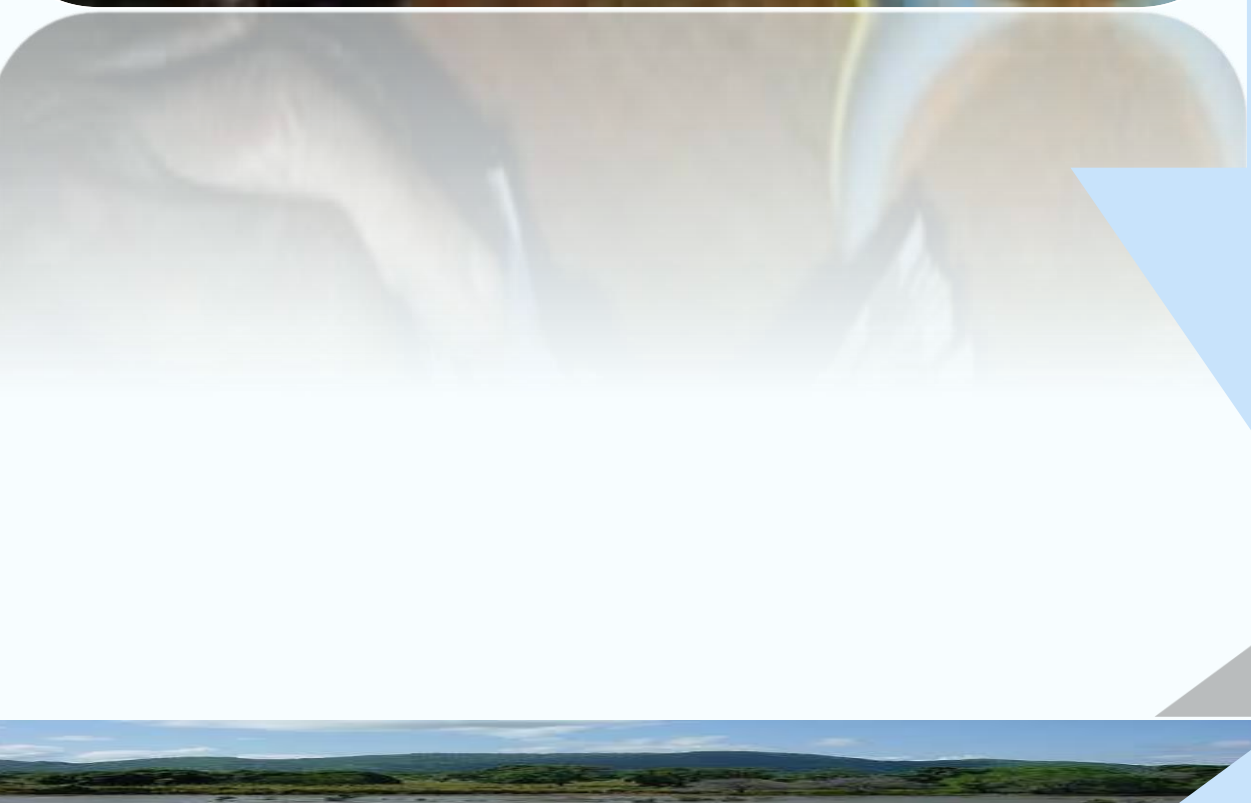
Par ailleurs, quel que soit la nationalité considérée, la proportion des touristes envisageant de revenir au Sénégal est supérieure à 90%.

Graphique I.1. 16 : Répartition des touristes ayant l'intention de revenir au Sénégal



Source : ANSD

CHAPITRE I.2 NATURE ET STRUCTURE DES DEPENSES EFFECTUEES PAR LES TOURISTES



Le déficit d'informations relatives à la dépense touristique représente l'un des maillons faibles de la production de données sur le tourisme. Par conséquent, cela constitue un problème majeur pour l'estimation de la recette touristique nationale. La dépense touristique se définit comme étant l'ensemble des dépenses réalisées par les visiteurs (touristes et excursionnistes) durant leur voyage et leur séjour dans le lieu de destination. Ces dépenses peuvent être effectuées sous différentes formes (collective, individuelle, en forfait ou en détail). En outre, elles peuvent être éclatées en dépense de produit caractéristiques (hébergement, restauration, loisir, etc.) et en produits connexes (frais de santé, achat d'objet d'art, etc.).

Dans ce chapitre sont analysées les dépenses en hébergement, restauration, santé, achat de souvenir et visite de sites culturels et religieux des touristes internationaux en partance du Sénégal.

Il convient de noter que les dépenses en transport international effectuées par les touristes ne sont prises en compte dans cette analyse. Les touristes ne dépensent pas généralement pour tous les postes. Dans ces cas de figure, la dépense moyenne journalière du touriste est calculée sur la base des biens et services payés.

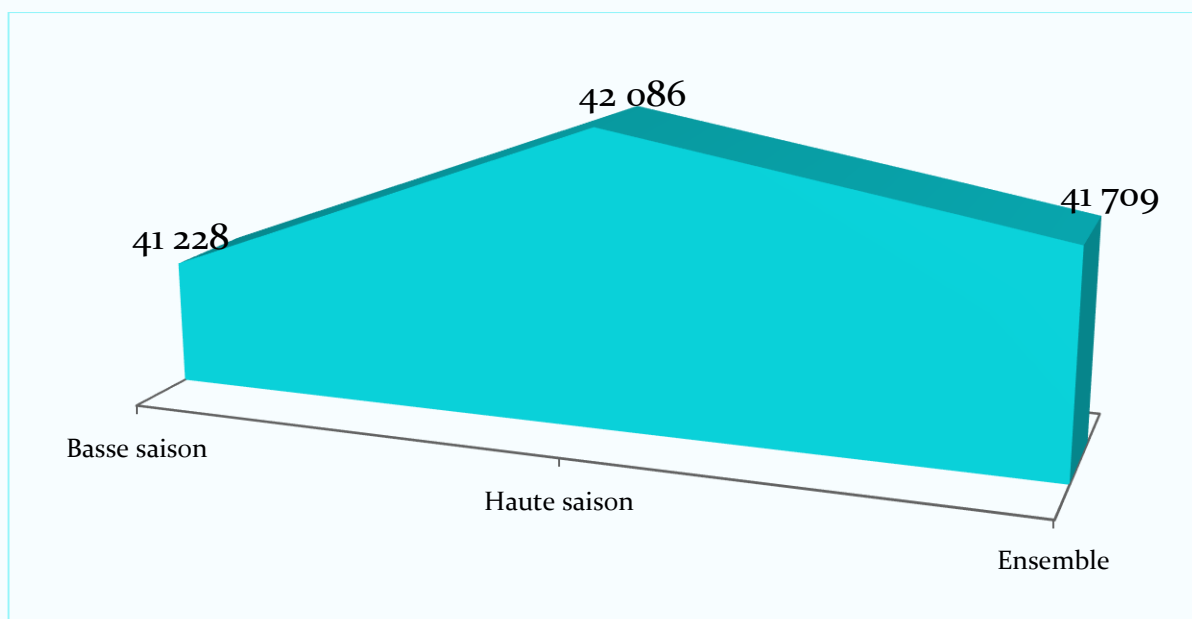
I.2.1 Dépenses des touristes

La dépense moyenne journalière des touristes hors transport international s'établit à 41 709 FCFA. Elle varie légèrement selon la saison touristique. Les touristes dépensent en moyenne 42 086 FCFA par jour en haute saison contre 41 228 FCFA en basse saison touristique.

Les hommes ont une dépense moyenne journalière de 47 051 FCFA contre 32 454 FCFA pour les femmes.

Selon le motif de voyage, la dépense moyenne journalière est plus importante pour les touristes venus pour affaires et motifs professionnels (73 814 FCFA), activités de loisir (38 569 FCFA), et détente et vacances (38 446 FCFA). Par contre, pour les touristes voyageant pour visites à des parents (30 105 FCFA), traitement médical (27 497 FCFA), et religion et pèlerinage (21 223 FCFA), la dépense moyenne journalière est plus faible.

Graphique I.2.1 : Dépense moyenne journalière des touristes (en FCFA)



Source : ANSD

I.2.1.1 Structure des dépenses selon la saison touristique

Les dépenses moyennes journalières par poste des touristes sont calculées sur la base de ceux qui ont dépensé pour une rubrique donnée. La répartition des dépenses des touristes par poste montre la part importante des dépenses en hébergement, avec en moyenne 25 018 FCFA. La dépense moyenne en restauration s'établit à 9 314 FCFA. Les frais pour l'achat de souvenir, service de santé et les frais de visites de parcs et de sites culturels sont estimés à 5 552 FCFA, 3 573 FCFA et 1 886 FCFA, respectivement. Par ailleurs, la majorité des touristes a effectué des dépenses pour les postes restauration (76,2%), souvenirs (58,3%) et frais de santé (51,7%). Cependant, cette proportion est de 39,8% et 29,1% pour les rubriques visites de parcs et hébergement, respectivement.

Tableau I.2 1: Dépense Moyenne Journalière selon les différentes rubriques

Rubriques	Dépenses par rubrique	
	Moyenne	% des touristes ayant effectué de dépenses
Hébergement	25 604	29,1
Restauration	9 314	76,2
Souvenir	5 552	58,3
Santé	3 573	51,7
Visite de parcs et de sites culturels	1 886	39,8

Source : ANSD

I.2.1.2 Structure des dépenses selon la tranche d'âge et le sexe

La structure de dépense des touristes ne varie pas quel que soit le genre et la classe d'âge. La répartition selon le genre indique que les hommes dépensent plus que les femmes sur l'ensemble des rubriques concernées. Cette disparité est assez énorme pour les postes hébergement (26 232 FCFA contre 21 673 FCFA), restauration (10 338 FCFA contre 7 264 FCFA) et santé (5 942 FCFA contre 4 947 FCFA), par contre, elle est moins accentuée pour l'achat de souvenir et les visites de parcs et de sites culturels.

Par ailleurs, il ressort de l'étude que les touristes âgés de moins de 18 ans dépensent le moins en santé avec une moyenne de 1 991 FCFA.

Tableau I.2 2: Dépenses des touristes selon le sexe et la tranche d'âge (en FCFA)

		Hébergement	Restauration	Souvenir	Santé	Visite de parcs et de sites culturels
Masculin	-18 ans	26 791	7 441	4 991	1 937	1 065
	18-34 ans	21 818	7 782	5 258	3 224	1 702
	35-59 ans	28 925	11 591	6 277	3 748	2 033
	60 ans et +	20 572	11 347	6 349	3 924	1 864
	Ensemble	26 232	10 338	5 942	3 595	1 911
Féminin	-18 ans	10 743	7 357	5 238	2 027	1 662
	18-34 ans	21 955	6 411	4 811	4 082	1 617
	35-59 ans	22 721	7 740	4 858	3 240	1 984
	60 ans et +	17 700	9 134	6 061	2 857	2 279
	Ensemble	21 673	7 264	4 947	3 536	1 840
Ensemble	-18 ans	18 232	7 391	5 134	1 991	1 420
	18-34 ans	21 865	7 218	5 050	3 629	1 663
	35-59 ans	27 525	10 519	5 791	3 586	2 020
	60 ans et +	19 740	10 648	6 247	3 582	1 993

Source : ANSD

I.2.1.3 Structure des dépenses selon la nationalité

Les sénégalais de la diaspora déboursent en moyenne par jour 12 648 FCFA pour l'hébergement, 7 553 FCFA pour la restauration, 6 712 FCFA pour l'achat de souvenir, 2 080 FCFA pour les frais de santé et 1 743 FCFA pour les visites de parcs et de sites culturels.

Les touristes de nationalité des pays limitrophes (gambiens, guinéens, bissau guinéens, maliens et mauritaniens) ont une dépense moyenne pour les rubriques hébergement, restauration et visite de parcs et de sites culturels inférieure à la moyenne nationale.

Par ailleurs, il convient de noter que les touristes ressortissants des pays européens dépensent au minimum 20 622 FCFA en hébergement, 10 612 FCFA en restauration, 6 199 FCFA en souvenir, 1 687 FCFA en santé et 1 621 FCFA pour les visites (voir annexe12).

I.2.1.4 Structure des dépenses selon le pays de résidence

Les dépenses des touristes en hébergement sont très disparates selon le pays de résidence. En effet, elles dépassent le double de la moyenne nationale pour les pays asiatiques (121 278 FCFA), la Côte d'Ivoire et les autres pays de l'UEMOA (54 062 FCFA). Cependant, les touristes venus de la Guinée Bissau (8 536 FCFA), du Mali (11 922 FCFA), de l'Espagne (14 240 FCFA), de la Gambie (14 766 FCFA), entre autres, ont une DMJ en hébergements inférieure à la moyenne nationale.

Concernant la restauration, les plus grandes dépenses sont enregistrées chez les résidents du Nigéria (31 127 FCFA), des pays asiatiques (28 338 FCFA), de la Côte d'Ivoire (25 820 FCFA) et des autres pays africains (20 096 FCFA).

Il convient de noter que les touristes résidant dans les pays limitrophes comme la Mauritanie, la Guinée Bissau, la Guinée et la Gambie déboursent au minimum 4 455 FCFA par jour en frais de santé.

Les touristes résidant en Guinée Bissau ont une DMJ en hébergement, restauration, souvenir et visites de parcs qui s'élève à 8 536 FCFA, 2 057 FCFA, 2 561 FCFA, 5 140 FCFA et 363 FCFA, respectivement.

En outre, les touristes provenant de la France, considérés depuis longtemps comme les premiers clients du tourisme sénégalais, dépensent en moyenne 19 539 FCFA pour l'hébergement et 12 592 FCFA pour la restauration (voir annexe 15).

I.2.1.5 Structure des dépenses selon le motif du voyage

L'analyse des dépenses selon le motif du voyage des touristes en partance du Sénégal montre que ceux qui voyagent pour affaires ou motifs professionnels dépensent en moyenne plus que les autres dans les services d'hébergement (36 072 FCFA) et de restauration (16 123 FCFA).

Conclusion partielle

La population de touristes enquêtés est composée majoritairement des citoyens des pays limitrophes (bissau guinéens, gambiens, mauritaniens, maliens et guinéens). A ceux-là s'ajoutent les sénégalais de la diaspora (15,7%), les français (14,3%) et les ressortissants des autres pays européens (7,0%).

Les principaux motifs de voyage des touristes pour la destination Sénégal sont les visites à des parents ou amis (39,9%), les affaires et motifs professionnels (23,8%), et les détente et vacances (19,8%). Par ailleurs, la présence des touristes pour traitement médical (6,6%) est significative. Ils proviennent notamment de la Guinée Bissau et de la Mauritanie et de la Guinée.

En particulier, les principaux motifs des citoyens français sont les vacances et loisirs (57,6%), les visites à des parents ou amis (22,5%) et les affaires et motifs professionnels (19,0%). Les belges viennent notamment pour les vacances et loisirs (70,9%).

La dépense moyenne journalière des touristes hors transport international s'établit à 41 709 FCFA. Elle est de 42 086 FCFA en haute saison contre 41 228 FCFA en basse saison touristique. Selon le motif de voyage, la dépense moyenne journalière est plus importante pour les touristes venus pour affaires et motifs professionnels (73814 FCFA), activités de loisir (38 569 FCFA), et détente et vacances (38446 FCFA).



L'OFFRE TOURISTIQUE AU SENEGAL



CHAPITRE II.1 CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE TOURISTIQUE AU SENEGAL

Le tourisme constitue un levier important du tissu économique au Sénégal, notamment du fait de la génération de devises et la création d'emplois. L'Enquête Nationale sur l'Offre Touristique au Sénégal (ENOTS) a été réalisée pour fournir des données économiques fiables sur l'industrie touristique en vue d'alimenter les tableaux du CST.

Ce chapitre présente les résultats de ladite enquête portant essentiellement sur la forme juridique des établissements touristiques, les caractéristiques sociodémographiques des propriétaires et des dirigeants ainsi que les spécificités des entreprises.

II.1.1 Formalisation et organisation des structures touristiques

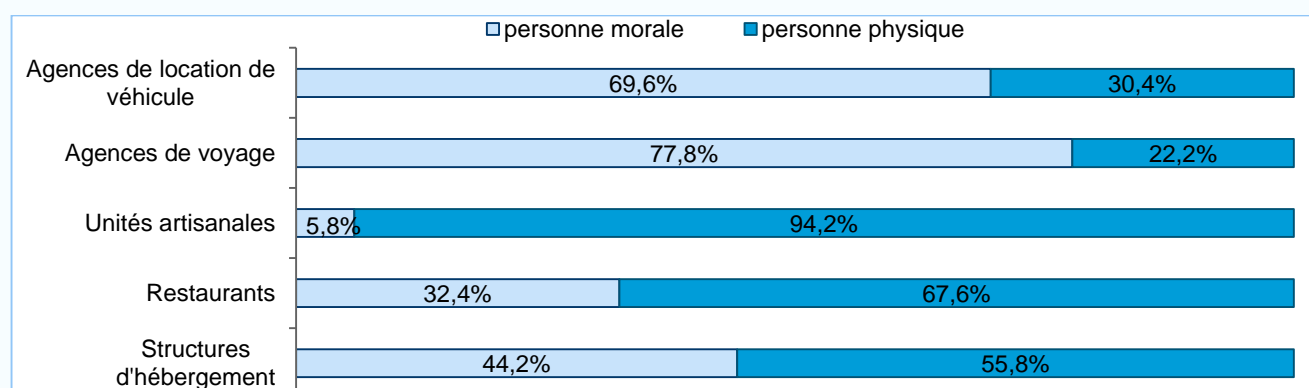
II.1.1.1 Forme juridique des industries touristiques

Les unités économiques enquêtées sont constituées de 63,9% de personnes physiques (entreprise individuelle) et de 36,1% de personnes morales (sociétés, groupements, etc.).

Les personnes morales sont plus représentées chez les agences de voyage spécialisées dans la billetterie (avec 77,8% des structures interrogées) et les agences de location de véhicules (69,6%).

Par contre, la majorité des unités artisanales existent sous forme de personne physique (94,2%).

Graphique II.1.1 : Répartition des entreprises en fonction du régime juridique



Source : ANSD

II.1.1.2 Tenue de comptabilité

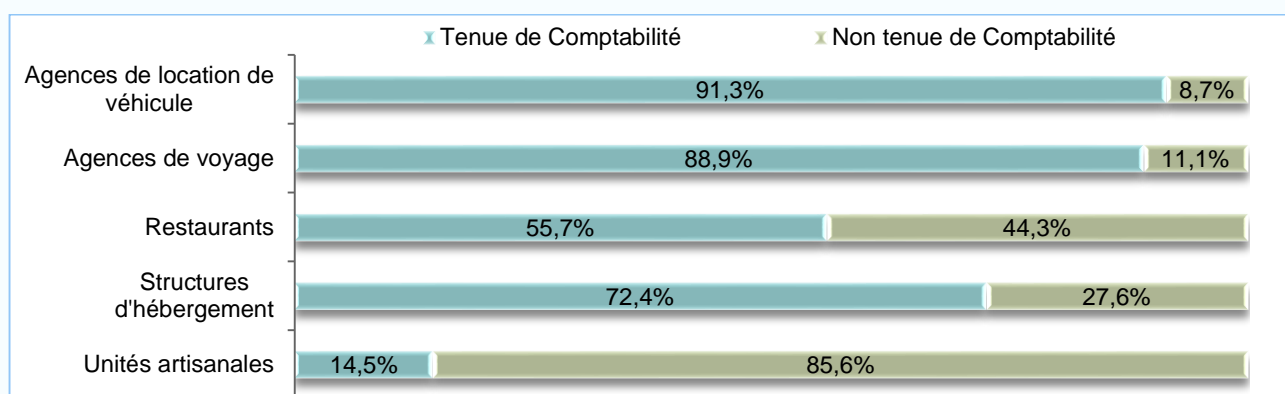
La tenue d'une comptabilité qui répond aux normes du SYSCOA est un des critères de formalisation des entreprises. En fonction du niveau de développement de l'entreprise, cette dernière adopte un système normal, allégé ou minimal de trésorerie.

Parmi les entreprises enquêtées, la majorité tient une comptabilité selon les standards du SYSCOA à l'exception des unités artisanales où 85,6% déclarent ne pas tenir une comptabilité.

Force est de constater que les agences de voyage⁶ semblent beaucoup plus formelles. Les résultats de l'enquête montrent que 91,3% des agences de location de véhicules respectent les normes SYSCOA contre 88,9% pour les agences de voyage spécialisées dans la billetterie.

La comptabilité est aussi pratiquée par la majorité des structures d'hébergement et des restaurants touristiques : plus de la moitié des restaurants (55,7%) et des réceptifs hôteliers (72,4%) tiennent une comptabilité normalisée.

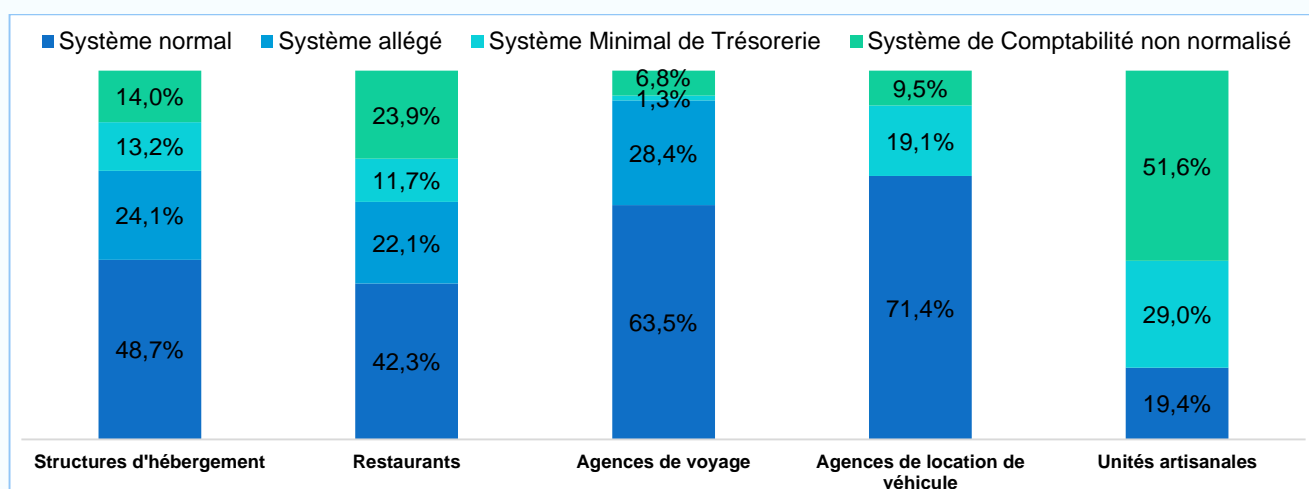
Graphique II.1.2 : Répartition des industries touristiques en fonction de la tenue de la comptabilité



Source : ANSD

Parmi les unités artisanales qui tiennent une comptabilité, 51,6% appliquent un système non normalisé. Le reste des unités artisanales enquêtées utilisent le système minimal de trésorerie (29,0%) et le système normal (19,4%).

Graphique II.1.3 : Répartition des entreprises touristiques selon le type de comptabilité tenue



Source : ANSD

⁶ Les agences de voyage regroupent les établissements de location de véhicules et ceux spécialisés dans la billetterie

Au niveau des autres industries touristiques, l'utilisation du système normal de trésorerie est plus fréquente. Il apparaît que 71,4% des agences de location de véhicules, 65,5% des agences de voyage spécialisées dans la billetterie, 48,7% des structures d'hébergement et 42,3% des restaurants touristiques font recours à ce type de système de comptabilité. En revanche, le système de comptabilité allégé est en vigueur dans les autres agences de voyage (28,4%), les structures d'hébergement (24,1%) et les restaurants (22,1%).

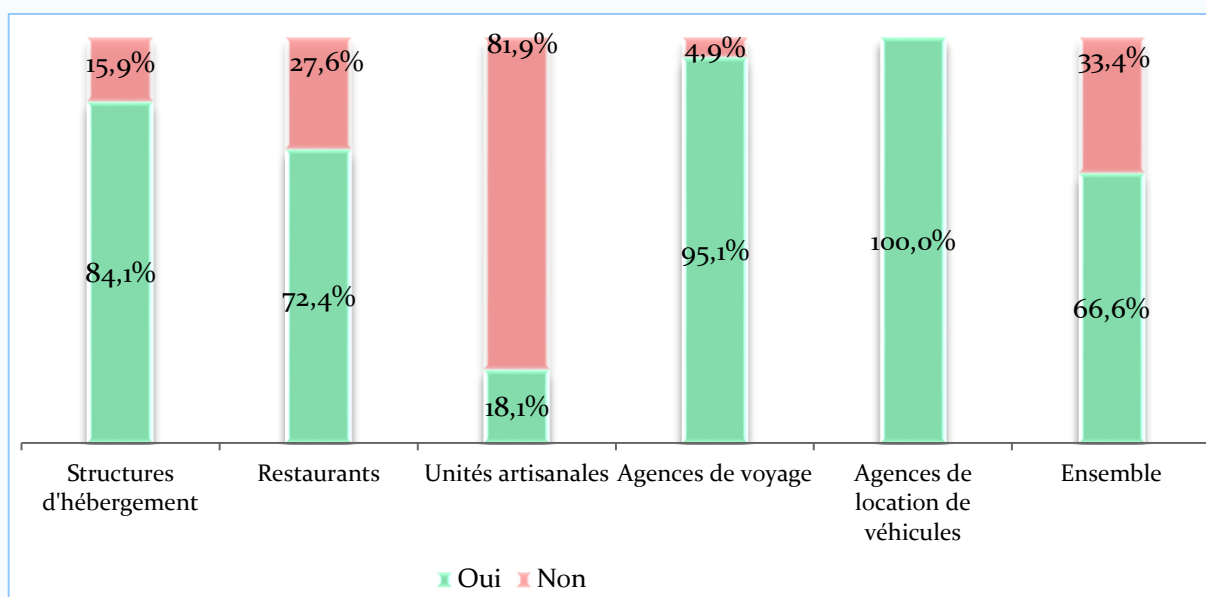
En outre, un nombre relativement faible d'agences de voyage (1,3%) se conforme au système minimal de trésorerie. Ces proportions sont plus importantes pour les agences de location de véhicules (19,1%), les réceptifs hôteliers (13,2%) et les restaurants (11,7%).

D'autres unités des industries touristiques tiennent un système de comptabilité non conforme au SYSCOA. Elles représentent 23,9% des restaurants, 14,0% des structures d'hébergement, 9,5% des agences de location de véhicules et 6,8% des agences de voyage spécialisées dans la billetterie et autres activités d'agences de voyage.

II.1.1.3 Immatriculation au RNEA (NINEA)

La proportion d'unités économiques enquêtées disposant d'un NINEA s'établit à 66,5%. Toutefois, ce chiffre cache des disparités suivant le secteur d'activités. En effet, seul 18,1% des unités artisanales sont immatriculées au RNEA alors que ce taux est supérieur à 72% pour les autres secteurs.

Graphique II.1.4 : Répartition des entreprises touristiques en fonction l'immatriculation au RNEA



Source : ANSD

II.1.2 Caractéristiques sociodémographiques des propriétaires et dirigeants d'entreprises du secteur

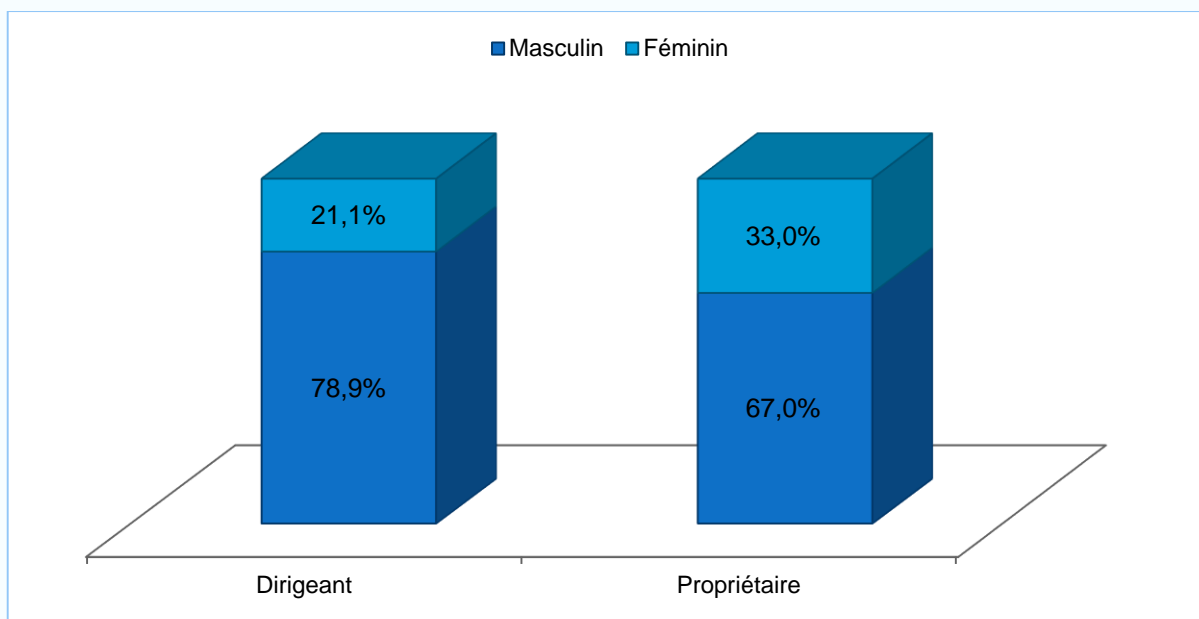
II.1.2.1 Genre des propriétaires et dirigeants des entreprises touristiques

Selon la forme juridique, les Chefs d'entreprises sont dénommés dirigeants (pour les entreprises ayant le statut de personne morale) ou propriétaires (pour les entreprises de statut personne physique).

L'analyse de la répartition selon le genre des responsables met en évidence la faible représentativité des femmes dans le leadership des industries touristiques. En effet, les femmes représentent 33,0% des propriétaires d'entreprises. On les retrouve généralement dans des agences de voyage (40,0%) restaurants touristiques (39,0%), unités artisanales (33,1%) et structures d'hébergement (31,1%).

Dans le même sillage, les femmes constituent 21,1% des dirigeants d'entreprises touristiques.

Graphique II.1.5 : Répartition des Chefs d'entreprises selon le genre

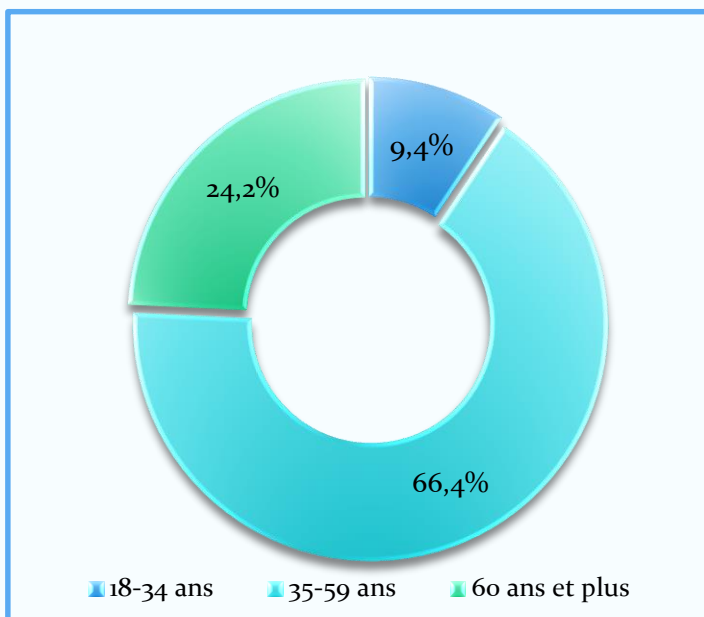


Source : ANSD

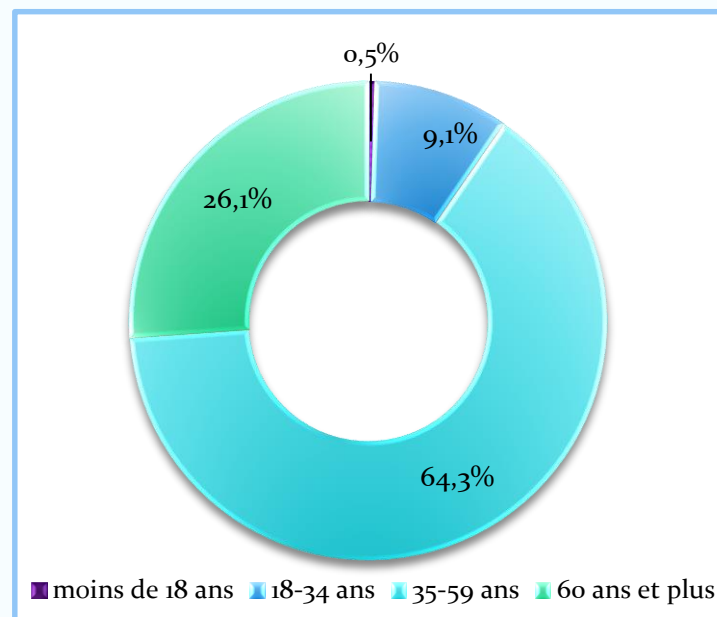
II.1.2.2 Age des propriétaires et dirigeants des entreprises touristiques

La répartition des dirigeants des structures touristiques selon la tranche d'âge révèle que la majorité (66,4%) est constituée d'individus âgés de 35 à 59 ans. Ceux qui sont âgés de 60 ans et plus comptent pour 24,2%. La tranche jeune de la population 18-34 ans est faiblement représentée parmi les dirigeants d'entreprises touristiques (9,4%).

Graphique II.1.6 : Répartition des dirigeants des entreprises par tranche d'âges



Graphique II.1.7 : Répartition des propriétaires des entreprises par tranche d'âges



Source : ANSD

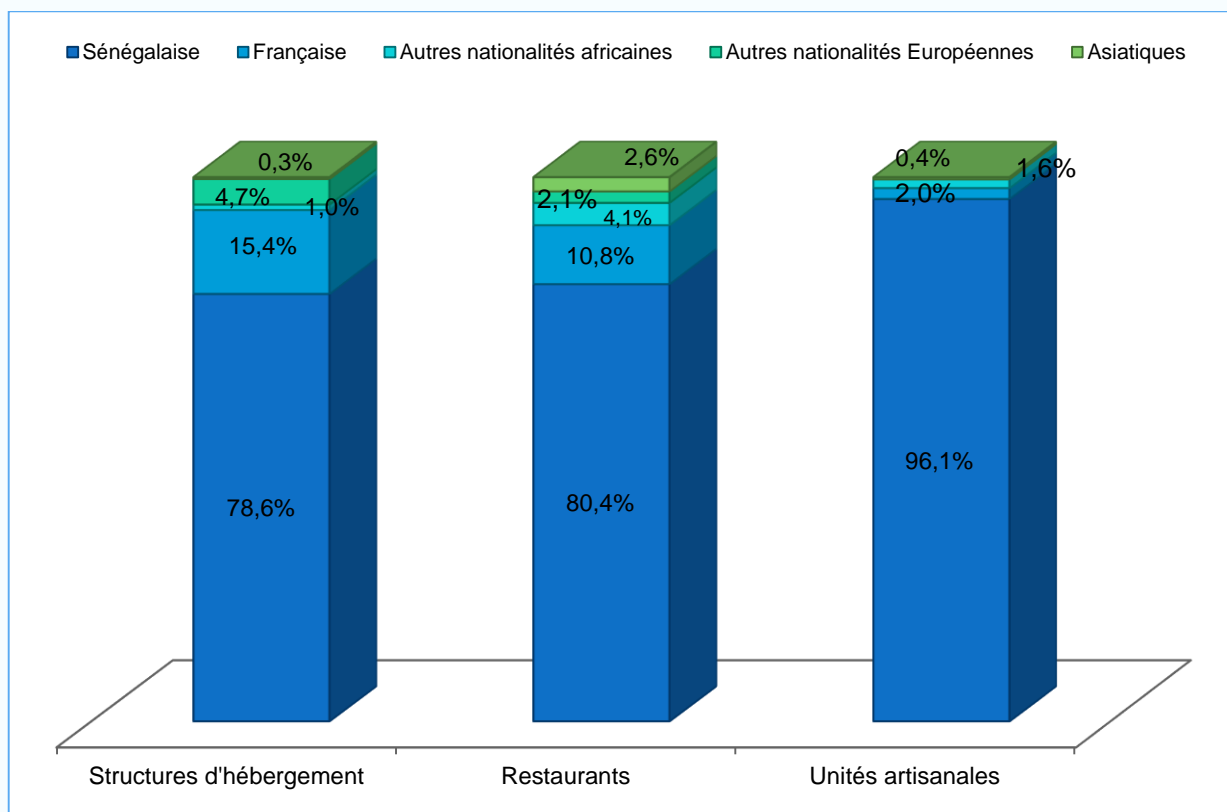
Concernant les entreprises individuelles, 64,3% appartiennent à des personnes de la tranche d'âges 35-59 ans. Environ 9,1% des propriétaires d'entreprise sont des jeunes. Ce résultat fait ressortir la faiblesse de l'entrepreneuriat des jeunes, en particulier dans le secteur du tourisme.

En somme, plus de 90% des Chefs d'entreprise ont au moins 35 ans. Les jeunes en représentent moins de 10%.

II.1.2.3 Nationalités des propriétaires des entreprises touristiques

La majorité des Chefs d'unités individuelles artisanales, de restauration ou d'hébergement enquêtés (95,1%, 80,4% et 78,9%, respectivement) sont des sénégalais. Aussi, il faut souligner la présence de propriétaires de nationalité française surtout pour les structures individuelles d'hébergement ou de restauration. Il ressort du graphique II.1.8 que 15,4% des réceptifs à caractère individuel appartiennent à des français. Ces derniers sont propriétaires de 10,8% des restaurants et 2,0% des unités artisanales.

Graphique II.1 8 : Répartition des propriétaires d'entreprises selon la nationalité et le type d'activités



Source : ANSD

Cependant, les propriétaires de nationalités étrangères autres que française sont faiblement représentés pour l'ensemble des entreprises : 8,8% pour les restaurants, 6,0% pour les structures d'hébergement et 4,0% pour les unités artisanales.

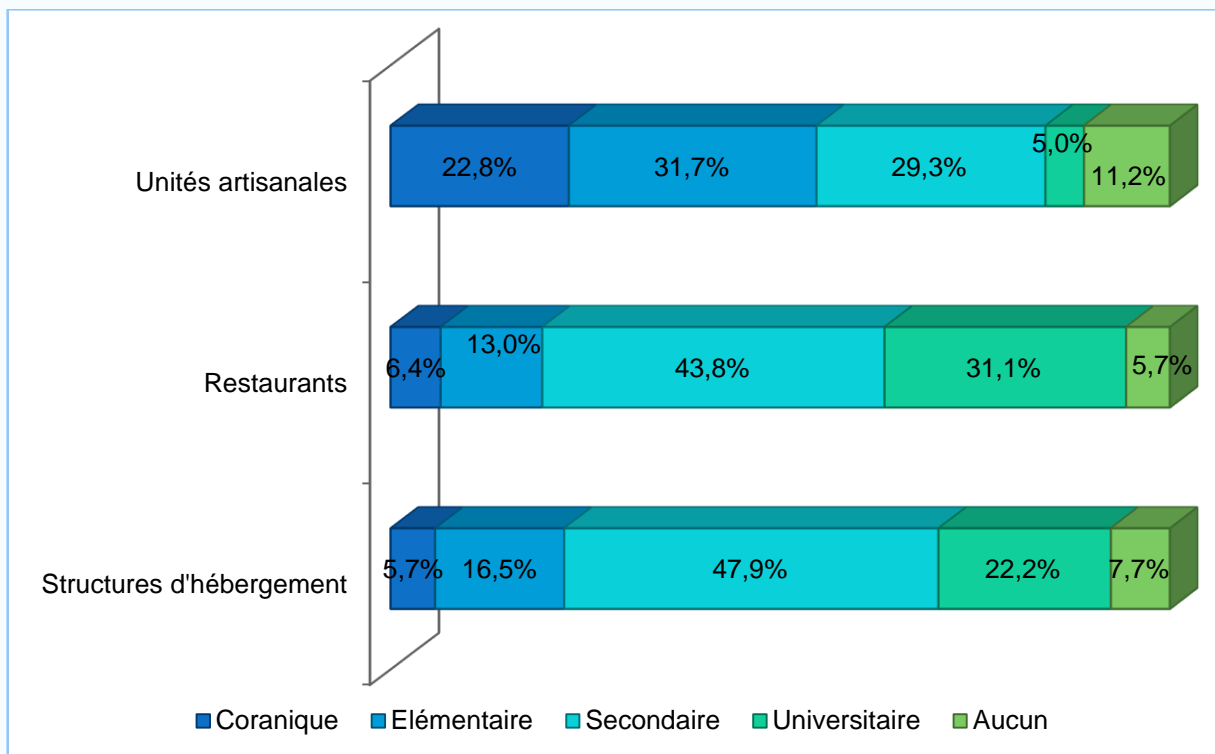
II.1.2.4 Niveau d'instruction des propriétaires des entreprises touristiques

La proportion des propriétaires des entreprises touristique qui ont au moins le niveau secondaire s'établit à 59,5%.

Les propriétaires des unités artisanales sans niveau d'instruction constituent 11,2% et 22,8% d'entre eux ont déclaré avoir suivi un enseignement coranique. Cependant, rares sont les propriétaires d'unités artisanales qui ont atteint le niveau supérieur (5,0%).

La majorité des Chefs d'entreprise ont un niveau élémentaire ou secondaire (à eux seuls, ils comptent pour 61,0%). Par ailleurs, ceux exerçant une activité de restauration ou d'hébergement semblent avoir un meilleur niveau d'instruction. En effet, 74,9% des propriétaires de restaurants ont au moins atteint le niveau secondaire (contre 70,1% pour les propriétaires des structures d'hébergement). La proportion des propriétaires d'entreprises sans niveau d'instruction est de 5,7% pour la restauration et de 7,7% pour l'hébergement.

Graphique II.1.9 : Répartition des propriétaires d'entreprises selon le niveau d'instruction



Source : ANSD

Structures d'hébergement



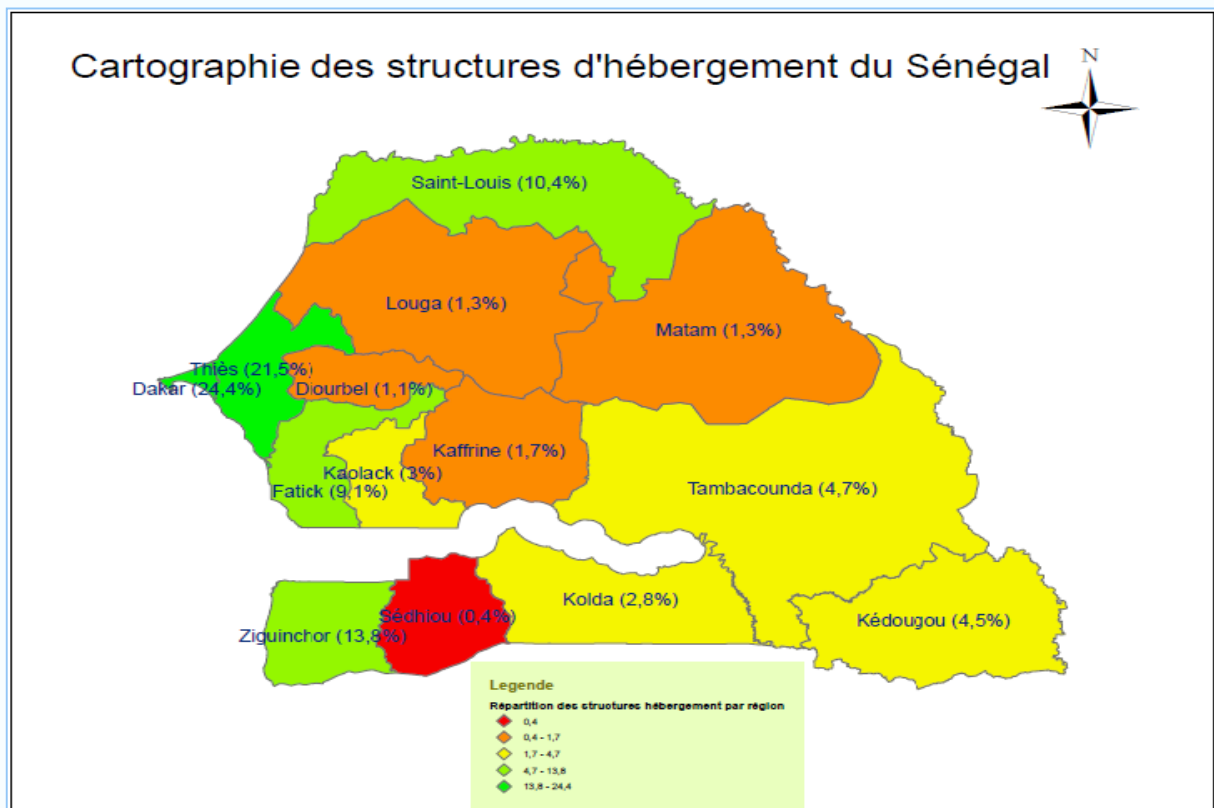
II.1.3 Structures d'hébergement

L'hébergement est un élément majeur dans la chaîne de valeur touristique au Sénégal. Le pays offre un large éventail d'établissements d'hébergement touristique même beaucoup ne sont pas classés.

II.1.3.1 Localisation des réceptifs touristiques

Le graphique II.1.10 fournit une cartographie des réceptifs touristiques qui permet de mieux visualiser les zones touristiques du Sénégal. Il ressort nettement que la plupart des structures d'hébergement sont concentrées dans les régions de Dakar (24,4%) et Thiès (21,5%). Ensuite viennent les régions de Ziguinchor (13,8%), Saint-Louis (10,4%) et Fatick (9,1%). Ces chiffres montrent que les régions citées représentent les principales zones touristiques du Sénégal.

Graphique II.1.10 : Répartition des réceptifs touristiques par région



Source : ANSD

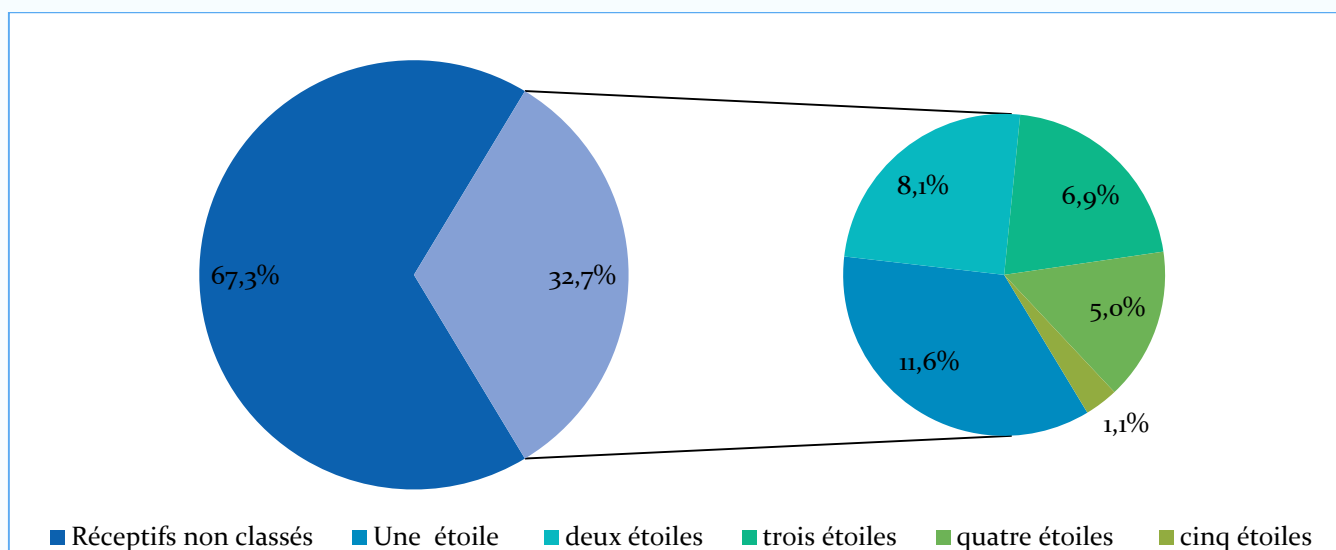
Les régions de Tambacounda (4,7%), Kédougou (4,5%), Kaolack (3,0%) et Kolda (2,8%) enregistrent des proportions faibles de réceptifs touristiques. Les régions de Tambacounda, Kédougou et Kolda se caractérisent par la présence de campements touristiques qui offrent le service d'hébergement et parfois la restauration dans les zones amodiées⁷. De plus, la carte fait ressortir la rareté des réceptifs hôteliers dans les régions de Kaffrine (1,7%), Louga (1,3%), Matam (1,3%), Diourbel (1,1%) et Sédhiou (0,4%).

⁷Milieus propices à la pratique de l'activité de chasse.

II.1.3.2 Catégorisation des réceptifs hôteliers

La répartition des réceptifs selon la catégorie indique qu'une bonne partie des unités enquêtées ne sont pas classées (67,3%). Dans cette catégorie se trouvent généralement les campements, les auberges et les résidences. Les structures classées deux et trois étoiles sont plus importantes avec respectivement 10,0% et 8,8% des réceptifs enquêtés. Celles qui sont classées une étoile et quatre comptent chacune pour 3,2%. Il faut noter une faible proportion d'hôtels classés cinq étoiles (1,1%) en raison des critères contraignants qu'exige cette catégorie d'établissement.

Graphique II.1.11 : Répartition des réceptifs selon le classement

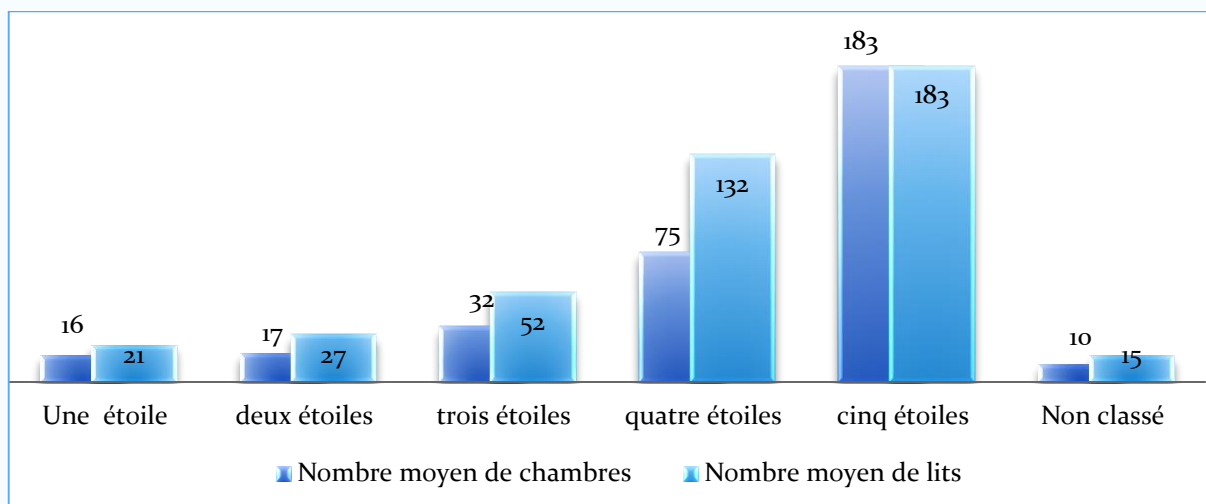


Source : ANSD

II.1.3.3 Capacités d'accueil des structures d'hébergement (nombre de lits et de chambres)

Les hôtels cinq étoiles ont en moyenne 183 chambres et 183 lits. Ceux qui sont classés quatre étoiles enregistrent 132 lits placés dans 75 chambres. Ces réceptifs sont plus faibles pour les hôtels classés dans les catégories inférieures. En moyenne, 32 chambres et 52 lits sont dénombrés dans les hôtels classés trois étoiles; ceux classés deux étoiles comptent 17 chambres pour 27 lits. Concernant les hôtels classés une étoile, le nombre moyen est estimé à 16 chambres pour 21 lits. Par ailleurs, les réceptifs non classés contiennent en moyenne 10 chambres dans lesquelles sont répartis 15 lits.

Graphique II.1.12 : Répartition du nombre moyen de chambres et de lits selon le classement du réceptif



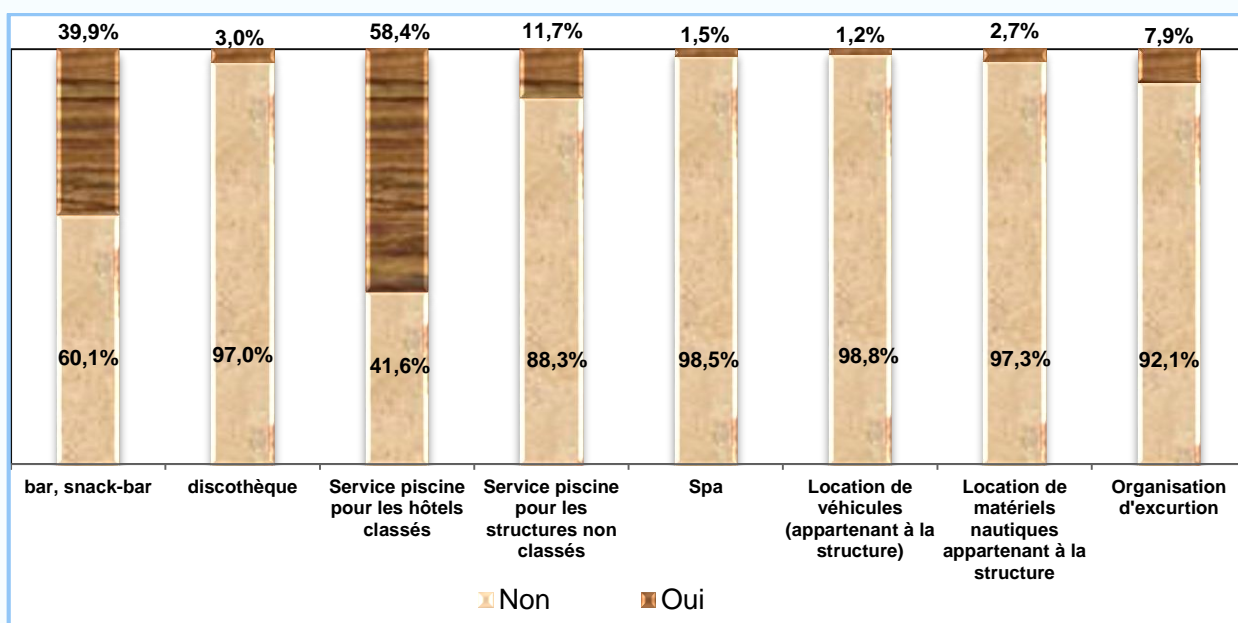
Source : ANSD

II.1.3.4 Services et équipements proposés

En plus de leurs activités principales (restauration et hébergement), les réceptifs hôteliers offrent une gamme de services leur permettant d’améliorer leur attractivité. Parmi les services offerts, la piscine occupe le premier rang surtout pour les hôtels classés (58,4%). Par contre, les réceptifs non classés disposant de piscine restent faibles (11,5%). Aussi, le bar ou snack-bar existe dans bon nombre de réceptifs. Environ 39,9% des structures d’hébergement en disposent. En outre 7,9% de réceptifs organisent des excursions.

Cependant, il convient de souligner que les autres services (discothèque, spa, locations de véhicules et de matériels nautiques appartenant à la structure) sont rares dans les structures d’hébergement.

Graphique II.1.13 : Part des structures d’hébergement dans les services offerts



Source : ANSD

II.1.3.5 Comportement des structures d'hébergement en basse saison

La proportion des structures d'hébergement, affectées par la saisonnalité, s'établit à 34,3%. La majorité d'entre elles (54,8%) réduisent leur personnel temporaire en vue d'y faire face. Plus de la moitié des réceptifs des régions de Fatick (89,8%), Tambacounda (68,2%) et Thiès (56,1%) sont affectés par la saisonnalité. Parmi les structures affectées par la saisonnalité, la majorité réduit le personnel en basse saison.

Tableau 1.1 : Répartition des structures d'hébergement selon leur comportement en basse saison

Région	Part des structures affectées par la saisonnalité (%)	Comportement des réceptifs affectés par la saisonnalité en basse saison			
		Fermeture (%)	Réhabilitation du local (%)	Réduction du personnel saisonnier (%)	Changement d'activité principale (%)
Dakar	11,5	6,7	13,3	66,7	13,3
Saint-Louis	27,1	36,8	0,0	63,2	0,0
Ziguinchor	42,1	28,1	0,0	62,5	9,4
Thiès	56,1	45,0	1,7	48,3	5,0
Tambacounda	68,2	26,6	0,0	46,7	26,7
Fatick	89,8	31,8	6,8	50,0	11,4
Ensemble	34,3	32,5	2,6	54,8	10,1

Source : ANSD

Restauration touristique

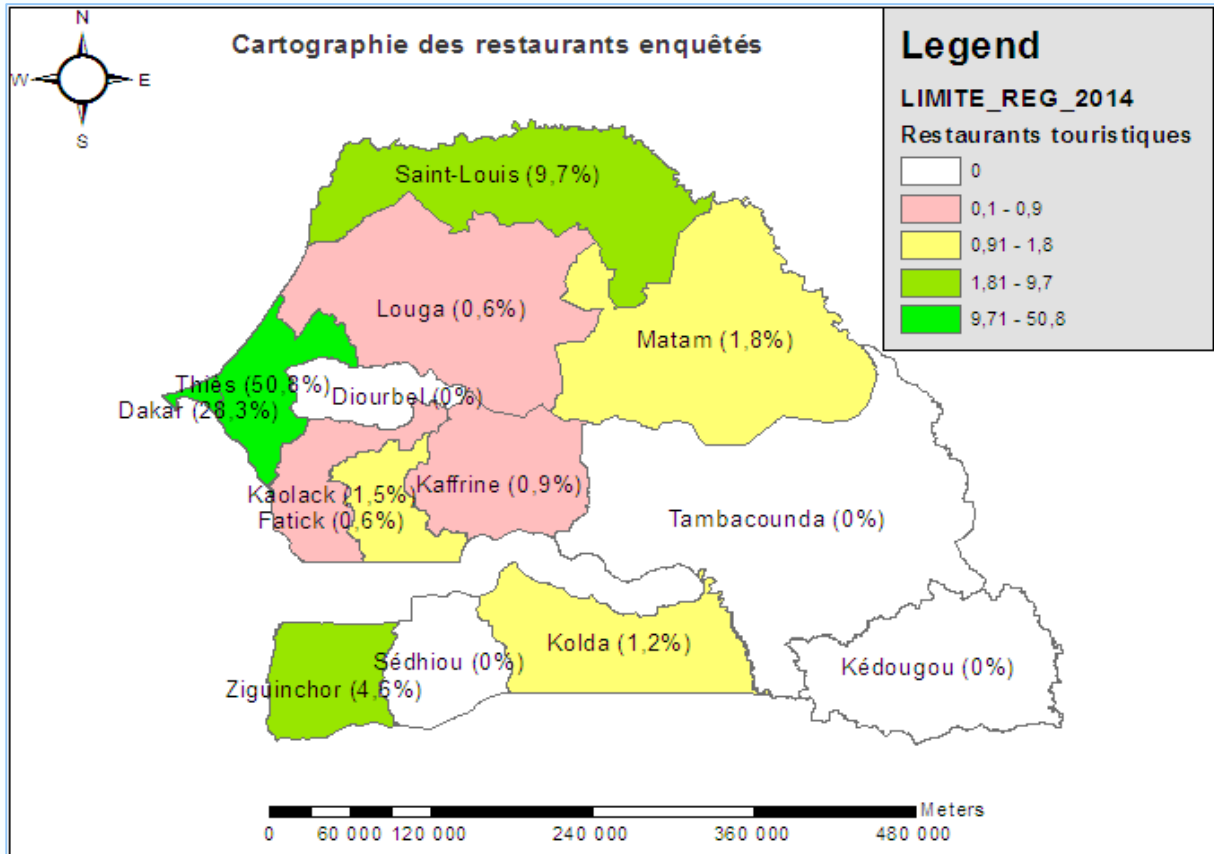


II.1.4 Restauration touristique

II.1.4.1 Répartition des restaurants touristiques par région

Les restaurants touristiques, situés en dehors des réceptifs hôteliers, sont généralement concentrés dans les régions de Thiès (50,8%), Dakar (28,3%), Saint-Louis (9,7%) et Ziguinchor (4,6%).

Graphique II.1.14 : Répartition des restaurants enquêtés selon la région



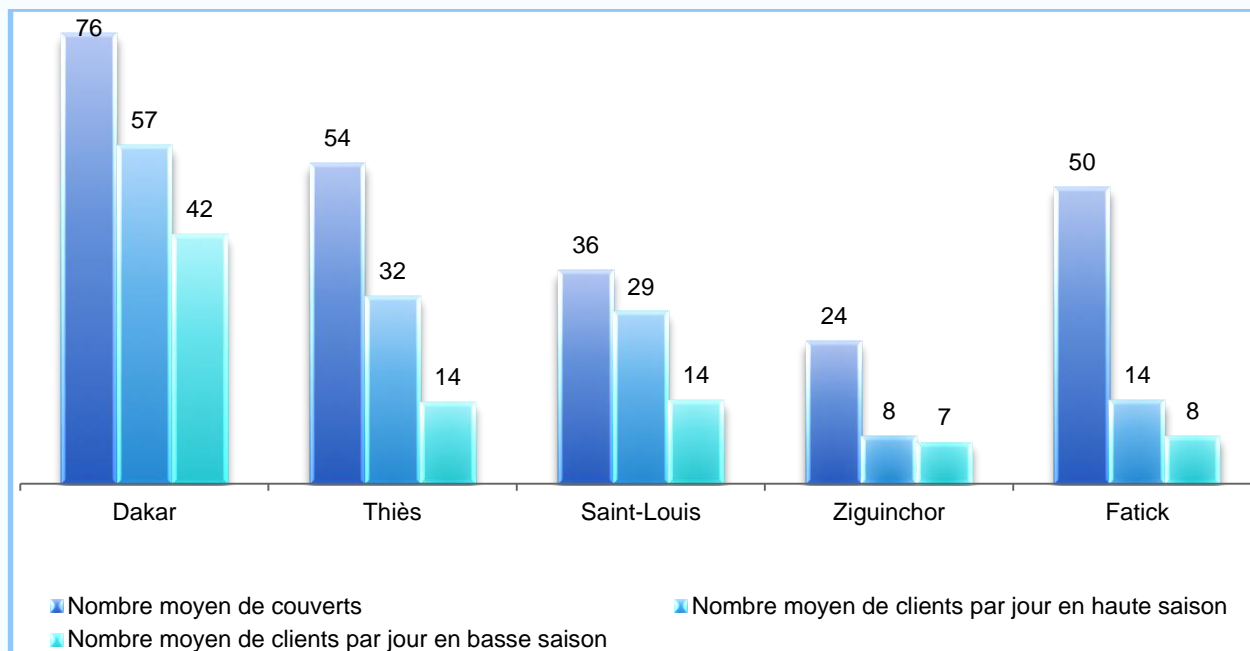
Source : ANSD

II.1.4.2 Capacité et fréquentation des restaurants

La capacité des restaurants est mesurée à travers le nombre de couverts. La répartition du nombre moyen de clients par région permet de constater que les restaurants implantés à Dakar ont une plus grande capacité. En moyenne, ils peuvent contenir jusqu'à 76 clients. Toutefois, les restaurants reçoivent environ 57 clients par jour en haute saison contre 42 en basse saison.

Au niveau des autres régions, la capacité des restaurants, de même que le nombre de clients reçus dans les deux saisons semblent moins importants.

Graphique II.1.15 : Capacité et fréquentation des restaurants selon la région



Source : ANSD

Dans la région de Thiès, un restaurant reçoit en moyenne 32 clients par jour en haute saison. Ce nombre est estimé à 29 clients pour la région de Saint-Louis. En basse saison, la fréquentation des restaurants pourrait baisser jusqu'à 14 clients par jour au niveau de chaque région.

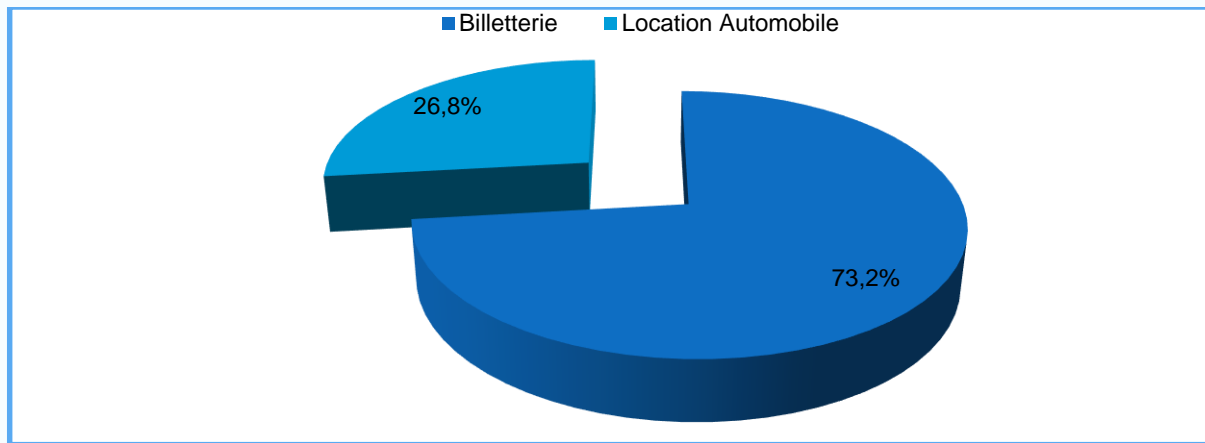
Agence de voyages et activités assimilées



II.1.5 Agences de voyage et activités assimilées

La billetterie est la principale activité de la majorité des agences de voyages (73,2%). La location de véhicules occupe 26,8%.

Graphique II.1.16 : Répartition des agences de voyage selon le type d'activité

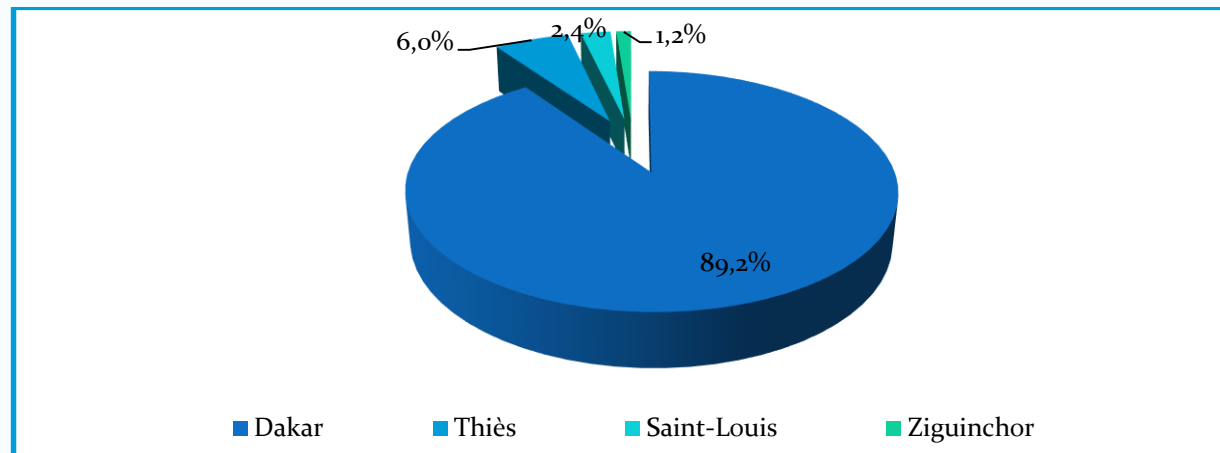


Source : ANSD

II.1.5.1 Billetterie et autres activités d'agences de voyage

La majorité des agences de voyage sont concentrées dans les régions de Dakar (89,2%) et de Thiès (6,0%). Toutefois, la billetterie est peu développée dans les régions de Saint-Louis (2,4%) et Ziguinchor (1,2%).

Graphique II.1.17 : Répartition des agences de voyage exerçant l'activité de billetterie par région

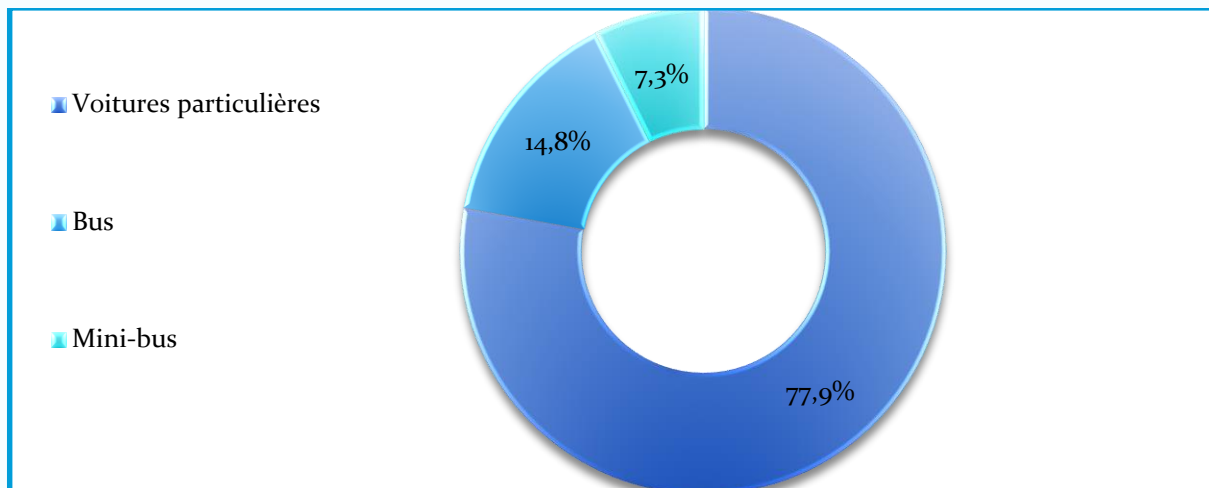


Source : ANSD

II.1.5.2 Composition du parc automobile des agences de location de véhicules

Le parc automobile des agences de location de véhicule est composé en majorité de voitures particulières (77,9%), de bus (14,8%) et de minibus (7,3%).

Graphique II.1.18 : Caractérisation du parc automobile des agences de location de véhicule



Source : ANSD

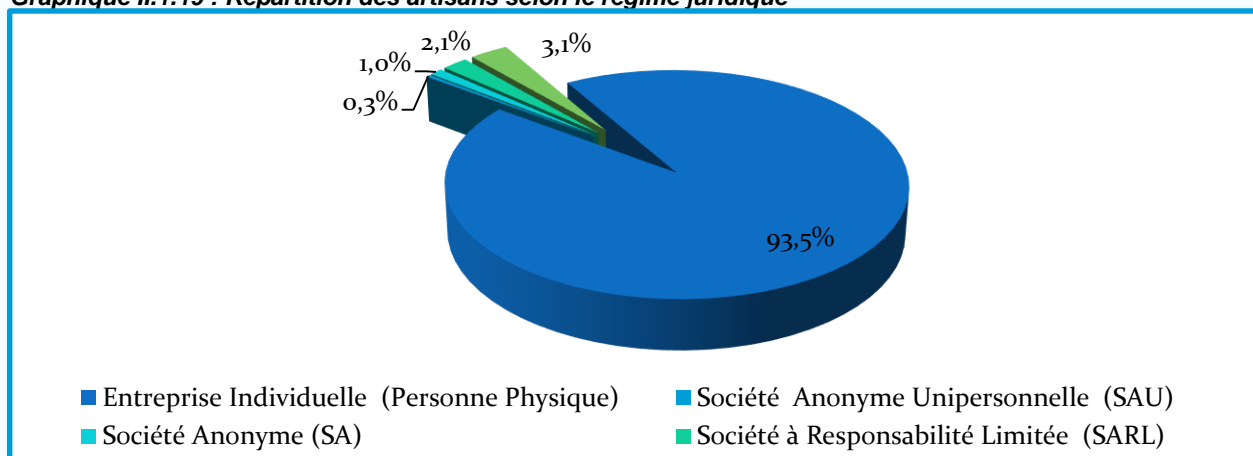


II.1.6 Activités créatives, artistiques et de spectacle

II.1.6.1 Régime juridique des unités artisanales

L'analyse selon le régime juridique révèle que la quasi-totalité des unités artisanales enquêtées sont des entreprises individuelles (93,5%). Parmi les personnes morales, 3,1% d'entre elles sont des Groupements d'Intérêt Economiques (GIE) et 2,1% des Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL). Les Sociétés Anonymes (SA et SAU) représentent 1,3% des structures artisanales interrogées.

Graphique II.1.19 : Répartition des artisans selon le régime juridique

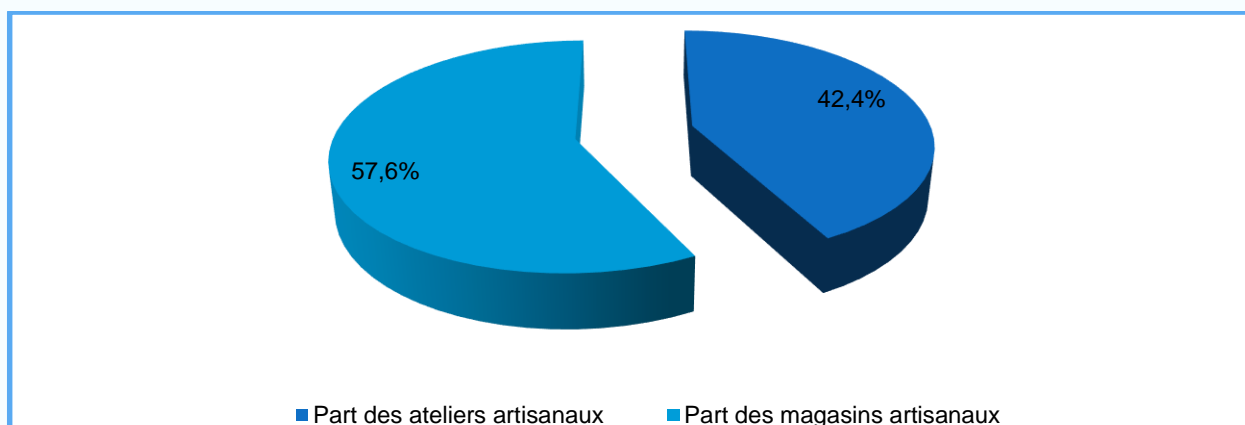


Source : ANSD

II.1.6.2 Répartition des unités artisanales

Les unités artisanales enquêtées sont composées d'ateliers et de magasins. Les premières sont spécialisées dans la création et la fabrication d'objets d'art alors que les secondes s'activent principalement dans la vente d'articles. L'examen de la répartition des artisans selon le type d'activité montre que les magasins forment plus de la moitié des unités artisanales avec 57,6% de la population des artisans enquêtés. Toutefois, il ne faut pas négliger le poids qu'occupent les ateliers dans l'activité artisanale (42,4%).

Graphique II.1.20 : Répartition des artisans selon le type d'activité



Source : ANSD



CHAPITRE II.2 ANALYSE ECONOMIQUE DE L'OFFRE TOURISTIQUE AU SENEGAL



Le Sénégal se positionne, principalement mais pas exclusivement, comme une destination balnéaire. Si Dakar se prête bien au tourisme d'affaires, la Petite Côte, la Casamance et le Sine-Saloum sont dédiés au tourisme balnéaire, alors que Saint-Louis et le Sénégal oriental répondent davantage au tourisme culturel et de découverte.

Le présent chapitre retrace succinctement l'aspect économique de l'offre touristique au Sénégal pour l'année 2014.

II.2.1 Recettes générées par les établissements touristiques

Cette section dresse les recettes générées en 2014 par les établissements touristiques. Elle examine d'une part la situation des structures d'hébergement et d'autre part celle des autres entreprises du secteur touristique (restaurants touristiques, agences de voyage, écoles de formation privée en tourisme, etc.). Cette configuration permet de mieux prendre en compte les disparités entre les différents établissements.

II.2.1.1 Recettes générées par les structures d'hébergement

L'essentiel des recettes totales (76,0%) générées par les structures d'hébergement proviennent des hôtels classés quatre et cinq étoiles. La recette moyenne annuelle est de 153 190 924 FCFA.

Tableau 2.1 : Répartition du chiffre d'affaires moyen des structures d'hébergement par catégorie

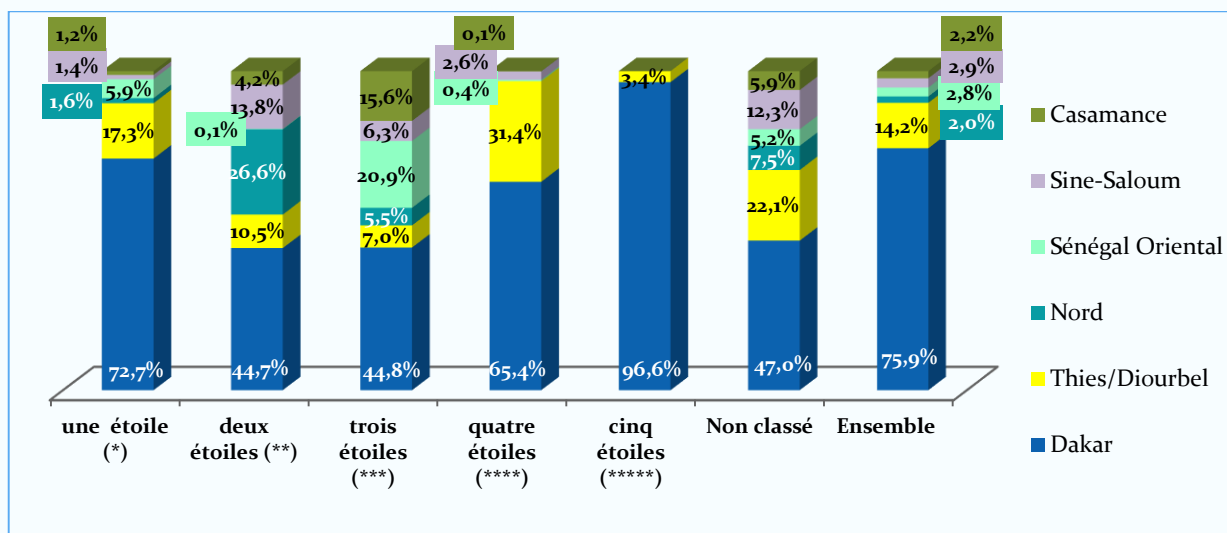
Catégorie des structures d'hébergement	Poids dans les recettes totales structures d'hébergement (en %)	Chiffre d'affaires moyen (en FCFA)
Une étoile	3,0	32 259 827
Deux étoiles	3,0	69 448 633
Trois étoiles	10,0	178 690 149
Quatre étoiles	29,0	706 663 035
Cinq étoiles	47,0	5 166 094 055
Non classé	9,0	21 439 511
Ensemble	100,0	153 190 924

Source : ANSD

Cette partie analyse le poids des recettes des structures d'hébergement selon les pôles touristiques définis par le Ministère du Tourisme et des Transports Aériens.

Les structures d'hébergement des pôles de Dakar et Thiès/Diourbel génèrent 90,1% des recettes totales de ces structures. Ces deux pôles dominent quelle que soit la catégorie. Toutefois, les pôles Nord et Sénégal Oriental ont une contribution non négligeable dans les catégories deux étoiles (26,6%) et trois étoiles (20,9%).

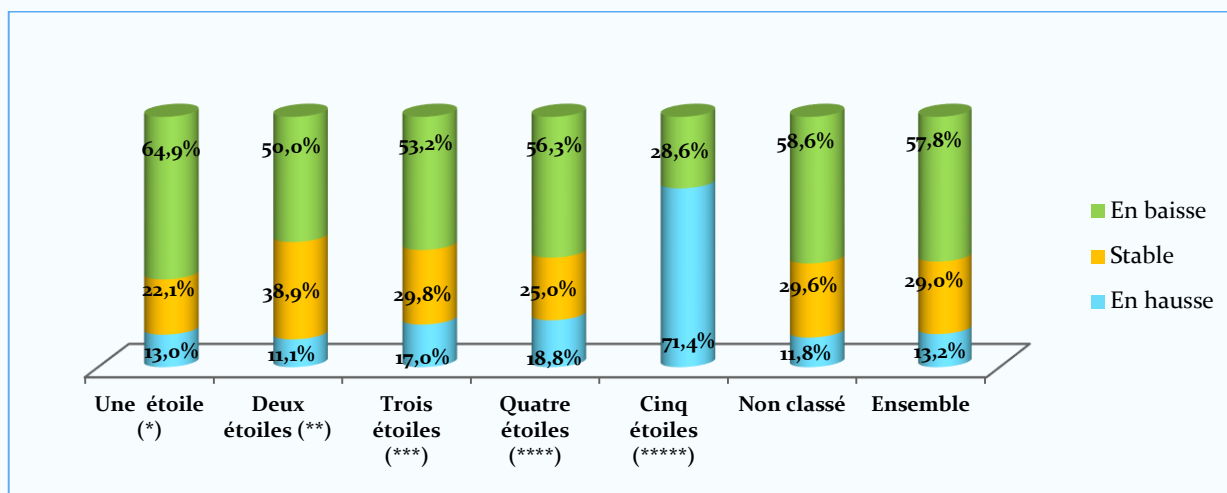
Graphique II.2.1 : Poids des pôles touristiques dans les recettes par catégorie



Source : ANSD

S'agissant de l'évolution du chiffre d'affaires, 57,8% des Chefs de structures d'hébergement déclarent, qu'entre 2013 et 2014, les recettes annuelles ont baissé. Les dirigeants des établissements classés cinq étoiles estiment en majorité (71,4%) avoir connu une hausse du chiffre d'affaires.

Graphique II.2.2 : Evolution du chiffre d'affaires des structures d'hébergement par catégorie entre 2013 et 2014

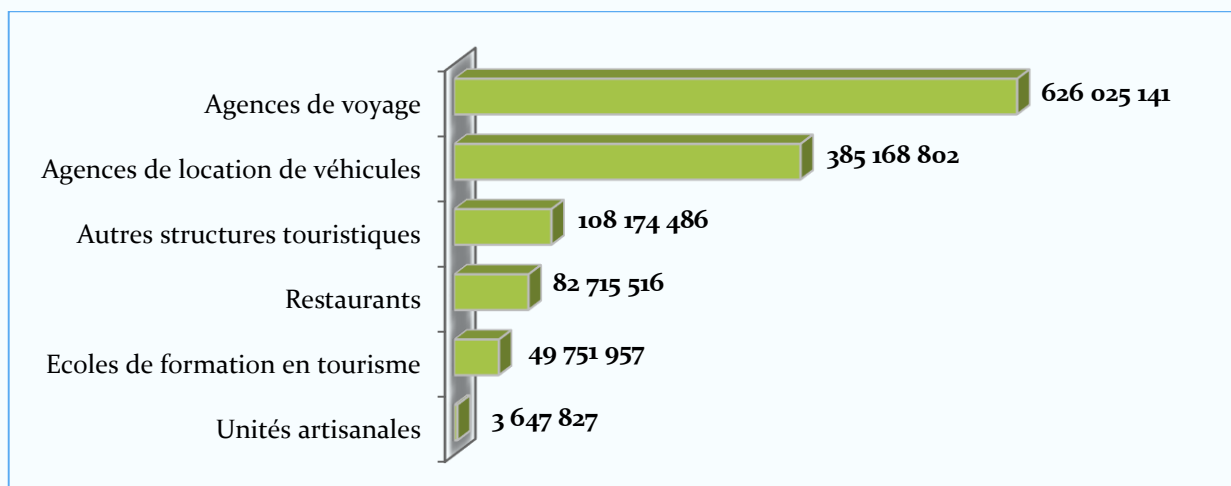


Source : ANSD

II.2.1.2 Recettes générées par les autres types de structures

L'analyse des recettes des structures enquêtées autres que d'hébergement laisse apparaître une prédominance des agences de voyage spécialisées dans la billetterie et autres activités d'agences de voyage. Celles-ci enregistrent un chiffre d'affaires moyen de 626 025 141 FCFA. Les agences de location de véhicules génèrent des recettes moyennes de 385 168 802 FCFA, tandis que les autres structures touristiques génèrent en moyenne 108 174 486 FCFA. Quant aux établissements qui ne s'activent que dans la restauration touristique, leurs recettes moyennes s'établissent à 82 715 516 FCFA.

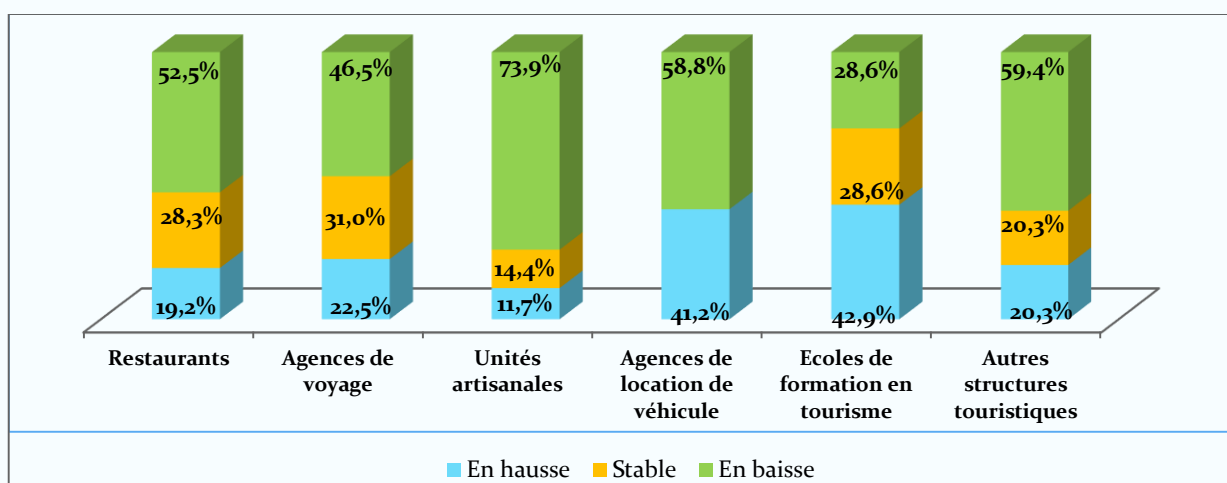
Graphique II.2.3 : Chiffre d'affaires moyen des autres types d'établissements touristiques (en FCFA)



Source : ANSD

Selon la majorité des dirigeants des structures enquêtées, le chiffre d'affaires a baissé entre 2013 et 2014. Toutefois, 71,5% des dirigeants des écoles de formation en tourisme ont affirmé le contraire.

Graphique II.2.4 : Evolution du chiffre d'affaires des structures d'hébergement par catégorie entre 2013 et 2014



Source : ANSD

II.2.2 Investissements

Cette section examine, entre autres, les investissements réalisés par les entreprises du secteur touristique ainsi que les sources de leurs financements.

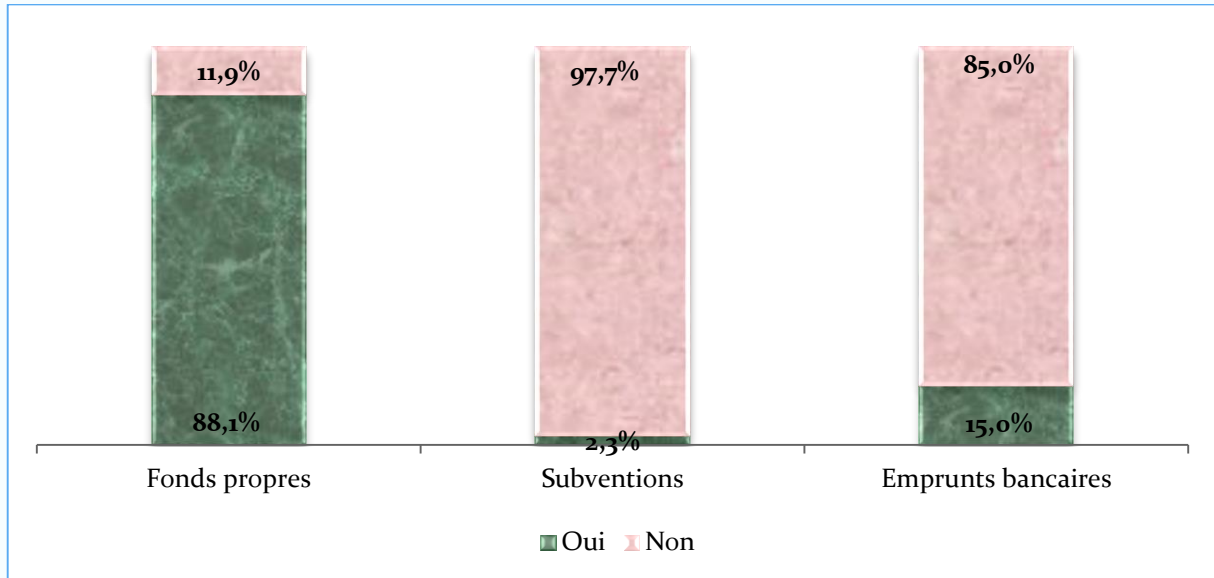
II.2.2.1 Domaines d'investissement

En 2014, 48,9% des industries touristiques enquêtées ont réalisé des investissements. Ces investissements concernent l'acquisition d'équipements (59,6%), la réhabilitation du local (54,6%), l'extension de l'activité (25,8%) et le renforcement de capacité du personnel (9,9%).

II.2.2.2 Sources de financement des investissements

La plupart des investissements des entreprises touristiques proviennent des fonds propres (88,1%). En outre, elles bénéficient de l'appui des sociétés financières qui leur octroient des fonds sous forme de prêts (15,0%).

Graphique II.2.5 : Sources de financement des investissements des industries touristiques



Source : ANSD



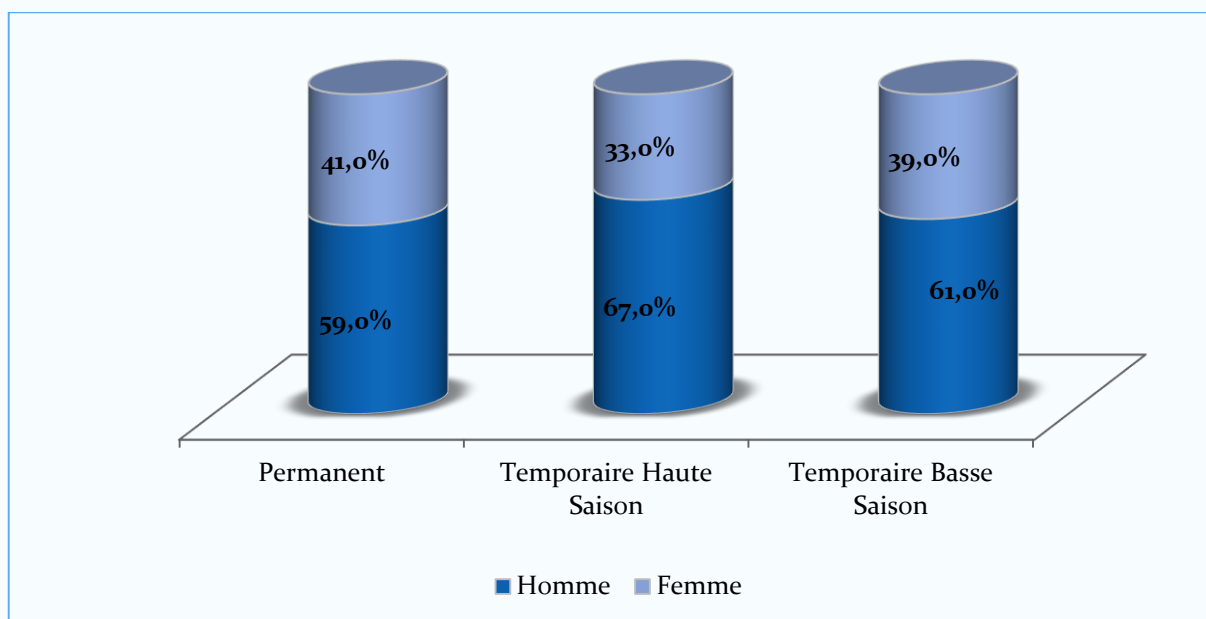
II.2.3 Emploi

L'emploi dans le milieu du tourisme est un concept difficile à mesurer. Une ventilation de la situation de l'emploi selon le genre permet d'établir la place des femmes dans la gestion des industries touristiques.

II.2.3.1 Profil de l'emploi selon le sexe et le statut dans l'entreprise

Les résultats de l'enquête montrent que le personnel du secteur touristique privé est composé de 61,0% d'hommes et 39,0% de femmes. Les travailleurs permanents représentent près de 70,0% de l'effectif total et les travailleurs saisonniers comptent pour 30,0% dont 22,0% en haute saison.

Graphique II.2.6 : Catégorie des travailleurs suivant le sexe

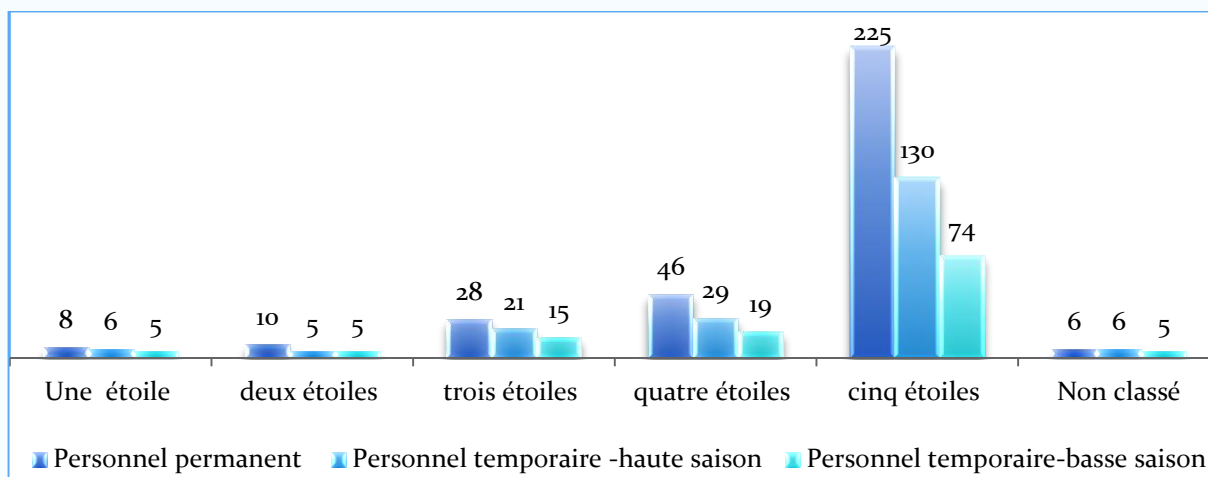


Source : ANSD

II.2.3.2 Analyse de l'emploi selon l'activité et le statut dans l'entreprise

Les hôtels classés cinq étoiles emploient en moyenne 225 permanents. Les établissements de la catégorie une étoile, deux étoiles et les non classés emploient en moyenne 8 permanents.

Graphique II.2.7 : Nombre moyen d'employés par statut dans les structures d'hébergement

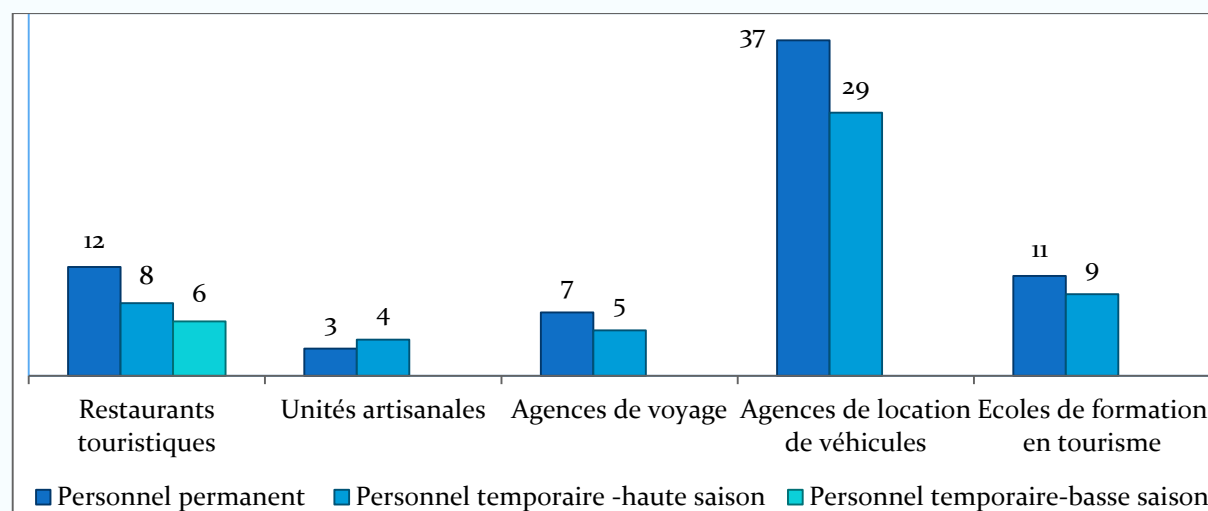


Source : ANSD

Par ailleurs, il est constaté une tendance similaire pour les autres industries touristiques (restaurants touristiques, agences de voyage, unités artisanales, écoles de formation en tourisme, etc.)

Les agences de location de véhicules ont plus de personnel permanent (37) que de temporaire (29 en haute saison). Les autres types de structures présentées sur ce graphique ne contractent presque pas de personnel en basse saison⁸. Contrairement aux autres structures, les unités artisanales emploient plus de temporaires.

Graphique II.2.8 : Nombre moyen d'employés par statut dans les autres entreprises touristiques



Source : ANSD

En ce qui concerne les restaurants touristiques, le personnel est estimé en moyenne à 26, composé de 12 permanents et 14 temporaires (dont 08 en haute saison).

⁸ La basse saison, pour les écoles de formation en tourisme, correspond aux vacances scolaires.



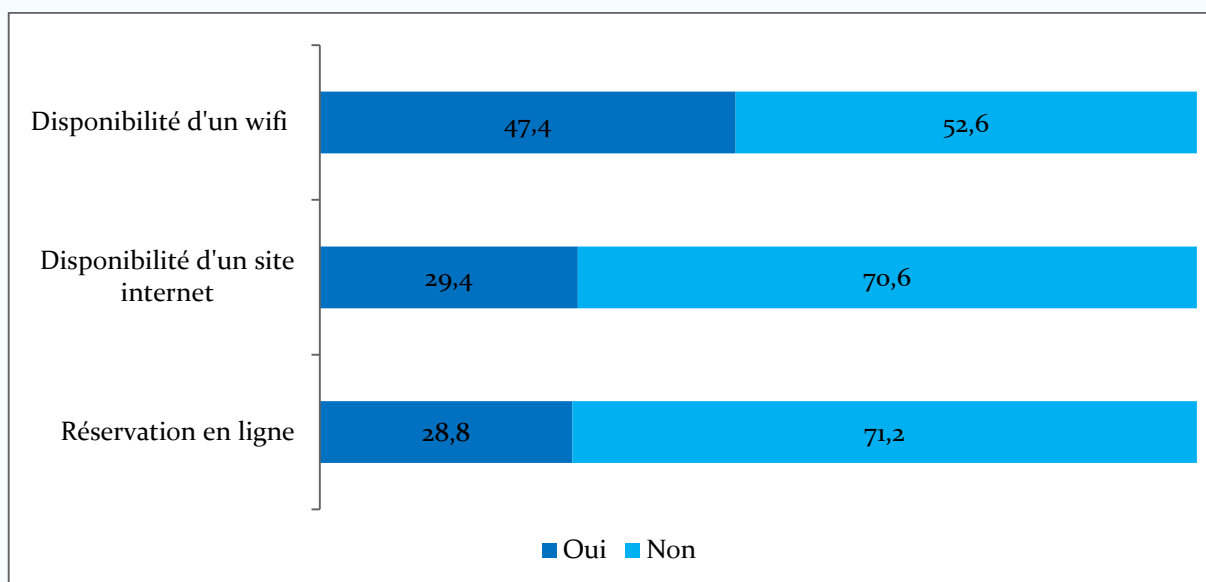
ACCES AUX TIC DES ENTREPRISES TOURISTIQUES

II.2.4 Accès aux TIC

En moyenne, les agences de voyage spécialisées dans la billetterie et les structures d'hébergement disposent respectivement de quatre (04) et deux (02) ordinateurs avec accès à internet, tandis que les restaurants ne disposent que d'un (01) ordinateur connecté. Quant aux écoles de formation, elles possèdent le plus souvent neuf (09) ordinateurs dont sept (07) connectés à l'internet.

L'accès à internet reste encore faible avec seulement 47,4% des industries touristiques qui disposent d'un réseau wifi. Par ailleurs, la réservation en ligne peut être un outil privilégié pour la réservation du transport et l'hébergement. Toutefois, l'enquête révèle que 29,4% des entreprises touristiques disposent d'un site internet et 28,8% reçoivent des réservations en ligne.

Graphique II.2.9 : Taux d'utilisation des TIC (en %)



Source : ANSD

CHAPITRE II.3 ANALYSE DES DIFFICULTES DES ENTREPRISES DU SECTEUR TOURISTIQUE



Les acteurs du tourisme sont confrontés à d'énormes difficultés dans l'exercice de leurs activités. Pour faire face à ces difficultés, il s'avère nécessaire d'analyser les contraintes repérées dans le cadre de cette enquête et de formuler des recommandations pour une meilleure prise en charge du secteur.

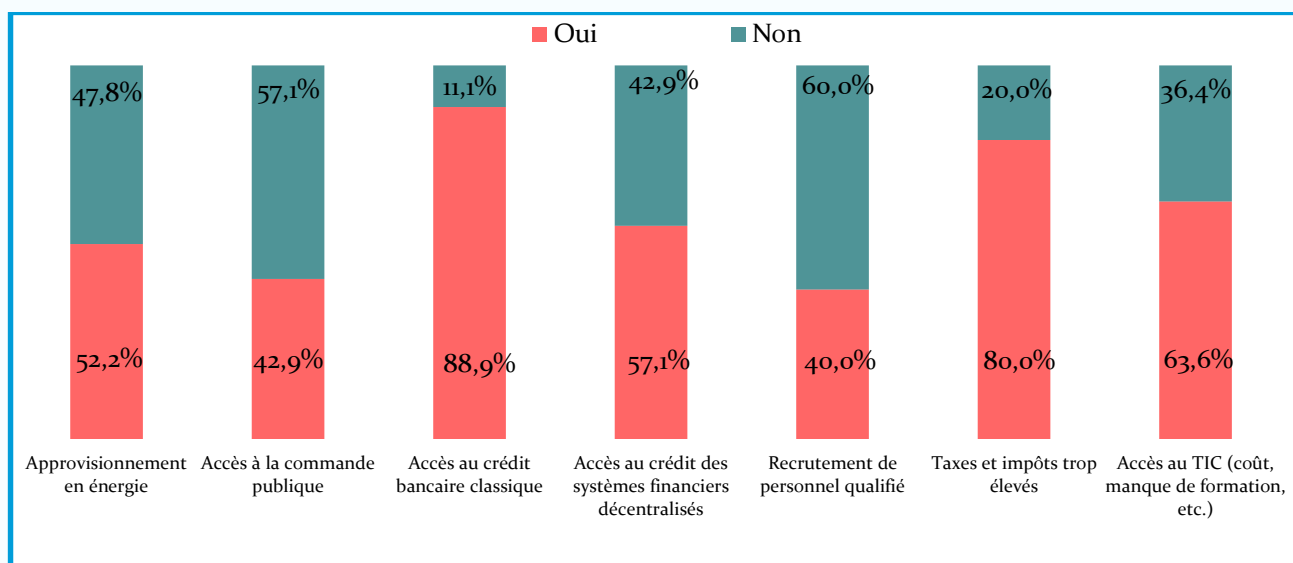
II.3.1 Analyse des difficultés liées à l'activité touristique

Plusieurs branches d'activités couvrent le secteur du tourisme (formation, hôtellerie, restaurants, agences de voyage, artisanat, etc.). L'analyse des difficultés sera ainsi faite par type de structure afin de mieux appréhender les problèmes vécus par chaque sous-secteur. Les difficultés les plus fréquemment évoqués par les dirigeants sont : le niveau élevé du taux d'imposition (62,2%) et l'approvisionnement en énergie (58,1%). Toutefois, l'analyse d'ensemble des difficultés évoquées par les Chefs d'entreprises cache des disparités au sein des structures.

II.3.1.1 Ecoles de formation en tourisme

Parmi les problèmes majeurs rencontrés par les écoles de formation en tourisme, il faut noter le défaut d'accès aux crédits bancaires classiques (88,9%) et la difficulté de bénéficier des financements auprès des systèmes financiers décentralisés (57,1%). De plus, la majorité des dirigeants des écoles estiment que les impôts et taxes sont élevés (80,0%) et 63,6% évoquent des difficultés d'accès à la technologie. Sur la liste de ces problèmes s'ajoutent le défaut d'approvisionnement en énergie (52,2%), les difficultés d'accès à la commande publique (42,9%) et le recrutement de personnel qualifié (40,0%).

Graphique II.3.1 : Difficultés éprouvées par les écoles de formation en tourisme

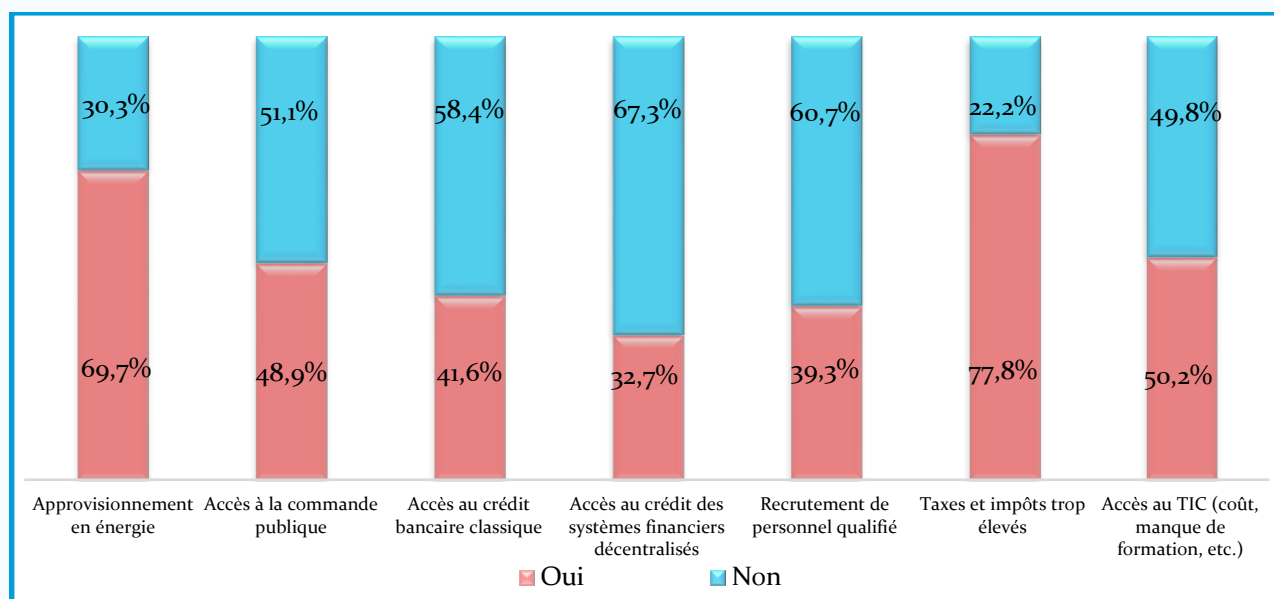


Source : ANSD

II.3.1.2 Réceptifs hôteliers

Au même titre que les écoles de formation en tourisme, les problèmes liés au niveau élevé des impôts et taxes (77,8%), d'approvisionnement en énergie (69,7%) et d'accès aux TIC (50,2%) sont connus de la majorité des structures d'hébergement. Il convient de noter que l'accès à l'électricité reste le plus souvent un problème majeur pour les auberges et campements implantés dans les campagnes. D'autres problèmes tels que l'accès à la commande publique (48,9%), au crédit bancaire classique (41,6%) et au système financier décentralisé (32,7%), le recrutement de personnel qualifié (39,3%) et l'obtention du crédit ont été relevés par les acteurs.

Graphique II.3.2 : Difficultés éprouvées par les réceptifs hôteliers

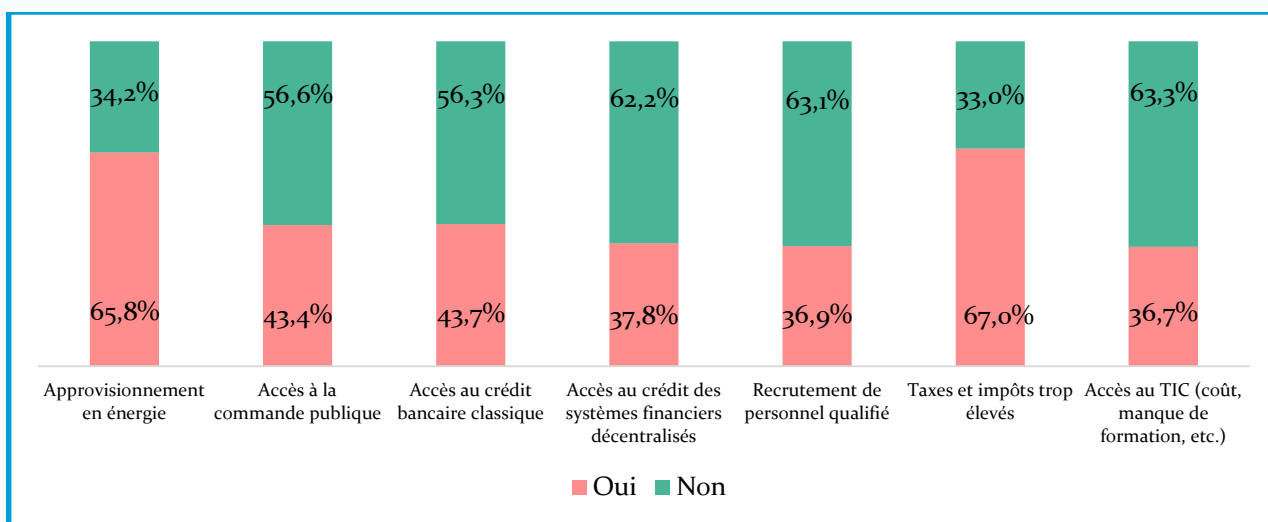


Source : ANSD

II.3.1.3 Restaurants touristiques

Pour les restaurants touristiques, ce sont les problèmes relatifs au défaut d'approvisionnement en énergie (65,8%) et les impôts élevés (67,0%) qui sont le plus souvent déplorés par les professionnels du domaine. A ces difficultés s'ajoutent celles citées par les autres types de structures : l'accès au crédit bancaire classique (43,7%), l'accès à la commande publique (43,3%), l'accès au crédit des systèmes financiers décentralisés (37,8%), le recrutement de personnel qualifié (36,9%) et l'accès aux TIC (36,7%).

Graphique II.3.3 : Difficultés éprouvées par les restaurants touristiques

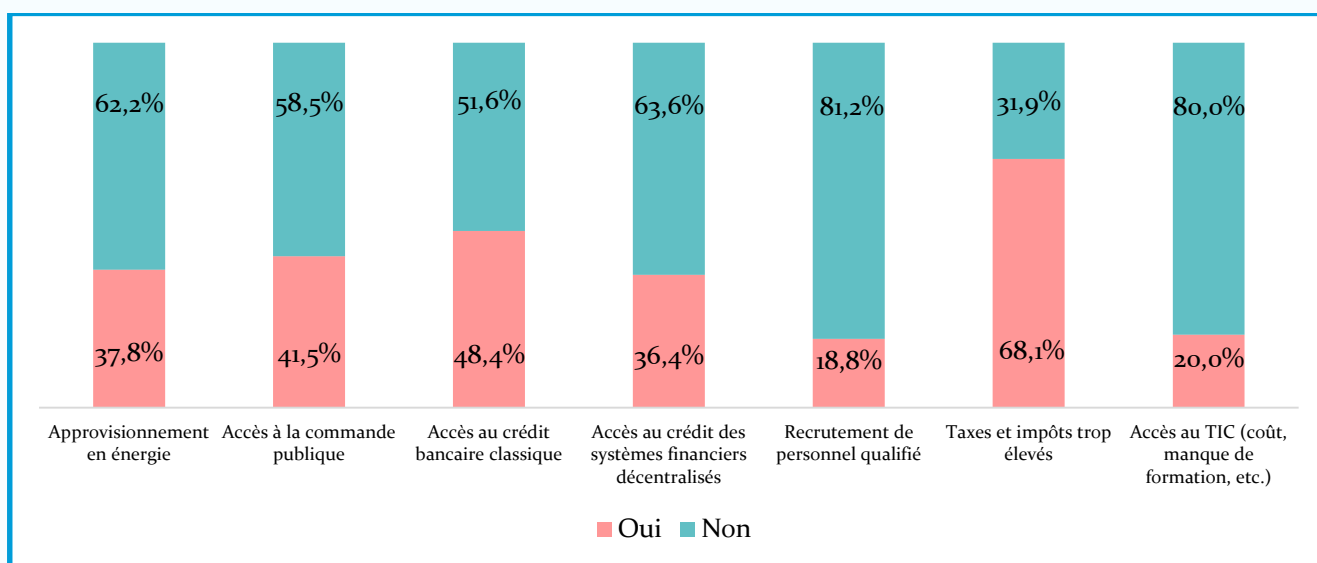


Source : ANSD

II.3.1.4 Agences de voyage et activités assimilées (billetterie)

La majorité des responsables des agences de voyage (68,1%) déclarent que le niveau des impôts et taxes est trop élevé. A l’opposé peu d’entre eux estiment être confrontés à des difficultés relatives à l’accès aux TIC (20,0%) et au recrutement de personnel qualifié (18,8%).

Graphique II.3.4 : Difficultés éprouvées par les agences de voyage

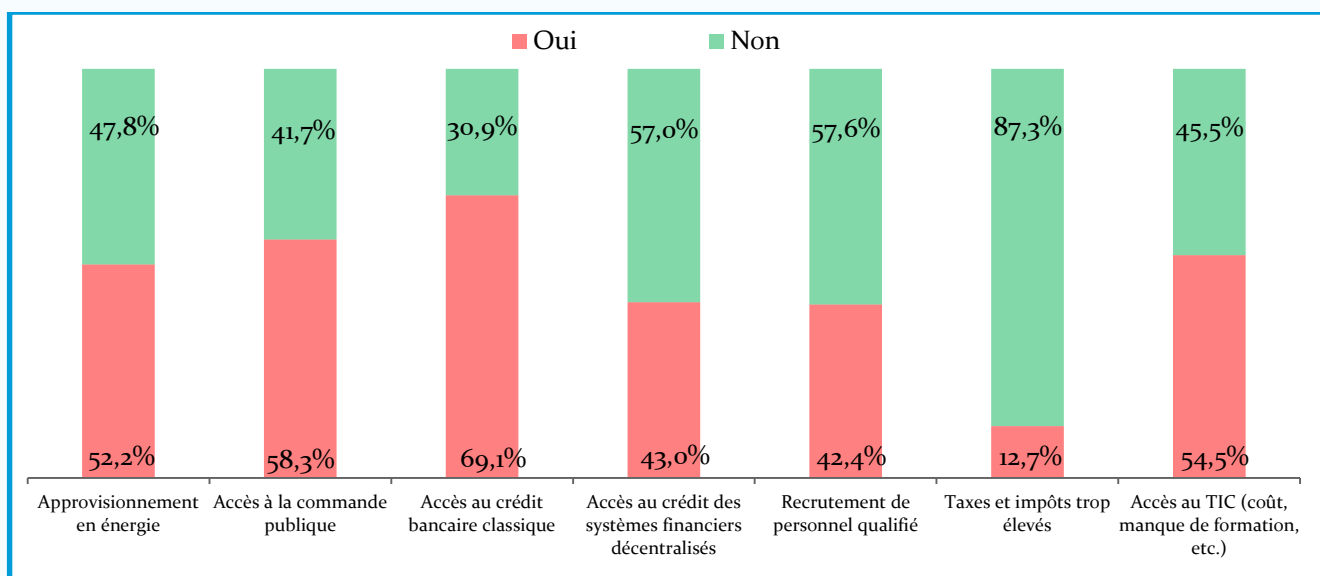


Source : ANSD

II.3.1.5 Unités artisanales

Les artisans déclarent être confrontés aux problèmes d’accès au crédit bancaire classique (69,1%), à la commande publique (58,2%) et à l’approvisionnement en énergie (52,2%). Par contre, 87,3% d’artisans, déclarent que les niveaux des impôts et taxes ne sont pas élevés.

Graphique II.3.5 : Analyse de difficultés éprouvées par les unités artisanales



Source : ANSD

II.3.2 Autres difficultés rencontrées dans le secteur

L'enquête nationale sur l'offre touristique a été une occasion pour les dirigeants des industries touristiques de faire part d'autres difficultés non prises en compte dans le questionnaire et de suggérer des orientations de politiques sectorielles.

L'insalubrité dans les zones touristiques est constatée par bon nombre d'acteurs pour les régions de Kaolack-Kaffrine (27,3%). A cela s'ajoute l'érosion côtière sur les sites balnéaires de Mbour (9,5%), Ziguinchor (9,4%) et une partie de la région de Dakar (5,4%).

Aussi, les dirigeants des entreprises touristiques révèlent d'autres formes d'insécurité liées notamment au défaut de couverture de l'électricité, à l'agression des touristes (par les antiquaires à Saly Portudal, les chauffeurs de taxi à la sortie de l'aéroport, etc.). De manière générale, l'insécurité est plus notée dans les régions de Ziguinchor/Kolda/Sédhiou.

Entre autres difficultés, il faut citer la concurrence déloyale qui plombe le secteur du tourisme. Cette difficulté est majoritairement évoquée par les acteurs des régions de Fatick (12,5%), Thiès (9,5%), Ziguinchor (9,4%), Dakar (5,4%) et Tambacounda/Kédougou (3,6%). La concurrence déloyale se traduit par la multiplicité d'acteurs qui œuvrent dans la clandestinité. Pour les structures d'hébergement, ce phénomène se manifeste par l'existence de résidences privées, figurant sans enseigne commerciale, qui logent des clients sans pour autant disposer de papiers légaux.

Conclusion partielle

Il ressort des résultats de l'enquête offre touristique une disparité notable entre les entreprises du secteur touristique au regard de leurs caractéristiques spécifiques.

La plupart des structures d'hébergement sont concentrées dans les régions de Dakar (24,4%) et Thiès (21,5%), Ziguinchor (13,8%), Saint-Louis (10,4%) et Fatick (9,1%). De la même manière, on retrouve dans ces mêmes régions, la plupart des restaurants touristiques situés en dehors des réceptifs hôteliers.

Aussi, il convient de noter que l'essentiel des recettes totales (76,0%) générées par les structures d'hébergement proviennent des hôtels classés quatre et cinq étoiles. La recette moyenne annuelle de ces entreprises est de 153 190 924 FCFA.

Par ailleurs, l'étude a permis de déceler les difficultés majeures rencontrées par les entreprises touristiques dans l'exercice de leurs activités à savoir le niveau élevé du taux d'imposition (62,2%), l'approvisionnement en énergie (58,1%), l'accès à la commande publique (36,6%) et l'accès aux TICs (33,8%).

*Suggestions et
recommandations*



Solution

Au regard des résultats des enquêtes et à la suite des échanges avec les touristes et les Chefs d'entreprises, les recommandations suivantes ont été formulées pour améliorer l'environnement du secteur :

- **Recommandations sur la base des résultats des enquêtes offre et demande touristiques:**

- assurer l'éclairage public dans les zones touristiques ;
- appliquer un taux d'imposition adaptée à l'activité touristique ;
- finaliser le classement des réceptifs hôteliers ;
- classer tous les restaurants touristiques ;
- assurer une formation de qualité pour les acteurs et les professionnels du tourisme ;
- faciliter l'accès au financement et à la commande publique pour l'ensemble des entreprises du secteur touristique ;
- organiser davantage les artisans afin de leur faciliter l'accès au financement ;
- développer le tourisme interrégional particulièrement avec les pays frontaliers (50,3% de l'échantillon est constitué de touristes ressortissants des pays frontaliers) ;
- rétablir la fiche de police au niveau des aéroports et des postes frontières terrestres pour un meilleur suivi du flux touristique au Sénégal ;
- inscrire une ligne dans le budget du Ministère en charge du tourisme pour la réalisation d'enquêtes annuelles sur la demande touristique ;
- recruter un personnel pour la collecte mensuelle des fiches des hôteliers ;
- pérenniser la réalisation du CST tous les cinq ans pour un meilleur suivi de l'activité touristique.

- **Recommandations des Chefs d'entreprises**

- accroître la promotion de la destination Sénégal ;
- Renforcer la communication sur les conditions sécuritaires améliorées en Casamance ;
- lutter contre la concurrence déloyale en imposant une sanction pour les unités clandestines ;
- donner plus de moyens à la police touristique pour mieux assurer la sécurité des touristes ;
- lutter contre l'érosion côtière entraînant le retrait des plages ;
- harmoniser les programmes d'enseignement pour toutes les écoles privées de formation en tourisme ;
- valoriser les produits artisanaux et les spécificités sénégalaises ;

- diversifier les produits touristiques ;
- aménager des parkings au niveau des villages artisanaux.

- **Recommandations des touristes**

- assurer la propreté dans les zones touristiques notamment les plages à forte fréquentation de touristes ;
- améliorer la qualité des routes au niveau des zones touristiques (langue de Barbarie de la région de Saint-Louis, îles du Sine-Saloum, etc.) ;
- désenclaver la Casamance et les îles de Saloum ;
- assainir davantage la ville de Dakar et surtout celles de Kaolack et de Saint-Louis ;
- organiser le transport des touristes à la sortie de l'aéroport de Dakar et réglementer les activités de guide touristique.

CONCLUSION GENERALE

La structure de la population des touristes suivant la nationalité fait ressortir la prédominance des citoyens des pays limitrophes (bissau guinéens, gambiens, mauritaniens, maliens et guinéens) et de la France. Selon le pays de résidence, 24,2% des enquêtés résident en Guinée Bissau, 17,3% en France, 10,7% en Gambie et 10,1% viennent de la Mauritanie.

Par ailleurs, les motifs de voyage des touristes pour la destination Sénégal sont principalement les visites à des parents ou amis (39,9%), les affaires et motifs professionnels (23,8%), les détente et vacances (19,8%). Aussi, la présence des touristes pour traitement médical (6,6%) est non négligeable.

Il convient de noter que la majorité des sénégalais de la diaspora viennent rendre visite à des parents ou amis (67,6%). Toutefois, ceux dont le déplacement est motivé par les vacances et les affaires représentent 14,7% et 10,5%, respectivement.

La dépense moyenne journalière des touristes hors transport international s'établit à 41 709 FCFA. Elle est estimée en moyenne à 42 086 FCFA par jour en haute saison contre 41 228 FCFA en basse saison touristique.

Selon le motif de voyage, la dépense moyenne journalière est plus importante pour les touristes venus pour affaires et motifs professionnels (73 814 FCFA), activités de loisir (38 569 FCFA), et détente et vacances (38 446 FCFA).

L'analyse de l'offre touristique a permis d'établir une forte disparité entre établissements touristiques du point de vue de leurs caractéristiques socio-économiques et démographiques.

La répartition des dirigeants des entreprises touristiques par sexe laisse entrevoir une prédominance des hommes (78,9%) par rapport aux femmes (21,1%). Selon la nationalité, les résultats montrent que les entreprises touristiques individuelles appartiennent, en majorité, à des citoyens sénégalais (85,6%).

Sur le plan de la répartition des entreprises touristiques, force est de constater que unités enquêtées sont concentrées globalement dans les régions de Dakar, Thiès, Ziguinchor, Saint-Louis et Fatick (ces cinq régions regroupent 79,2% des structures d'hébergement et 94,0% des restaurants touristiques).

Aussi, il convient de noter que l'essentiel des recettes totales (76,0%) générées par les structures d'hébergement proviennent des hôtels classés quatre et cinq étoiles. La recette moyenne annuelle de ces entreprises est de 153 190 924 FCFA.

Par ailleurs, l'étude a permis de déceler les difficultés majeures rencontrées par les entreprises touristiques dans l'exercice de leurs activités. Les plus éminentes restent le niveau élevé du taux d'imposition (62,2%), l'approvisionnement en énergie (58,1%), l'accès à la commande publique (36,6%) et l'accès aux TIC (33,8%).

ANNEXE

Annexe 1 : Répartition des touristes selon le groupe d'âge, le lieu d'enquête et la saisonnalité

Tranche d'âges	Aéroports				Postes frontières terrestres				Ensemble			
	Basse saison		Haute saison		Basse saison		Haute saison		Basse saison		Haute saison	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
-18 ans	69	74,2	24	25,8	66	79,5	17	20,5	135	76,7	41	23,3
18-34 ans	799	54,7	661	45,3	1250	46,4	1442	53,6	2049	49,3	2103	50,7
35-59 ans	1090	42,3	1484	57,7	1412	41,3	2010	58,7	2502	41,7	3494	58,3
60 ans et +	97	15,8	516	84,2	135	44,9	166	55,1	232	25,4	682	74,6

Source : ANSD

Annexe 2 : Répartition des touristes selon le motif de voyage et la nationalité

	Activités de loisirs	Détente et vacances	Visites à des parents, amis	Affaires et motifs professionnels	Traitement médical	Religion, pèlerinages	Autres motifs	Total
Sénégalais	1,1	14,7	67,6	10,5	1,9	2,5	1,7	100,0
Etranger	4,8	20,8	34,7	26,3	7,4	2,3	3,7	100,0

Source : ANSD

Annexe 3 : Répartition des touristes selon le motif de voyage, le lieu d'enquête et le sexe

Motifs de voyage	Aéroports						Postes frontières terrestres					
	Masculin		Féminin		Ensemble		Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Activités de loisirs	166	5,4	96	5,7	262	5,5	137	3,5	72	3,0	209	3,3
Détentes et vacances	859	28,0	715	42,8	1574	33,2	369	9,4	252	10,4	621	9,8
Visites à des parents, amis	1013	33,0	494	29,5	1507	31,8	1641	42,0	1268	52,2	2909	45,9
Affaires et motifs professionnels	979	31,9	320	19,1	1299	27,4	1104	28,2	232	9,6	1336	21,1
Traitement médical	21	0,7	26	1,6	47	1,0	357	9,1	324	13,3	681	10,7
Religion, pèlerinages	11	0,4	10	0,6	21	0,4	122	3,1	117	4,8	239	3,8
Autres motifs	19	0,6	11	0,7	30	0,6	178	4,6	163	6,7	341	5,4
Total	3068	100,0	1672	100,0	4740	100,0	3908	100,0	2428	100,0	6336	100,0

Source : ANSD

Annexe 4 : Répartition de la durée de voyage par nationalité (%)

Nationalités	1 à 3 nuits	4 à 7 nuits	8 à 21 nuits	22 nuits et plus	Total
Bissau guinéenne	51,4	23,6	13,7	11,3	100,0
Sénégalaise	10,0	12,5	20,5	57,0	100,0
Française	4,8	22,0	46,4	26,7	100,0
Gambienne	46,6	27,3	12,2	13,9	100,0
Mauritanienne	36,0	34,5	19,9	9,5	100,0
Malienne	29,0	36,2	24,8	10,0	100,0
Guinéenne	37,6	25,7	18,9	17,7	100,0
Belge	2,5	21,9	55,7	19,8	100,0
Autres nationalités européennes	20,5	26,0	34,0	19,6	100,0
Autres nationalités africaines	23,6	33,3	24,8	18,4	100,0
Autres nationalités de l'UEMOA	20,0	34,7	26,6	18,7	100,0
Autres nationalités du RDM	15,4	27,6	34,0	23,1	100,0

Source : ANSD

Annexe 5 : Type de structures d'hébergement fréquentées par les touristes

Nationalité	Sénégalaise		Etrangère		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Type de structures						
Structure marchande	75	4,2	3151	33,3	3226	28,7
Structure non marchande	1690	95,8	6319	66,7	8009	71,3
Total	1 765	100,0	9 470	100,0	11 235	100,0

Source : ANSD

Annexe 6 : Motif de voyage des touristes selon le lieu d'enquête

Motifs de voyage	Aéroports		Postes frontières terrestres	
	Effectif	%	Effectif	%
Activités de loisirs	262	5,5	209	3,3
Détentes et vacances	1574	33,2	621	9,8
Visites à des parents, amis	1507	31,8	2909	45,9
Affaires et motifs professionnels	1299	27,4	1336	21,1
Traitement médical	47	1,0	681	10,7
Religion, pèlerinages	21	0,4	239	3,8
Autres motifs	30	0,6	341	5,4
Total	4740	100,0	6336	100,0

Source : ANSD

Annexe 7 : Réservation du moyen d'hébergement

	Effectifs	%
Agence de voyage ou un agent de voyage	809	7,2
Organisation privée	10014	89,1
Réservation de l'entreprise	354	3,2
voyagiste	58	0,5
Total	11235	100,0

Source : ANSD

Annexe 8 : Satisfaction de la restauration selon le type de logement

Type de structure	Pas satisfait et peu satisfait		Satisfait et très satisfait	
	Effectif	%	Effectif	%
Hôtels/motels/auberges et tout lieu pro	195	33,7	2372	22,3
Chez des amis / parents / relations / propre logement	245	42,4	6922	65,0
Chambre d'hôtes / Maison d'hôtes	18	3,1	271	2,5
Logement à la campagne	5	0,9	78	0,7
Propre maison ou appartement	30	5,2	567	5,3
Camps de vacances, auberge de jeunesse/logement de groupe	28	4,8	172	1,6
Bateau de croisière	1	0,2	12	0,1
Résidence	11	1,9	87	0,8
Campement écotouristique	5	0,9	36	0,3
Centre hospitalier	3	0,5	27	0,3
Autres types de logement non classés par ailleurs	37	6,4	110	1,0
Total	578	100,0	10654	100,0

Source : ANSD

Annexe 9 : Satisfaction de l'hygiène selon la nationalité

	Pas satisfait et peu satisfait		Satisfait et très satisfait	
	Effectif	%	Effectif	%
Sénégalaise	499	24,1	1266	13,8
Etrangère	1569	75,9	7898	86,2

Source : ANSD

Annexe 10 : Satisfaction du transport selon la nationalité

Nationalités	Pas satisfait			Satisfait		
	Aéroport de Dakar	Postes frontières Terrestres	Ensemble	Aéroport de Dakar	Postes frontières terrestres	Ensemble
Sénégalaise	30,5	12,9	22,1	19,8	10,0	13,7
Bissau guinéenne	0,4	21,2	10,3	0,4	38,8	24,0
Malienne	2,2	12,3	7,0	1,2	7,7	5,2
Autres nationalités de l'UEMOA	5,7	1,1	3,5	6,2	1,6	3,3
Gambienne	1,2	29,7	14,7	1,3	12,4	8,1
Mauritanienne	1,5	11,6	6,3	1,5	14,6	9,5
Guinéenne	2,7	6,1	4,3	3,3	7,2	5,7
Autres nationalités africaines	7,7	1,4	4,7	9,1	1,5	4,4
Française	29,4	0,9	15,8	33,0	1,9	13,9
Belge	3,0	0,4	1,8	5,4	0,2	2,2
Autres nationalités européennes	11,2	1,8	6,8	12,6	3,5	7,0
Autres nationalités du RDM	4,5	0,6	2,6	6,2	0,7	2,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD

Annexe 11: Satisfaction de l'hébergement selon le type d'hébergement:

Structure d'hébergement	Pas satisfait et peu satisfait		Satisfait et très satisfait	
	Effectif	%	Effectif	%
Hôtels/motels/auberges et tout lieu pro	151	33,0	2416	22,4
Chez des amis/parents/relations/propres	171	37,4	6996	64,9
Chambre d'hôtes / Maison d'hôtes	14	3,1	275	2,6
Logement à la campagne	5	1,1	78	0,7
Propre maison ou appartement	17	3,7	580	5,4
Camps de vacances, auberge de jeunesse/logement de groupe	36	7,9	164	1,5
Bateau de croisière	1	0,2	12	0,1
Résidence	7	1,5	91	0,8
Campement écotouristique	3	0,7	38	0,4
Centre hospitalier	3	0,7	27	0,3
Autres types de logement non classés par ailleurs	49	10,7	98	0,9
Total	457	100,0	10775	100,0

Source : ANSD

Annexe 12 : Structure des dépenses des touristes selon la nationalité

Nationalités		Hébergement	Restauration	Santé	Visites de sites religieux et culturels	Souvenirs
Sénégalaise	Moyenne	12 648	7 553	2 080	1 743	6 712
	% de touristes	5,5	79,8	62,3	52,4	65,9
Bissau guinéenne	Moyenne	10 998	1 853	5 131	366	2 402
	% de touristes	5,9	53,4	40,6	5,5	61,9
Maliennne	Moyenne	10 748	4 303	2 736	1 158	7 202
	% de touristes	45,3	91,6	31,5	27,4	27,7
Autres nationalités de l'UEMOA	Moyenne	42 261	18 399	3 005	770	9 399
	% de touristes	52,6	89,5	62,6	52,4	65,8
Gambienne	Moyenne	21 139	5 453	4 512	2 469	4 730
	% de touristes	10,3	42,6	22,2	11,7	66,5
Guinéenne	Moyenne	24 008	5 122	6 170	1 043	5 495
	% de touristes	15,9	80,6	55,2	30,0	54,1
Mauritanienne	Moyenne	26 014	7 044	7 548	1 141	5 831
	% de touristes	27,8	89,6	55,8	37,9	7,3
Nationalités maghrébines	Moyenne	39 897	17 639	1 106	1 990	4 963
	% de touristes	51,0	94,0	57,6	53,0	59,6
Autres nationalités africaines	Moyenne	48 756	20 197	5 373	2 580	7 387
	% de touristes	59,2	86,4	66,3	63,5	60,6
Belge	Moyenne	22 841	12 012	1 768	2 413	10 153
	% de touristes	67,5	89,9	65,8	70,9	79,3
Espagnole	Moyenne	20 622	10 612	2 192	1 621	8 349
	% de touristes	58,3	95,0	31,2	72,9	72,9
Française	Moyenne	22 653	13 959	1 904	2 098	6 199
	% de touristes	54,4	91,5	70,8	75,4	77,5
Italienne	Moyenne	26 916	17 509	5 180	2 128	9 373
	% de touristes	57,3	85,4	58,3	68,0	49,5
Autres nationalités européennes	Moyenne	23 537	14 771	1 687	2 411	5 019
	% de touristes	77,2	94,1	69,0	61,6	70,9
Américaine	Moyenne	42 039	16 325	1 997	1 736	6 551
	% de touristes	70,8	95,3	54,4	69,6	36,3
Autres nationalités américaines	Moyenne	33 971	21 292	3 796	5 926	5 816
	% de touristes	46,0	88,9	39,7	34,9	58,7
Nationalités asiatiques	Moyenne	36 582	28 731	1 165	21 354	5 694
	% de touristes	64,3	85,7	17,1	35,7	22,9
Nationalités océaniques	Moyenne	102 477	17 575	-	15 152	-
	% de touristes	62,5	100,0	-	12,5	-

Source : ANSD

Annexe 13 : Structure des dépenses des touristes selon le pays de résidence

Pays de résidence		Hébergement	Restauration	Santé	Visites de sites religieux et culturels	Souvenirs
France	Moyenne	19 539	12 592	1 650	2 017	5 826
	% de touristes	43,2	91,6	73,3	76,9	79,3
Belgique	Moyenne	29 346	15 688	2 687	3 162	11 293
	% de touristes	62,6	90,3	66,4	63,2	81,4
Italie	Moyenne	24 915	10 811	2 371	1 607	10 619
	% de touristes	15,5	87,3	72,8	74,4	72,6
Espagne	Moyenne	14 240	7 341	1 843	1 637	6 659
	% de touristes	35,4	91,0	46,5	59,8	78,4
Etats-Unis	Moyenne	44 467	14 701	1 785	1 654	6 355
	% de touristes	53,4	90,5	58,2	66,8	25,4
Guinée	Moyenne	33 961	3 665	6 487	772	5 751
	% de touristes	13,8	80,1	63,1	32,9	53,5
Mali	Moyenne	11 922	3 761	1 870	1 648	10 555
	% de touristes	41,9	90,7	33,1	31,9	11,9
Mauritanie	Moyenne	28 090	7 225	6 370	1 111	5 633
	% de touristes	25,5	90,6	59,2	39,8	2,7
Gambie	Moyenne	14 766	3 864	4455	1 418	4 597
	% de touristes	10,9	40,7	20,4	9,3	67,5
Guinée Bissau	Moyenne	8 536	2 057	5 140	363	2 561
	% de touristes	7,1	55,7	39,4	5,2	61,8
Autres Pays de l'UEMOA	Moyenne	44 832	21 598	3 368	673	9 840
	% de touristes	52,1	88,0	60,7	49,4	73,0
Pays maghrébins	Moyenne	33 390	12 579	1 268	1 853	4 440
	% de touristes	36,2	89,8	48,8	45,9	57,7
Autres Pays africains	Moyenne	53 280	21 224	5 964	3 209	7 980
	% de touristes	52,0	84,8	66,7	69,8	65,6
Autres Pays européens	Moyenne	21 823	13 330	1 414	1 782	4 863
	% de touristes	68,7	92,1	67,7	60,4	67,7
Autres Pays américains	% Moyenne	27 702	19 632	6 509	4 002	4 602
	% de touristes	43,5	92,8	23,2	21,7	58,0
Pays asiatiques	Moyenne	43 454	31 292	-	34 145	-
	% de touristes	62,3	83,6	0,0	31,1	0,0
Pays océaniques	Moyenne	121 278	16 571	-	-	-
	% de touristes	66,7	100,0	0,0	0,0	0,0

Source : ANSD

Annexe 14 : Structure des dépenses des touristes selon le motif du voyage

Motifs de voyage		Hébergement	Restauration	Santé	Visites de sites religieux et culturels	Souvenirs
Activités de loisirs	Moyenne	16 919	10 112	621	1 902	5 925
	% de touristes	62,6%	80,7%	47,6%	59,0%	63,1%
Détente et vacances	Moyenne	18 990	10 252	1 993	2 042	6 055
	% de touristes	48,2%	85,2%	56,6%	67,7%	69,4%
Visites à des parents, amis	Moyenne	11 264	5 261	1 878	1 430	4 958
	% de touristes	7,3%	70,3%	47,7%	35,2%	64,0%
Affaires et motifs professionnels	Moyenne	37 411	16 508	2 263	2 803	6 487
	% de touristes	54,0%	87,4%	48,6%	34,6%	51,8%
Traitement médical	Moyenne	9 612	2 983	16 017	195	4 069
	% de touristes	16,6%	58,2%	93,1%	20,7%	26,8%
Religion, pèlerinages	Moyenne	16 249	3 713	1 093	22 876	4 169
	% de touristes	2,3%	58,5%	44,2%	1,9%	45,8%
Autres motifs	Moyenne	11 585	3 576	3 122	1 139	6 598
	% de touristes	9,4%	54,5%	15,2%	0,7%	23,9%

Source : ANSD

Annexe 15: Structures des dépenses des touristes selon la nationalité

Nationalités	Dépense touristique par nationalité (en FCFA)
Sénégalaise	37 283
Bissau guinéenne	24 595
Malienne	43 953
Autres nationalités de l'UEMOA	70 082
Gambienne	29 033
Guinéenne	48 748
Mauritanienne	39 705
Nationalités maghrébines	61 536
Autres nationalités africaines	77 952
Belge	46 689
Espagnole	50 644
Française	48 641
Italienne	65 655
Autres nationalités européennes	55 764
Américaine	67 243
Autres nationalités américaines	65 627
Nationalités asiatiques	66 194
Nationalités océaniques	102 346
Ensemble	41 709

Source : ANSD

Annexe 16 : Structures des dépenses des touristes selon le pays de résidence

Nationalités	Dépense touristique par nationalité (en FCFA)
Guinée Bissau	29 946
Mali	43 930
Autres Pays de l'UEMOA	71 331
Gambie	27 482
Guinée	33 816
Mauritanie	39 490
Pays du Maghreb	43 378
Autres Pays Africains	77 232
France	45 108
Belgique	56 720
Italie	44 005
Espagne	44 190
Autres Pays Européens	50 826
Etats-Unis	61 927
Autres Pays Américains	62 022
Pays Asiatiques	69 499
Pays Océaniques	117 213
Ensemble	41 709

Source : ANSD